

INPI

Aide en ligne

déposer ou diviser une marque

Le portail de dépôt et de division des marques permet de :

- Faire un dépôt de marque
- Procéder aux formalités liées à la procédure de demande d'enregistrement de marque jusqu'à son enregistrement
- Formuler des observations de tiers
- Formuler des observations de tiers à l'encontre d'un règlement d'usage
- Gérer les accès aux demandes d'enregistrement de marque
- Diviser sa marque
- Agir dans le cadre d'une division

Table des matières

Faire un dépôt de marque en ligne	3
QUESTIONS D'ORDRE GENERAL SUR LES MARQUES.....	3
ACCUEIL	4
1 TYPE DE DEMANDE.....	6
2 INTERVENANTS	13
3 TYPE DE MARQUE.....	26
4 PRODUITS ET SERVICES	59
5 OPTION : REVENDICATION DE PRIORITE	67
6 OPTION : EXTENSION DE PROTECTION A LA POLYNESIE FRANÇAISE	70
7 RECAPITULATIF	71
Effectuer des formalités suite à un dépôt de marque en ligne tant que la marque n'est pas enregistrée	78
ACCEDER A UNE MARQUE.....	78
REPONDRE A UNE NOTIFICATION	79
FAIRE UN RETRAIT TOTAL	85
FAIRE UN RETRAIT PARTIEL	88
FAIRE UNE DEMANDE D'ERRATUM SUITE A UNE ERREUR DE PUBLICATION DE L'INPI.....	92
FAIRE UNE DEMANDE DE CORRECTION D'ERREUR MATERIELLE	94
TRANSMETTRE UN DOCUMENT	96
Faire des observations de tiers	98
Faire des observations de tiers à l'encontre d'un règlement d'usage	99
Gérer l'accès à un dépôt de marque	100
DEMANDER LE RATTACHEMENT A SON DOSSIER	100
SE CONSTITUER MANDATAIRE DANS UN DOSSIER	102
DEMANDER LA REVOCATION DE SON MANDATAIRE.....	103
NE PLUS ETRE MANDATAIRE	104
MODIFIER SES INFORMATIONS DE MANDATAIRE	105
SE RATTACHER A UN DOSSIER EN TANT QUE TITULAIRE D'UNE MARQUE CONTESTEE	106
Diviser sa marque	107
1 MARQUE A DIVISER.....	108
2 INTERVENANTS	109
3 PRODUITS ET SERVICES.....	118
4 OPTIONS	120
5 RECAPITULATIF	120

6 PAIEMENT	120
Agir dans le cadre d'une division en ligne	122
AFFICHAGE D'UN DOSSIER.....	122
TRANSMETTRE UN DOCUMENT.....	123
DEMANDER UN RATTACHEMENT A UN DOSSIER	123
SE CONSTITUER MANDATAIRE DANS UN DOSSIER	124
REPONDRE A UNE NOTIFICATION	125

Faire un dépôt de marque en ligne

Le guide est destiné à vous assister dans vos dépôts de marque. Les informations saisies sur chacun des écrans ont pour objet de vous identifier et de vous permettre d'effectuer des formalités liées à un nouveau dépôt de marque sur un espace sécurisé.

L'e-procédure « *Déposer une marque* » permet à toute personne physique ou morale de déposer électroniquement une demande d'enregistrement de marque.

La procédure d'enregistrement d'une marque de fabrique, de commerce ou de service comporte un certain nombre d'étapes.

L'aide en ligne est structurée de façon à suivre les enchaînements des étapes et des rubriques correspondantes et à vous rappeler quelques généralités liées aux marques. Pour accéder à une étape ou rubrique particulière, veuillez suivre les liens suivants :

QUESTIONS D'ORDRE GENERAL SUR LES MARQUES

Si vous avez des questions d'ordre général sur les marques vous trouverez de nombreuses informations à l'adresse suivante :

<https://www.inpi.fr/fr/comprendre-la-propriete-intellectuelle/la-marque>

Si cette demande est votre premier dépôt de demande d'enregistrement de marque, il vous est fortement recommandé de suivre le lien ci-dessus et de suivre l'explication ci-dessous sur chaque étape de la procédure de dépôt en ligne.

Pour toutes autres informations concernant les démarches et formalités à accomplir auprès de l'INPI, vous avez également la possibilité de contacter notre service d'information INPI Direct par téléphone au 01 56 65 89 98 ou par courriel à contact@inpi.fr.

De plus, si vous le souhaitez, pour être conseillé dans votre projet, vous pouvez prendre contact avec :

- un Conseil en Propriété Industrielle, voir notre annuaire sur <http://www.inpi.fr/fr/acces-rapide/annuaire-des-conseils-en-pi.html>
- un avocat sur <http://cnb.avocat.fr/>.

ACCUEIL

Cette aide est accessible sur la page d'accueil du portail des marques. Cette page vous permet de déposer vos demandes d'enregistrement de marques et de suivre l'avancement de vos démarches.

La page d'accueil donne un accès à l'ensemble des procédures et démarches liées aux marques (dépôt, opposition, action en nullité, action en déchéance, division, inscription, renouvellement, marque internationale).

Des corbeilles sont visibles sur la page d'accueil. Elles vous permettent de connaître l'étape d'avancement de votre procédure ou démarche.

Les corbeilles ci-dessous vous permettent, respectivement, de consulter vos brouillons et vos sauvegardes de démarches en cours, les démarches en cours, les échanges de courrier avec l'INPI (nouvelles notifications), les demandes d'enregistrement de marque publiées, les démarches rejetées, les démarches terminées et les marques en cours de validité.



Attention : les dépôts reçus par l'Institut font l'objet d'un examen à postériori. En cas d'irrégularités, un courrier vous est adressé par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR)

Ce courrier vous est envoyé dans un délai de quatre mois environ à compter de la date de dépôt de votre demande. En l'absence d'irrégularités, l'enregistrement est matérialisé par un certificat d'enregistrement qui est adressé au destinataire de la correspondance. Si vous ne recevez aucun document (courrier d'irrégularités ou certificat d'enregistrement dans un délai de 5 mois), n'hésitez pas à contacter notre service d'information INPI Direct par téléphone au 01 56 65 89 98.

Si vous souhaitez effectuer un dépôt de marque française, une transformation de marque européenne ou de marque internationale, un dépôt de marque collective ou un dépôt de de garantie, sur la page d'accueil, il convient de cliquer sur « dépôt, division » en haut à gauche :



puis de cliquer sur **DÉPÔT DE MARQUE** en haut à droite.

Un message d'information sur les données personnelles apparaît, après lecture, il faut cliquer sur

DÉBUTER LE FORMULAIRE

2 modes de dépôt sont proposés : un mode guidé, qui s'adresse aux personnes qui déposent des marques occasionnellement et qui est adapté aux demandes d'enregistrement de marques françaises classiques et un mode expert, qui s'adresse aux personnes qui déposent régulièrement des marques, notamment aux professionnels.

Le mode guidé est proposé par défaut.

Les rubriques se présentent dans l'ordre suivant :

1 Type de demande >

2 Intervenants

Déposant(s)
Mandataire
Destinataire
Signataire

3 Type de marque

4 Produits et services

5 Options

6 Récapitulatif

7 Paiement

Elles doivent être remplies dans cet ordre.

Vous pouvez tout d'abord créer votre « référence client ». Celle-ci n'est pas obligatoire, mais il est conseillé de renseigner ce champ. Par défaut, la référence est « création de la demande ».

Référence client

Votre référence client

Elle vous sera utile pour retrouver votre demande non finalisée parmi d'éventuels brouillons ou comme critère de recherche dans la liste des dossiers en cours. Elle sera reprise lors du récapitulatif généré à la fin de la procédure de dépôt.

Attention : cette donnée est stockée en clair afin de faciliter les opérations de recherche. Elle ne doit contenir aucun élément confidentiel.

1 TYPE DE DEMANDE

- Demander une marque française

En mode guidé (par défaut) vous ne pouvez sélectionner que « *Demander l'enregistrement d'une marque française* ». Il s'agit du dépôt de marque classique pour une protection sur le territoire national français.

Il vous faut confirmer ce choix en cliquant dessus. L'encadré prend alors la couleur bleue.

Type de demande

Cette rubrique vous permet de sélectionner le type de demande de marque française que vous souhaitez effectuer.

Référence client

Votre référence client



Le mode guidé s'adresse aux personnes qui déposent des marques occasionnellement. Il est adapté aux demandes d'enregistrement de marques françaises classiques.

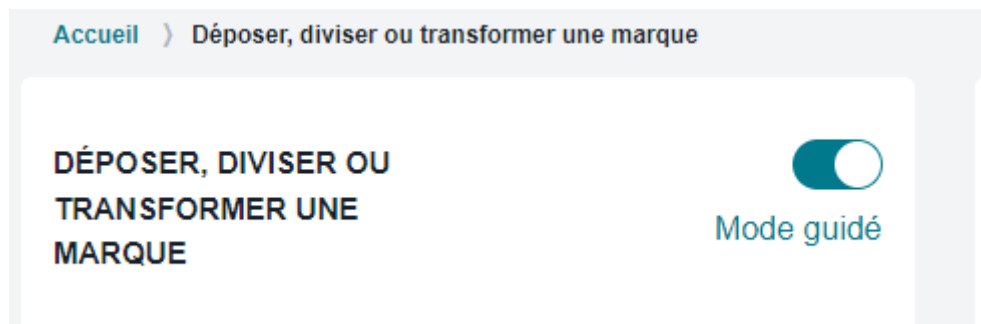
Le mode expert s'adresse aux personnes qui déposent régulièrement des marques et notamment aux professionnels. Il propose une version élargie du formulaire de dépôt permettant de s'adapter à toutes les situations.

Vous êtes actuellement en mode guidé.

Demander l'enregistrement d'une marque française (protection sur le territoire national français)

[Voir plus](#)

L'indication du mode guidé est rappelé par un texte souligné en rouge. Elle apparaît également en haut à droite avec le bouton bleu intitulé « mode guidé » :

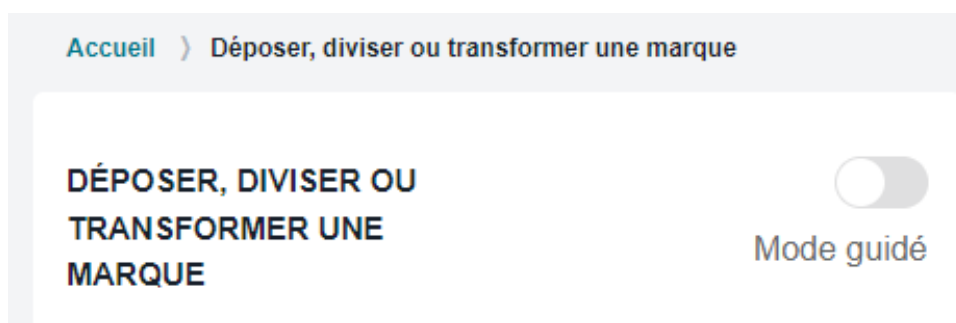


Pour passer à l'étape suivante, cliquer sur

Etape suivante >

Pour accéder aux autres types de demande, il convient de choisir le mode expert.

Pour passer en mode expert, il convient de cliquer sur le bouton bleu intitulé « Mode guidé ». Cette action change la couleur du bouton « Mode guidé » qui devient gris clair.



De nouveaux types de demande sont alors accessibles et un texte souligné en rouge vous rappelle que vous êtes en mode expert.

Type de demande

Cette rubrique vous permet de sélectionner le type de demande de marque française que vous souhaitez effectuer.

Référence client

Votre référence client

Vous êtes actuellement en mode expert.

Demander l'enregistrement d'une marque française (protection sur le territoire national français)
Transformer une marque de l'Union européenne en demande de marque française
Transformer un enregistrement international en demande de marque française
Demander l'enregistrement d'une marque de garantie
Demander l'enregistrement d'une marque collective

Vous devez sélectionner le type de demande que vous souhaitez effectuer en cliquant dessus.

Cinq choix sont proposés. Par défaut, la case cochée est toujours « *Demander l'enregistrement d'une marque française* »

Une demande d'enregistrement de marque française ne vaut que pour le territoire national français.

Vous avez également la possibilité de transformer une marque de l'Union européenne en marque française, de transformer un enregistrement international radié en demande de marque française ou de demander l'enregistrement d'une marque de garantie ou d'une marque collective.

- Transformer une marque de l'Union européenne en demande de marque française

Ce type de demande est réservé aux titulaires de marques de l'Union européenne ayant demandé auprès de l'EUIPO la transformation de leur marque de l'union européenne en marque française.

La transformation d'une marque de l'Union européenne en marque française peut avoir lieu dans le cas où la marque de l'Union européenne est refusée dans un Etat membre ce qui entraîne un refus pour la totalité de l'Union européenne.

La formalité ne peut être effectuée que lorsque l'INPI, informé par l'EUIPO de votre volonté de procéder à une telle transformation, vous a adressé un courrier pour vous inviter à effectuer la démarche.

Si vous souhaitez effectuer ce type de demande, cliquez sur « *Transformer une marque de l'Union européenne en demande de marque française* ». Différentes informations vont alors vous être demandées.

Transformer une marque de l'Union européenne en demande de marque française	
Numéro de la marque de l'Union européenne *	Date de dépôt de la marque de l'Union européenne *
Numéro	jj / mm / aaaa
Traduction en français de la requête en transformation ⓘ	Traduction en français des pièces jointes à la requête en transformation ⓘ
Sélectionner votre fichier ⓘ	Sélectionner votre fichier ⓘ

Indiquez le numéro de la marque de l'Union européenne ainsi que la date de dépôt de la marque de l'Union européenne (format jj/mm/aaaa).

Des pièces sont également à téléverser pour la prise en compte de la transformation : la traduction en français de la requête en transformation et la traduction en français des pièces jointes à la requête en transformation.

Le type de fichier accepté pour les pièces à téléverser est le format pdf et la taille du fichier ne doit pas dépasser 100 Mo.

Enfin, pour passer à l'étape suivante, cliquer sur

[Etape suivante >](#)

- Transformer un enregistrement international en demande de marque française

Ce type de demande est réservé aux titulaires de marques internationales radiées depuis moins de trois mois.

Une marque internationale peut être transformée en marque française à condition que la demande de transformation soit déposée dans les 3 mois suivant la radiation de la marque internationale et que les produits et/ou services énumérés dans la demande française soient déjà couverts dans l'enregistrement international.

Si vous souhaitez effectuer ce type de demande, cliquez sur « *Transformer un enregistrement international en demande de marque française* ». Différentes informations vont alors vous être demandées comme ci-dessous :

Transformer un enregistrement international en demande de marque française

Numéro de l'enregistrement international * 	Date de l'enregistrement international * jj / mm / aaaa
Copie de l'enregistrement international * ⓘ Sélectionner votre fichier	Traduction de l'enregistrement international * ⓘ Sélectionner votre fichier
Certificat de la radiation ou la lettre de l'OMPI faisant état de la radiation et précisant sa date de prise en compte * ⓘ Sélectionner votre fichier	

Indiquez le numéro de l'enregistrement international ainsi que la date de dépôt de cet enregistrement (format jj/mm/aaaa).

Des pièces sont également à téléverser pour la prise en compte de la transformation : la copie de l'enregistrement international ainsi que sa traduction et le certificat de radiation ou la lettre de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle faisant état de la radiation et précisant sa date de prise en compte.

Pour téléverser les différents documents, cliquez sur

sélectionnez votre fichier

Le type de fichier accepté pour les pièces à téléverser est le format pdf et la taille du fichier ne doit pas dépasser 100 Mo.

Enfin, pour passer à l'étape suivante, cliquez sur

Etape suivante >

- Marque de garantie

Une marque de garantie est une marque propre à distinguer les produits ou les services pour lesquels la matière, le mode de fabrication ou de prestation, la qualité, la précision ou d'autres caractéristiques sont garantis.

Peut déposer une marque de garantie toute personne physique ou morale y compris une personne morale de droit public, sous réserve que cette personne n'exerce pas une activité ayant trait à la fourniture de produits ou de services du même type que ceux qui sont garantis.

Le dépôt d'une demande d'enregistrement de marque de garantie est accompagné d'un règlement d'usage dont le contenu est défini par voie réglementaire.

Attention ! Si vous envisagez le dépôt d'une marque de garantie, n'hésitez pas à vérifier que vous êtes en mesure de fournir un règlement d'usage conforme aux dispositions légales. L'absence de règlement d'usage ou sa non-régularisation conduira au rejet de la marque sans remboursement possible.

Le dépôt de marque de garantie est accessible en mode expert en cliquant sur « demander l'enregistrement d'une marque de garantie » :

Type de demande

Cette rubrique vous permet de sélectionner le type de demande de marque française que vous souhaitez effectuer.

Référence client

Votre référence client

Vous êtes actuellement en mode expert.

Demander l'enregistrement d'une marque française (protection sur le territoire national français)

Transformer une marque de l'Union européenne en demande de marque française

Transformer un enregistrement international en demande de marque française

Demander l'enregistrement d'une marque de garantie

? Une marque de garantie est une marque ainsi désignée lors de son dépôt et propre à distinguer les produits ou les services pour lesquels la matière, le mode de fabrication ou de prestation, la qualité, la précision ou d'autres caractéristiques sont garantis.
Peut déposer une marque de garantie toute personne physique ou morale y compris une personne morale de droit public, sous réserve que cette personne n'exerce pas une activité ayant trait à la fourniture de produits ou de services du même type que ceux qui sont garantis.
Le dépôt d'une demande d'enregistrement de marque de garantie est accompagné d'un règlement d'usage dont le contenu est défini par voir réglementaire.

Vérifiez que vous remplissez les conditions ci-dessus et notamment que vous êtes en mesure d'adresser un Règlement d'Usage de votre marque de garantie. Si ces conditions ne sont pas réunies et si un Règlement d'Usage n'est pas fourni, votre marque sera refusée à l'enregistrement, aucun remboursement n'étant possible.

☐ J'ai bien lu les informations et je continue la démarche.

Règlement d'usage de la marque de garantie ⓘ

Sélectionner votre fichier ⓘ

Demander l'enregistrement d'une marque collective

ANNULER

ÉTAPE SUIVANTE

En sélectionnant "demander l'enregistrement d'une marque de garantie", vous aurez la possibilité de fournir le règlement d'usage de la marque de garantie en utilisant la fonction de téléversement :

Demander l'enregistrement d'une marque de garantie

? Une marque de garantie est une marque ainsi désignée lors de son dépôt et propre à distinguer les produits ou les services pour lesquels la matière, le mode de fabrication ou de prestation, la qualité, la précision ou d'autres caractéristiques sont garantis.
Peut déposer une marque de garantie toute personne physique ou morale y compris une personne morale de droit public, sous réserve que cette personne n'exerce pas une activité ayant trait à la fourniture de produits ou de services du même type que ceux qui sont garantis.
Le dépôt d'une demande d'enregistrement de marque de garantie est accompagné d'un règlement d'usage dont le contenu est défini par voir réglementaire.

Vérifiez que vous remplissez les conditions ci-dessus et notamment que vous êtes en mesure d'adresser un Règlement d'Usage de votre marque de garantie. Si ces conditions ne sont pas réunies et si un Règlement d'Usage n'est pas fourni, votre marque sera refusée à l'enregistrement, aucun remboursement n'étant possible.

☐ J'ai bien lu les informations et je continue la démarche.

Règlement d'usage de la marque de garantie ⓘ

Sélectionner votre fichier ⓘ

Etape suivante >

Enfin, pour passer à l'étape suivante, cliquer sur

- Marque collective

Une marque collective est une marque propre à distinguer les produits ou les services des personnes autorisées à l'utiliser en vertu de son règlement d'usage.

Peuvent déposer une marque collective, uniquement les associations ou groupements dotés de la personnalité morale représentant des fabricants, des producteurs, des prestataires de services ou des commerçants, ainsi que les personnes morales de droit public.

Attention ! Si vous ne faites pas partie de ces catégories de personnes, votre marque collective sera rejetée sans remboursement possible.

Le dépôt d'une demande d'enregistrement de marque collective est accompagné d'un règlement d'usage dont le contenu est défini par voie réglementaire.

Attention ! Si vous envisagez le dépôt d'une marque collective, n'hésitez pas à vérifier que vous êtes en mesure de fournir un règlement d'usage conforme aux dispositions légales. L'absence de règlement d'usage ou sa non-régularisation conduira au rejet de la marque sans remboursement possible.

Le dépôt d'une marque collective est accessible en mode expert en cliquant sur « demander l'enregistrement d'une marque collective » :

Type de demande

Cette rubrique vous permet de sélectionner le type de demande de marque française que vous souhaitez effectuer.

Référence client

Votre référence client

[Vous êtes actuellement en mode expert.](#)

Demander l'enregistrement d'une marque française (protection sur le territoire national français)

Transformer une marque de l'Union européenne en demande de marque française

Transformer un enregistrement international en demande de marque française

Demander l'enregistrement d'une marque de garantie

Demander l'enregistrement d'une marque collective

?

Une marque collective est une marque ainsi désignée lors de son dépôt et propre à distinguer les produits ou les services des personnes autorisées à l'utiliser en vertu de son règlement d'usage.
Peut déposer une marque collective, toute association ou tout groupement doté de la personnalité morale représentant des fabricants, des producteurs, des prestataires de services ou des commerçants, ainsi que toute personne morale de droit public.
Le dépôt d'une demande d'enregistrement de marque collective est accompagné d'un règlement d'usage dont le contenu est défini par voie réglementaire.

Vérifiez que vous remplissez les conditions ci-dessus et notamment que vous êtes en mesure d'adresser un Règlement d'Usage de votre marque collective. Si ces conditions ne sont pas réunies et si un Règlement d'Usage n'est pas fourni, votre marque sera refusée à l'enregistrement, aucun remboursement n'étant possible.

☐ J'ai bien lu les informations et je continue la démarche.

Règlement d'usage de la marque collective

Sélectionner votre fichier

ANNULER

ÉTAPE SUIVANTE

En sélectionnant "demander l'enregistrement d'une marque collective", vous aurez la possibilité de fournir le règlement d'usage de la marque collective en utilisant la fonction de téléversement :

Demander l'enregistrement d'une marque collective



Une marque collective est une marque ainsi désignée lors de son dépôt et propre à distinguer les produits ou les services des personnes autorisées à l'utiliser en vertu de son règlement d'usage.

Peut déposer une marque collective, toute association ou tout groupement doté de la personnalité morale représentant des fabricants, des producteurs, des prestataires de services ou des commerçants, ainsi que toute personne morale de droit public.

Le dépôt d'une demande d'enregistrement de marque collective est accompagné d'un règlement d'usage dont le contenu est défini par voie réglementaire.

Vérifiez que vous remplissez les conditions ci-dessus et notamment que vous êtes en mesure d'adresser un Règlement d'Usage de votre marque collective. Si ces conditions ne sont pas réunies et si un Règlement d'Usage n'est pas fourni, votre marque sera refusée à l'enregistrement, aucun remboursement n'étant possible.

☐ J'ai bien lu les informations et je continue la démarche.

Règlement d'usage de la marque collective ⓘ

Sélectionner votre fichier

Etape suivante >

Enfin, pour passer à l'étape suivante, cliquer sur

2 INTERVENANTS

Cette rubrique a pour objectif d'identifier les intervenants c'est-à-dire le ou les déposant(s) (propriétaire(s) de la marque), le mandataire s'il y en a un, le destinataire des correspondances ainsi que le signataire, qui est la personne titulaire du compte e-procédures de connexion aux services en ligne.

Il ne peut y avoir qu'un seul mandataire, un seul destinataire et un seul signataire.

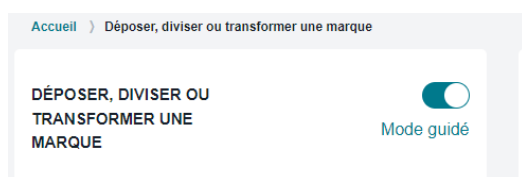
Le mode de saisie des intervenants est différent en mode guidé et mode expert.

Le mode guidé est recommandé pour les hypothèses suivantes :

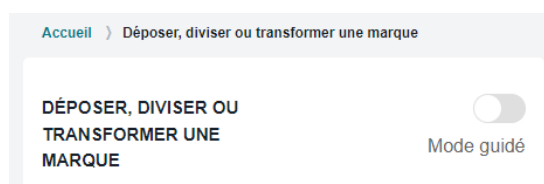
- Le déposant est une personne physique
- Le déposant est une personne morale (société, association...)
- Le déposant est une entité en cours de formation (société, association...)
- Les co-déposants sont des personnes physiques

Pour les autres cas, il convient de sélectionner le mode expert.

Pour passer en mode expert, il convient de cliquer en haut sur le menu de gauche sur le bouton bleu intitulé « Mode guidé ».



Cette action change la couleur du bouton « Mode guidé » qui devient gris clair. Vous êtes désormais en mode expert.



- **Déposant**

Attention : le déposant est le titulaire de la marque et non pas simplement celui qui effectue le dépôt. S'il y a plusieurs déposants, ils doivent tous impérativement être identifiés dans l'onglet « Déposant ». Si une personne est indiquée en tant que mandataire ou destinataire ou signataire mais pas en tant que déposante, elle ne sera pas considérée comme étant titulaire de la marque.

- En mode guidé

Pour compléter la rubrique « déposant », il convient d'identifier et de sélectionner dans la liste ci-dessous la situation qui vous concerne :

Identification des intervenants

Les questions essentielles à se poser avant d'aller plus loin ...

Référence client

Votre référence client

Effectuez-vous le dépôt pour votre seul compte, en tant que personne physique ?

☐ NON

Effectuez-vous le dépôt pour le compte d'une personne morale (société, association...) ?

☐ NON

Nous attirons votre attention sur le fait qu'une entreprise individuelle ne bénéficie pas de la personnalité morale. Si vous êtes dans ce cas de figure, il convient d'effectuer un dépôt en tant que personne physique.

Effectuez-vous le dépôt au nom d'une entité en cours de formation (société, association...) ?

☐ NON

Nous attirons votre attention sur le fait qu'une entité en cours de formation ne bénéficie pas de la personnalité morale. Si vous êtes dans ce cas de figure, il convient d'effectuer un dépôt en tant que personne physique et de préciser que vous agissez au nom et pour le compte d'une entité en cours de formation.

Effectuez-vous le dépôt pour votre compte et le compte de plusieurs personnes physiques ?

☐ NON

 Si vous n'avez pas identifié votre situation parmi les propositions, il convient d'utiliser le mode expert en décochant l'option Mode guidé dans le menu latéral.

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

ÉTAPE SUIVANTE

En fonction du choix effectué, différents champs sont à compléter.

Attention : Les champs identifiés par un astérisque doivent obligatoirement être complétés.

- **Si le déposant est une personne physique**, sont obligatoires ses :

- Civilité
- Nom
- Prénom
- Adresse complète

Sélectionner depuis mon carnet d'adresses | Je suis le déposant | Réinitialiser les champs

Déposant(s)
Il peut y avoir un ou plusieurs déposants. Il s'agit du ou des propriétaires des marques.
Pour en savoir plus, [consulter l'aide en ligne](#).

Personne

Personne physique ☐ J'agis au nom et pour le compte d'une entité en cours de formation ☐

Civilité Nom Prénom

Téléphone Email

Adresse

Saisir une adresse

Entrée / Bâtiment Libellé de l'adresse * Mention spéciale

Code postal * Ville * Pays *

[Ajouter l'intervenant à mon carnet d'adresses](#)

RETOUR

* Zone obligatoire

- **Si le déposant est une personne morale**, sont obligatoires ses :

- Raison sociale

- Forme juridique
- Adresse complète

Attention : le déposant personne morale ne peut pas être identifié par une enseigne.

Le nombre de caractères maximal respectif pour les champs à compléter pour une personne morale est le suivant :

- Raison sociale => 120 caractères
- Forme juridique => 100 caractères
- Entrée/bâtiment => 255 caractères
- N° => 10 caractères
- Voie => 100 caractères
- Code postal => 10 caractères
- Ville => 45 caractères

[Sélectionner depuis mon carnet d'adresses](#) | [Je suis le déposant](#) | [Réinitialiser les champs](#)

Déposant(s)

Il peut y avoir un ou plusieurs déposants. Il s'agit du ou des propriétaires des marques.
Pour en savoir plus, [consulter l'aide en ligne](#).

Personne

Personne morale

☐ J'agis au nom et pour le compte d'une entité en cours de formation

☐ Personne morale de droit public

Raison sociale *

N° SIREN

Forme juridique *

Téléphone

Email

Adresse

Saisir une adresse

Entrée / Bâtiment

Libellé de l'adresse *

Mention spéciale

Code postal *

Ville *

Pays *

France

[Ajouter l'intervenant à mon carnet d'adresses](#)

[RETOUR](#)

ENREGISTRER LE DÉPOSANT

- **Si le déposant est une entité en cours de formation** : l'identification d'une personne morale en cours de formation se fait par le biais de la personne physique ou morale qui agit pour elle. En effet, une entité en cours de formation ne bénéficie pas de la personnalité morale.

[Sélectionner depuis mon carnet d'adresses](#) | [Je suis le déposant](#) | [Réinitialiser les champs](#)

Déposant(s)
 Il peut y avoir un ou plusieurs déposants. Il s'agit du ou des propriétaires des marques.
 Pour en savoir plus, [consulter l'aide en ligne](#).

Personne

☒ J'agis au nom et pour le compte d'une entité en cours de formation

Civilité :
 Nom :
 Prénom :

Raison sociale de l'entité en cours de formation * :
 Nature de l'entité en cours de formation * :

Téléphone :
 Email :

Adresse

Entrée / Bâtiment :
 Libellé de l'adresse * :
 Mention spéciale :

Code postal :
 Ville * :
 Pays * :

[Ajouter l'intervenant à mon carnet d'adresses](#)

[RETOUR](#)
[ENREGISTRER LE DÉPOSANT](#)

* Zone obligatoire

Pour cela il convient de sélectionner « personne physique » ou « personne morale ».

Si c'est une personne physique qui agit au nom et pour le compte de l'entité en cours de formation, il convient de renseigner les informations suivantes :

- Civilité
- Nom
- Prénom
- Adresse complète

Si c'est une personne morale qui agit au nom et pour le compte de l'entité en cours de formation, il convient de renseigner les informations suivantes :

- Raison sociale
- Forme juridique
- Adresse complète

Il vous faut ensuite indiquer la raison sociale de l'entité en cours de formation, c'est-à-dire son nom ainsi que sa forme juridique.

- **S'il y a plusieurs déposants personnes physiques**, il convient successivement de compléter les champs « déposant », puis de cliquer sur [ENREGISTRER LE DÉPOSANT](#), puis sur

AJOUTER UN DÉPOSANT

. La démarche doit être répétée pour chaque co-déposant personne physique.

Astuce : Des fonctionnalités permettant de faciliter la saisie sont accessibles quel que soit le déposant, en mode guidé en cliquant sur les liens, repris ci-dessous :

[Ajouter l'intervenant à mon carnet d'adresses](#)

permet d'ajouter des intervenants dans un carnet d'adresses.

[Sélectionner depuis mon carnet d'adresses](#)

permet de sélectionner un déposant préalablement enregistré dans ce carnet d'adresses.

[Je suis le déposant](#)

permet de reprendre l'ensemble des informations de votre compte client dans les champs « déposant ».

Une fois que toutes les informations ont été correctement remplies, cliquez sur [ENREGISTRER LE DÉPOSANT](#). Si vous souhaitez revenir en arrière, cliquez sur [RETOUR](#).

Lorsqu'un déposant est enregistré, il apparaît de la manière suivante :

Déposant(s)

Il peut y avoir un ou plusieurs déposants. Il s'agit du ou des propriétaires des marques.
Pour en savoir plus, [consulter l'aide en ligne](#).

- Monsieur DUPONT Thomas
12 rue du champ de foire
75010 - Paris
France
thomas.dupont@test.fr



AJOUTER UN DÉPOSANT

 Si vous n'avez pas identifié votre situation parmi les propositions, il convient d'utiliser le mode expert en décochant l'option Mode guidé dans le menu latéral.

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

ÉTAPE SUIVANTE

Si vous souhaitez modifier les informations relatives au déposant que vous venez de créer, il suffit de cliquer sur [ÉTAPE PRÉCÉDENTE](#).

Vous pouvez également modifier les champs avec l'icône  ou même les réinitialiser avec l'icône  quel que soit le mode de saisie.

- En mode expert

Le mode expert est recommandé pour les situations non prévues en mode guidé, notamment les copropriétés faisant intervenir des personnes morales.

Dès lors que votre situation n'est pas prévue dans les intervenants du mode guidé, il convient de passer en mode expert comme expliqué au début de la partie 2 INTERVENANTS.

Ce mode vous permet d'identifier le/les déposant(s) quelle que soit la configuration.

Identification des intervenants

Cette rubrique vous permet d'identifier les différents intervenants de votre demande. A minima les onglets déposant, destinataire et signataire devront être remplis.

Référence client

[Sélectionner depuis mon carnet d'adresses](#) |
 [Copier les données d'un autre intervenant](#) ▼ |
 [Je suis le déposant](#) |
 [Réinitialiser les champs](#)

Déposant(s)

Il peut y avoir un ou plusieurs déposants. Il s'agit du ou des propriétaires des marques.
 Pour en savoir plus, [consulter l'aide en ligne](#).

Personne

☐ J'agis au nom et pour le compte d'une entité en cours de formation

Civilité

Nom

Prénom

Téléphone

Email

Adresse

Entrée / Bâtiment

Libellé de l'adresse *

Mention spéciale

Code postal *

Ville *

Pays *

[Ajouter l'intervenant à mon carnet d'adresses](#)

RETOUR

ENREGISTRER LE DÉPOSANT

* Zone obligatoire

Pour remplir les différentes rubriques, il convient de se référer aux explications du mode guidé ci-dessus.

- **Mandataire**

- En mode guidé

Dans ce mode, cet intervenant n'est proposé que dans le cas d'un dépôt effectué par plusieurs personnes physiques puisque la désignation d'un mandataire est alors obligatoire. Ce mandataire doit être un des co-déposants muni d'un pouvoir de représentation. Il convient de joindre ce pouvoir en copropriété désignant ce co-déposant comme mandataire.

Si la situation de votre dépôt fait intervenir un mandataire dans une situation différente de celle-ci, il convient de passer en mode expert.

La page suivante apparaît :

[Sélectionner depuis mon carnet d'adresses](#) | [Copier les données d'un autre intervenant](#) | [Je suis le mandataire](#) | [Réinitialiser les champs](#)

Mandataire
Il s'agit de la personne chargée de représenter le ou les déposants devant l'INPI. Il peut être obligatoire.
Pour savoir dans quels cas et qui peut être mandataire, [consulter l'aide en ligne](#).

Personne

Civilité *

Sélectionner ...

Champ obligatoire

Nom *

Champ obligatoire

Prénom *

Champ obligatoire

Téléphone

Email

Cabinet ou société

J'agis en qualité de *

Co-déposant mandataire

Pouvoir ⓘ

Sélectionner ...

[Télécharger un fichier d'exemple](#)

Adresse

Saisir une adresse

Entrée / Bâtiment

Libellé de l'adresse *

Champ obligatoire

Mention spéciale

Code postal *

Champ obligatoire

Ville *

Champ obligatoire

Pays *

France

[Ajouter l'intervenant à mon carnet d'adresses](#)

* Zone obligatoire

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

ÉTAPE SUIVANTE

La qualité co-déposant mandataire est déjà présélectionnée. Il est possible et recommandé de téléverser le pouvoir de représentation du mandataire.

Pouvoir ⓘ

Sélectionner ...

[Télécharger un fichier d'exemple](#)

modèle de pouvoir
en copropriété

Si le document est correctement rempli, vous ne recevrez pas de courrier de l'Institut relatif au défaut de pouvoir. Dans le cas contraire, l'Institut vous adressera un courrier dans le cadre de l'examen formel.

Il vous est possible de télécharger un exemple de pouvoir en copropriété, à adapter à votre situation.

Astuce : Vous pouvez sélectionner les données du mandataire à l'aide des fonctionnalités ci-dessous :

[Sélectionner depuis mon carnet d'adresses](#) | [Copier les données d'un autre intervenant](#) | [Je suis le mandataire](#)

Aide en ligne – portail

19

- En mode expert

Attention : la désignation d'un mandataire est **obligatoire** si :

1. Il y a plusieurs co-déposants (personnes physiques et/ou morales),
2. Le ou les déposants ne sont ni domiciliés, ni établis en France, ni dans un Etat membre de l'Union Européenne ou de l'espace économique européen.

Ce mandataire peut être :

1. Un des **co-déposants muni d'un pouvoir de représentation**. Un seul des co-déposants peut être sélectionné.
2. Le **représentant légal d'une société co-déposante** lorsque le dépôt est effectué au nom de plusieurs personnes morales ou alors au nom d'une ou plusieurs personne(s) physique(s) et d'une ou plusieurs personne(s) morale(s).
3. Un **Conseil en Propriété Industrielle** bénéficiant de la mention « marques, dessins et modèles ».

Pour obtenir des informations quant au rôle et aux fonctions des Conseils en Propriété Industrielle, vous pouvez consulter le site de la Compagnie Nationale des Conseils en Propriété Industrielle. Pour connaître la liste des Conseils agréés auprès de l'INPI cliquez sur le lien suivant : <http://www.inpi.fr/fr/acces-rapide/annuaire-des-conseils-en-pi.html>
4. Un **Avocat**.
5. Un **professionnel d'un Etat membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen** habilité à représenter toute personne auprès de l'office de propriété industrielle de son pays.
6. Une **personne inscrite sur la liste spéciale L.422-5** munie d'un pouvoir de représentation.
7. Un **représentant légal d'une société établie dans l'Union Européenne ou l'Espace Economique Européen, contractuellement liée à la société dépositaire**, muni d'un pouvoir de représentation. Une société contractuellement liée à la société dépositaire est une société faisant nécessairement partie du même groupe (sociétés mère-fille par exemple). Le simple fait d'avoir des relations contractuelles avec une société qui ne serait pas du même groupe ne suffit pas.

Attention : Un pouvoir de représentation est requis pour tous les mandataires (à l'exception des conseils en propriété industrielle, des avocats).

Il peut s'agir d'un **pouvoir général enregistré auprès de l'Institut**. Le pouvoir général permet d'éviter d'avoir à remplir un nouveau pouvoir pour chaque dépôt effectué pour le compte d'une même personne.

La page suivante s'affiche :

Identification des intervenants

Cette rubrique vous permet d'identifier les différents intervenants de votre demande. A minima les onglets déposant, destinataire et signataire devront être remplis.

Référence client

Votre référence client

[Sélectionner depuis mon carnet d'adresses](#)

[Copier les données d'un autre intervenant](#)

[Je suis le mandataire](#)

Mandataire

Il s'agit de la personne chargée de représenter le ou les déposants devant l'INPI. Il peut être obligatoire.

Pour savoir dans quels cas et qui peut être mandataire, [consulter l'aide en ligne](#).

Personne

Civilité

Monsieur

Nom

Prénom

Téléphone

Email

Cabinet ou société

J'agis en qualité de *

Sélectionner ...

Adresse

Saisir une adresse

Entrée / Bâtiment

Libellé de l'adresse *

Mention spéciale

Code postal *

Ville *

Pays *

France

[Ajouter l'intervenant à mon carnet d'adresses](#)

* Zone obligatoire

La qualité du mandataire doit être identifiée dans la liste déroulante suivante :

J'agis en qualité de *

Sélectionner ...

- Co-déposant mandataire
- Représentant légal d'une société co-déposante
- CPI
- Avocat
- Personne inscrite sur la liste L.422-5
- Société contractuellement liée
- Mandataire EEE
- Représentant légal du déposant personne physique
- Salarié de la personne morale mandataire
- Représentant légal au sein de la personne morale mandataire (président, gérant...)

Si vous disposez d'un pouvoir dûment rempli au moment du dépôt et que vous souhaitez le téléverser lors de cette étape, cliquez sur « sélectionnez votre fichier » comme indiqué ci-dessous :

Pouvoir 

Sélectionner ...

[Télécharger un fichier d'exemple](#)

Si le document est correctement rempli, vous ne recevrez pas de courrier de l'Institut relatif au défaut de pouvoir. Dans le cas contraire, l'Institut vous adressera un courrier dans le cadre de l'examen formel.

Un modèle de pouvoir en copropriété à adapter à votre situation et à compléter peut aussi être téléchargé. Il s'agit du document suivant.



modèle de pouvoir
en copropriété

Si le mandataire est l'un des co-déposants, il convient de remettre les mêmes informations que celles indiquées dans la rubrique « Déposant ».

Une fois que vous avez renseigné toutes les informations relatives au mandataire, vous pouvez cliquer sur **ÉTAPE SUIVANTE**. Si vous souhaitez revenir en arrière, il vous faut cliquer sur **ÉTAPE PRÉCÉDENTE**.

- **Destinataire**

Vous devez ici identifier un interlocuteur unique, nécessairement localisé en France, dans l'Union Européenne ou dans l'Espace Economique Européen.

Attention : Il sera le destinataire unique des correspondances envoyées par l'Institut pour la demande de marque.

Il convient de le choisir avec soin. En effet, les correspondances sont adressées par courrier recommandé avec accusé de réception. Si le destinataire ne réclame pas le courrier dans le délai d'instance, les délais de réponse continuent à courir, ce qui peut, dans certains cas, entraîner le rejet total de la demande.

Attention : lorsque la correspondance est à adresser à un interlocuteur se trouvant au sein d'une société, pensez à indiquer le nom de la personne ainsi que le nom de la société. Ces informations sont reprises à l'identique lors d'un envoi de courrier. Si le nom de la société n'est pas indiqué, le courrier risque de ne pas être distribué.

Sélectionner depuis mon carnet d'adresses | Copier les données d'un autre intervenant ▼ | Réinitialiser les champs

Destinataire
 Il s'agit de la personne à qui l'INPI va adresser la correspondance de procédure.
 Pour en savoir plus, consultez l'aide en ligne.

Personne

Personne physique ▼

Civilité * Nom * Prénom *

Monsieur ▼

Téléphone Email

Adresse

Saisir une adresse

Entrée / Bâtiment Libellé de l'adresse * Mention spéciale

Code postal * Ville * Pays *

 France ▼

Ajouter l'intervenant à mon carnet d'adresses

* Zone obligatoire

ÉTAPE PRÉCÉDENTE **ÉTAPE SUIVANTE**

Astuce : La saisie du destinataire peut se faire en utilisant les fonctionnalités ci-dessous.

Sélectionner depuis mon carnet d'adresses | Copier les données d'un autre intervenant ▼ | Je suis le destinataire des correspondances

L'adresse mail renseignée lors de la création du compte client est reprise automatiquement.

Une fois que vous avez indiqué les informations relatives au destinataire, cliquez sur **ÉTAPE SUIVANTE**.
 Pour revenir en arrière, cliquez sur **ÉTAPE PRÉCÉDENTE**.

- **Signataire**

Le signataire est, par défaut, le titulaire du compte créé pour la connexion au portail des marques. Il n'est pas modifiable. Il doit avoir la qualité requise pour effectuer le dépôt. La qualité doit être indiquée.

Si le signataire n'est pas le déposant (c'est-à-dire le titulaire de la marque) et qu'il n'a pas qualité à agir, un courrier sera adressé par l'Institut dans le cadre de l'examen formel.

Attention : la qualité de « Déposant » ne doit pas être sélectionnée si le/les déposant(s) (les titulaires de la marque) est/sont exclusivement une/des personne(s) morale(s). Le terme déposant ne désigne pas la personne qui effectue physiquement le dépôt, c'est à dire la formalité en ligne, mais la personne au sens du titulaire de la marque.

Signataire
Le signataire est en principe le titulaire du compte e-procédure. Il doit avoir la qualité requise pour effectuer le dépôt.
Pour en savoir plus, consultez l'aide en ligne.

Personne

Civilité *
Monsieur

Nom *
DUPONT

Prénom *
Thomas

Téléphone

Email *

J'agis en qualité de *
Déposant

ÉTAPE PRÉCÉDENTE ÉTAPE SUIVANTE

Réinitialiser les champs

La qualité du signataire doit être identifiée par sélection dans la liste déroulante :

J'agis en qualité de *

Sélectionner ...

Vous devez sélectionner votre qualité parmi les différentes qualités proposées :

- En Mode guidé :
 1. « **Déposant** » si vous êtes la seule personne physique, titulaire du dépôt.
 2. « **Co-déposant mandataire** » si vous agissez pour les co-déposants personnes physiques dont vous faites partie ; **Attention, si vous souhaitez sélectionner cette qualité, vous devez auparavant vous être identifié également en tant que co-déposant ;**
 3. « **Représentant légal au sein de la personne morale déposante** » : sélectionnez cette qualité si vous êtes par exemple gérant, président... Les actionnaires ainsi que les associés n'ont pas qualité à représenter la personne morale déposante car ils n'en font pas nécessairement partie.
 4. « **Salarié de la personne morale déposante** » : lorsque vous n'êtes pas le gérant/président de la société mais un salarié, sélectionnez cette qualité.
- En Mode expert :

En plus des qualités listées ci-dessus, vous pouvez également sélectionner l'une des suivantes :

J'agis en qualité de *

Pouvoir ⓘ

Co-déposant mandataire

Déposant

- Co-déposant mandataire
- Représentant légal d'une société co-déposante
- CPI
- Avocat
- Personne inscrite sur la liste L.422-5
- Mandataire EEE
- Représentant légal du déposant personne physique
- Représentant légal au sein de la personne morale déposante
- Salarié de la personne morale déposante
- Salarié de la personne morale mandataire
- Représentant légal au sein de la personne morale mandataire (président, gérant...)

5. « **Représentant légal au sein de la personne morale mandataire** » : sélectionnez cette qualité si vous êtes par exemple gérant, président de la personne morale mandataire. Les actionnaires ainsi que les associés n'ont pas qualité à représenter la personne morale déposante car ils n'en font pas nécessairement partie.
6. « **Représentant légal du déposant personne physique** » : il s'agit des cas de tutelle, de curatelle ou si le dépôt est effectué au nom d'un enfant mineur.
7. « **Avocat** » : Si vous êtes avocat, sélectionnez cette qualité et non « Représentant légal au sein de la personne morale mandataire ». En effet, les avocats sont habilités à représenter un tiers en tant que personnes physiques et non en tant que personne morale.
8. « **Conseil en Propriété Industrielle** » : de la même manière que pour un avocat, sélectionnez cette qualité si vous êtes un conseil et non « Représentant légal au sein de la personne morale mandataire ».
9. « **Mandataire L.422-5** ».
10. « **Mandataire EEE** ».
11. « **Salarié de la personne morale mandataire** » : sélectionnez cette qualité si vous déposez pour le compte d'une société à laquelle vous êtes contractuellement liée mais que vous n'êtes pas le gérant/président de la société mandataire.

3 TYPE DE MARQUE

A cette étape, vous allez définir le **modèle de marque** que vous désirez déposer.

- **Vérifications préalables**

Attention, il ne doit y avoir qu'un seul modèle de marque par dépôt. Vous ne devez pas faire figurer dans votre modèle de marque, plusieurs variantes de celle-ci.

De plus, afin d'éviter un rejet de la demande d'enregistrement de marque, voici, notamment, et de façon non exhaustive, quelques points à vérifier :

- Ma marque est **disponible**
- Ma marque est **distinctive vis à vis de mes produits et services**
- Ma marque n'est **pas descriptive de mes produits et services**
- Ma marque n'est **pas trompeuse**
- Ma marque ne comporte **pas la représentation ou l'imitation d'un drapeau d'un Etat (y compris la France)**

En mode guidé, pour les marques verbales et les marques figuratives, il vous est proposé de faire un auto-diagnostic sur ces différents points :

Type de marque

Cette rubrique vous permet de déterminer le type de marque que vous souhaitez déposer. Pour en savoir plus, consulter l'aide en ligne.

Référence client

Votre référence client

Marque verbale

[Etape recommandée : faire son autodiagnostic](#)

Elle est constituée de chiffres, de lettres, de mots en caractères noirs.

Sélectionner

[Voir un exemple](#)

Marque figurative

[Etape recommandée : faire son autodiagnostic](#)

Elle est constituée d'une combinaison d'éléments verbaux, dessins et couleurs ou d'un dessin, sans lettres, chiffres ou mots.

Sélectionner

[Voir un exemple](#)

Pour faire un auto-diagnostic, il convient de cliquer sous le type de marque envisagé, sur le lien de couleur bleu :

[Etape recommandée : faire son autodiagnostic](#)

Attention : L'auto-diagnostic proposé est différent pour la marque verbale et pour la marque figurative. Voir plus loin à quoi correspond chacun de ces types de marque.

Auto - Diagnostic

AVANT D'ALLER PLUS LOIN...

Une fois le dépôt de marque effectué, l'INPI vérifie si votre marque répond aux exigences légales et peut être enregistrée.

Si tel n'est pas le cas, la marque peut être rejetée pour une partie des produits et services ou en totalité, aucun remboursement n'étant possible en cas de refus : pour être valable, une marque doit être **disponible, distinctive et licite**.

Les questions ci-dessous prennent en compte les cas de refus les plus fréquents. Attention, il ne s'agit pas d'une vérification de la validité de votre marque. Un refus est possible en dehors des cas de figure ci-dessous. En cas de rejet de votre demande, aucun remboursement ne sera effectué.

Distinctive : C'est-à-dire, est-ce que le signe choisi permet à mes clients de distinguer mes produits (ou mes services) de ceux proposés sur le marché par mes concurrents ?

☐ OUI

[En savoir plus](#) ▼

Descriptive : Autrement dit, le signe que j'ai choisi décrit-il une caractéristique des produits ou des services que je vends, par exemple leur espèce, qualité, quantité, destination, valeur, provenance géographique etc... ?

☐ OUI

[En savoir plus](#) ▼

Disponible : C'est-à-dire, ai-je bien vérifié, en effectuant une recherche antérieures, qu'elle ne porte pas atteinte à un ou plusieurs droits antérieurs ?

☐ OUI

[En savoir plus](#) ▼

Trompeuse : Le signe que j'ai choisi peut-il induire en erreur le consommateur sur les produits ou services que je vends par exemple sur la nature, la qualité ou la provenance géographique du produit ou du service etc... ?

☐ OUI

[En savoir plus](#) ▼

[ÉTAPE PRÉCÉDENTE](#)

[ÉTAPE SUIVANTE](#)

Pour plus de précision sur les points de l'auto-diagnostic et sur l'ensemble des critères d'enregistrement d'une marque, vous pouvez consulter les directives d'examen et d'opposition à l'adresse suivante :

<https://www.inpi.fr/fr/directives>

En cas de doutes et si vous avez des questions d'ordre général sur les marques vous trouverez de nombreuses informations à l'adresse suivante :

<https://www.inpi.fr/fr/comprendre-la-propriete-intellectuelle/la-marque>

Pour toute autre information concernant les démarches et formalités à accomplir auprès de l'INPI, vous avez également la possibilité de contacter notre service d'information INPI Direct par téléphone au 01 56 65 89 98 ou par courriel à contact@inpi.fr.

De plus, si vous le souhaitez, pour être conseillé dans votre projet, vous pouvez prendre contact avec :

- un Conseil en Propriété Industrielle, voir notre annuaire sur <http://www.inpi.fr/fr/acces-rapide/annuaire-des-conseils-en-pi.html>
- un avocat sur <http://cnb.avocat.fr/>.

Attention : les dépôts reçus par l'Institut font l'objet d'un examen à postériori. En cas d'irrégularités, un courrier vous sera adressé par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quatre mois environ à compter de la date de dépôt de votre demande.

En l'absence d'irrégularités, l'enregistrement sera matérialisé par un certificat d'enregistrement qui vous sera adressé. Si vous ne recevez aucun document (courrier d'irrégularités ou certificat d'enregistrement

dans un délai de 5 mois), n'hésitez pas à contacter notre service d'information INPI Direct par téléphone au 01 56 65 89 98 ou par courriel à contact@inpi.fr.

Nous vous rappelons enfin que suite à l'examen, **en cas de refus d'enregistrement, le montant total des redevances versées ne vous sera pas remboursé.**

- **Les différents types de modèle de marque**

A cette étape, il vous est demandé d'identifier le type de marque que vous souhaitez déposer.

Cette identification doit être en cohérence avec la représentation du modèle de marque effectivement déposé.

- En mode guidé :

Seules la marque verbale et la marque figurative sont proposées en mode guidé.

Afin d'identifier plus facilement le type de marque qui convient, une explication de chaque type de marque est proposée.

De plus, pour voir des exemples d'un type de marque, vous pouvez cliquer sur le lien [Voir un exemple](#) .

Marque verbale

Elle est constituée de chiffres, de lettres, de mots en caractères noirs.

[Modifier](#) [Voir un exemple](#)

Il apparait alors une liste non exhaustive d'exemples « types » :



Afin de cacher les exemples qui sont apparus, il vous suffit de cliquer sur la croix en haut à droite de la page pop-up.

Pour sélectionner un type de marque, cliquer sur l'onglet

[Sélectionner](#)

Marque figurative

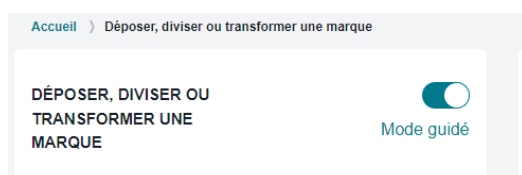
Elle est constituée d'une combinaison d'éléments verbaux, dessins et couleurs ou d'un dessin, sans lettres, chiffres ou mots.

[Sélectionner](#)

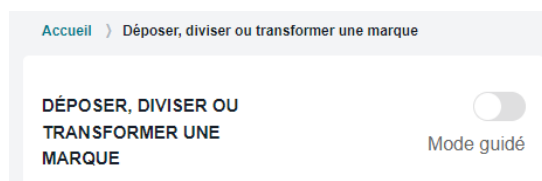
[Voir un exemple](#)

Si aucun des deux types proposés en mode guidé ne semble correspondre à votre besoin, il convient de passer en mode expert.

Pour cela, il vous faut cliquer en haut sur le menu de gauche sur le bouton bleu intitulé « Mode guidé ».



Cette action change la couleur du bouton « Mode guidé » qui devient gris clair. Vous êtes désormais en mode expert.



- **Marque verbale**

Une marque verbale peut être constituée de chiffres, de lettres, de mots ou groupes de mots en caractères noirs mais aussi de noms patronymiques ou encore de sigles.

Pour une marque verbale, une zone texte est disponible pour saisir à l'aide du clavier le nom ou l'expression qui constituera votre marque.

Dans l'hypothèse où votre marque est entièrement constituée d'éléments verbaux en langue étrangère et que vous souhaitez en indiquer la traduction française ou la translittération, cliquer sur le bouton suivant pour la faire passer à oui :

Souhaitez-vous indiquer la traduction de votre marque ?
Celle-ci doit uniquement être la traduction d'une langue étrangère en langue française.

☐ Non

Vous pouvez alors indiquer dans le champ proposé la traduction en français de votre marque.

Attention : Ce champ ne sert pas à traduire votre marque formulée en français en une autre langue. Si c'est le cas, votre demande sera irrégulière.

Une fois les éléments de votre modèle de marque entrés, vous devez cliquer sur  pour les valider.

Une fois la validation effectuée, si vous désirez effectuer une modification, il convient de cliquer sur

3 Type de marque



dans le menu de gauche.

Vous pouvez alors modifier les données entrées (modèle de marque et/ou traduction) en

sélectionnant le type de marque choisi initialement, puis en cliquant sur . Vous retrouvez alors toutes les informations sur votre modèle de marque, avec possibilité de les modifier.

Vous pouvez également modifier le type de votre marque en cliquant dans le nouveau type de marque sur . Vous devrez alors renseigner les champs proposés.

Dans les deux cas, la validation des modifications s'effectue à nouveau en cliquant sur .

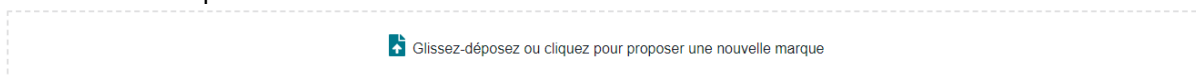
- **Marque figurative**

Une marque figurative est constituée d'un dessin, sans lettres, chiffres ou mots ou d'une combinaison d'éléments verbaux, dessins et couleurs.

NB : ce type "marque figurative" regroupe les marques dénommées antérieurement « figurative » et « semi-figurative ».

Pour une marque figurative, un fichier contenant la représentation de la marque doit être téléversé à partir de votre ordinateur.

Il convient de cliquer sur



Types de fichiers autorisés: jpeg
Poids maximum autorisé: 2Mo

afin d'avoir accès à vos fichiers personnels et de sélectionner le fichier contenant la représentation de votre marque.

Il doit s'agir impérativement d'un fichier au format jpeg ne dépassant pas 2 Mo.

Par ailleurs, le modèle de marque doit être d'une netteté suffisante pour permettre la reproduction de tous les détails.

Marque figurative

Elle est constituée d'une combinaison d'éléments verbaux, dessins et couleurs ou d'un dessin, sans lettres, chiffres ou mots.

Référence client

Votre référence client

Glissez-déposez ou cliquez pour proposer une nouvelle marque

Poids maximum autorisé: 2Mo

Types de fichiers autorisés: jpeg

Souhaitez-vous indiquer les couleurs de la représentation jointe de votre marque ?



Non

Brève description du signe

Cette rubrique est optionnelle et sert à décrire les éléments représentés dans votre signe.

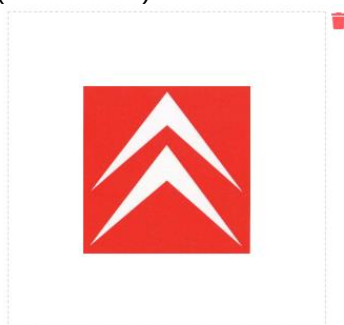
ATTENTION: les précisions apportées ne peuvent porter que sur des éléments représentés effectivement dans le signe. Il ne peut pas par exemple s'agir de variantes envisagées, de renseignements concernant l'exploitation qui sera faite du signe ou encore d'informations quant à l'activité du déposant.

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

ÉTAPE SUIVANTE

* Zone obligatoire

Une fois l'image téléversée, sont indiqués son format, son poids et l'indication que le fichier est valide (coche verte).



.jpg 23.7 kB

Le modèle de marque est présenté dans une zone d'impression de 8 x 8 cm représentée par le liseret gris.

Il vous est possible de la supprimer en cliquant sur l'icône représentant une corbeille.

Si la représentation jointe de votre marque est en couleurs et que vous voulez indiquer ces couleurs, il convient de cliquer sur le bouton suivant :

Souhaitez-vous indiquer les couleurs de la représentation jointe de votre marque ?



Non

Vous pourrez indiquer les couleurs de votre modèle de marque en remplissant le champ proposé. Pour cela, il convient d'utiliser un ou des codes de type Pantone ou RAL, qui permettent d'identifier de façon précise une nuance de couleur.

Il vous est également proposé d'ajouter, de façon optionnelle, des précisions quant aux caractéristiques de l'image téléversée en remplissant le champ « brève description du signe ».

Brève description du signe

Cette rubrique est optionnelle et sert à décrire les éléments représentés dans votre signe.

ATTENTION: les précisions apportées ne peuvent porter que sur des éléments représentés effectivement dans le signe. Il ne peut pas par exemple s'agir de variantes envisagées, de renseignements concernant l'exploitation qui sera faite du signe ou encore d'informations quant à l'activité du déposant.

Vous pouvez par exemple décrire la disposition des éléments visuels apparaissant dans le modèle de marque. Si la marque comporte une partie verbale en langue étrangère, peut également y être indiquée la traduction ou la translittération de cette partie du signe.

Cette rubrique peut comprendre jusqu'à 2000 caractères.

Attention : les précisions apportées ne peuvent porter que sur des éléments représentés effectivement sur l'image.

Il ne peut par exemple pas s'agir de variantes envisagées, de renseignements concernant l'exploitation qui sera faite du signe ou encore d'informations quant à l'activité du déposant.

Si la représentation ne reproduit pas exactement ce que vous souhaitez protéger, il vous faut corriger votre modèle de marque avant de valider votre demande.

En effet, vous devez impérativement téléverser le **modèle de marque définitif**. Après le paiement de votre demande d'enregistrement, vous ne pourrez plus modifier le modèle de marque.

Une fois les éléments de votre modèle de marque entrés, vous devez cliquer sur  pour les valider.

Une fois la validation effectuée, si vous désirez effectuer une modification, il convient de cliquer sur  > dans le menu de gauche.

Vous pouvez alors modifier les données entrées (modèle de marque et/ou description) en

sélectionnant le type de marque choisi initialement, puis en cliquant sur . Vous retrouvez alors toutes les informations sur votre modèle de marque, avec possibilité de les modifier.

Vous pouvez également modifier le type de votre marque en cliquant dans le nouveau type de marque sur . Vous devrez alors renseigner les champs proposés.

Dans les deux cas, la validation des modifications s'effectue à nouveau en cliquant sur .

- Mode expert :

11 types de marques sont proposés :

- **Marque verbale**
- **Marque figurative (regroupant les marques dénommées antérieurement « figurative » et « semi-figurative »)**
- **Marque de couleur**
- **Marque hologramme**
- **Marque de forme**
- **Marque sonore**
- **Marque de position**
- **Marque de motif**
- **Marque de mouvement**
- **Marque multimédia**
- **Autre**

Type de marque

Cette rubrique vous permet de déterminer le type de marque que vous souhaitez déposer. Pour en savoir plus, consultez l'aide en ligne.

Reference client
Votre référence client

Marque verbale Elle est constituée de chiffres, de lettres, de mots en caractères noirs. Sélectionner Voir un exemple	Marque figurative Elle est constituée d'une combinaison d'éléments verbaux, dessins et couleurs ou d'un dessin, sans lettres, chiffres ou mots. Sélectionner Voir un exemple
Marque de couleur Il s'agit exclusivement d'une couleur ou d'une combinaison de couleurs. Sélectionner Voir un exemple	Marque hologramme Il s'agit d'un visuel en relief obtenu par un procédé holographique. Sélectionner Voir un exemple
Marque de forme Elle est constituée de la représentation d'une forme de produit ou de son conditionnement en 3D. Sélectionner Voir un exemple	Marque sonore Elle est constituée d'un son ou d'une combinaison de sons. Sélectionner Voir un exemple
Marque de position Elle est caractérisée par la façon spécifique dont elle est placée ou apposée sur le produit. Sélectionner Voir un exemple	Marque de motif Elle est constituée d'un ensemble d'éléments répétées de façon régulière. Sélectionner Voir un exemple
Marque de mouvement Elle est constituée par un mouvement ou changement de position des éléments de la marque. Sélectionner Voir un exemple	Marque multimédia Elle est constituée d'une combinaison d'images et de sons. Sélectionner Voir un exemple
Autre Attention : Cette rubrique est exclusivement réservée aux signes ne correspondant à aucun des types de marque présents dans le menu. Sélectionner	

ETAPE PRÉCÉDENTE ETAPE SUIVANTE

Pour les marques de type sonore, multimédia, hologramme, de mouvement, autre déposées en format MP3, MP4, une empreinte numérique est générée après validation du dépôt de la marque.

Au moment du dépôt, ces fichiers sont revêtus d'une empreinte numérique (hachage). On nomme fonction de hachage, une fonction particulière qui, à partir d'une donnée fournie en entrée, calcule une empreinte numérique servant à identifier rapidement la donnée initiale, au même titre qu'une signature pour identifier une personne.

Cette méthode permet de vérifier l'intégrité d'un fichier téléchargé afin de s'assurer qu'il est identique à l'original et non corrompu. Une empreinte ou somme de contrôle est alors calculée et peut être comparée à celle du fichier original. Si les sommes de contrôle sont identiques, l'utilisateur est alors certain que le fichier téléchargé est intègre et identique à celui envoyé.

L'INPI peut fournir des méthodes permettant de calculer simplement l'empreinte d'un fichier sous Windows afin que l'utilisateur puisse vérifier par lui-même la qualité du téléchargement du fichier.

Cette empreinte numérique permettra de vérifier, si besoin, que le fichier contenant la représentation de la marque n'a pas été corrompu depuis son téléversement sur le front office au moment du dépôt.

L'empreinte numérique ne constitue donc pas un mode de représentation de la marque.

Afin d'identifier le type de marque qui convient, une courte explication de chaque type de marque est proposée.

De plus, pour voir des exemples d'un type de marque, vous pouvez cliquer sur le lien [Voir un exemple](#).

Marque verbale

Elle est constituée de chiffres, de lettres, de mots en caractères noirs.

[Modifier](#) [Voir un exemple](#)

Il apparaît alors une liste non exhaustive d'exemples « types » :



Afin de cacher les exemples qui sont apparus, il vous suffit de cliquer sur la croix en haut à droite de la page pop-up.

Pour sélectionner un type de marque, cliquer sur l'onglet

Sélectionner

Marque figurative

Elle est constituée d'une combinaison d'éléments verbaux, dessins et couleurs ou d'un dessin, sans lettres, chiffres ou mots.

Sélectionner

[Voir un exemple](#)

- **Marque verbale**

Une marque verbale peut être constituée de chiffres, de lettres, de mots ou groupes de mots en caractères noirs mais aussi de noms patronymiques ou encore de sigles.

Pour une marque verbale, une zone texte est disponible pour saisir à l'aide du clavier le nom ou l'expression qui constituera votre marque.

Dans l'hypothèse où votre marque est entièrement constituée d'éléments verbaux en langue étrangère et que vous souhaitez en indiquer la traduction française ou la translittération, cliquer sur le bouton suivant pour la faire passer à oui :

Souhaitez-vous indiquer la traduction de votre marque ?

Celle-ci doit uniquement être la traduction d'une langue étrangère en langue française.



Non

Vous pouvez alors indiquer dans le champ proposé la traduction en français de votre marque.

Attention : Ce champ ne sert pas à traduire votre marque formulée en français en une autre langue. Si c'est le cas, votre demande sera irrégulière.

Une fois les éléments de votre modèle de marque entrés, vous devez cliquer sur **ÉTAPE SUIVANTE** pour les valider.

Une fois la validation effectuée, si vous désirez effectuer une modification, il convient de cliquer sur

3 Type de marque



dans le menu de gauche.

Vous pouvez alors modifier les données entrées (modèle de marque et/ou traduction) en

sélectionnant le type de marque choisi initialement, puis en cliquant sur **Modifier**. Vous retrouvez alors toutes les informations sur votre modèle de marque, avec possibilité de les modifier.

Vous pouvez également modifier le type de votre marque en cliquant dans le nouveau type de

marque sur **Sélectionner**. Vous devrez alors renseigner les champs proposés.

Dans les deux cas, la validation des modifications s'effectue à nouveau en cliquant sur

ÉTAPE SUIVANTE

- **Marque figurative**

Une marque figurative est constituée d'un dessin, sans lettres, chiffres ou mots ou d'une combinaison d'éléments verbaux, dessins et couleurs.

Astuce : ce type "marque figurative" regroupe les marques dénommées antérieurement « figurative » et « semi-figurative ».

Pour une marque figurative, un fichier contenant la représentation de la marque doit être téléversé à partir de votre ordinateur.

Il convient de cliquer sur

 Glissez-déposez ou cliquez pour proposer une nouvelle marque

Types de fichiers autorisés: jpeg
Poids maximum autorisé: 2Mo

afin d'avoir accès à vos fichiers personnels et de sélectionner le fichier contenant la représentation de votre marque.

Il doit s'agir impérativement d'un fichier au format jpeg ne dépassant pas 2 Mo.

Par ailleurs, le modèle de marque doit être d'une netteté suffisante pour permettre la reproduction de tous les détails.

Marque figurative

Elle est constituée d'une combinaison d'éléments verbaux, dessins et couleurs ou d'un dessin, sans lettres, chiffres ou mots.

Référence client

Votre référence client

 Glissez-déposez ou cliquez pour proposer une nouvelle marque

Poids maximum autorisé: 2Mo
Types de fichiers autorisés: jpeg

Souhaitez-vous indiquer les couleurs de la représentation jointe de votre marque ?



Non

Breve description du signe

Cette rubrique est optionnelle et sert à décrire les éléments représentés dans votre signe.
ATTENTION: les précisions apportées ne peuvent porter que sur des éléments représentés effectivement dans le signe. Il ne peut pas par exemple s'agir de variantes envisagées, de renseignements concernant l'exploitation qui sera faite du signe ou encore d'informations quant à l'activité du déposant.

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

ÉTAPE SUIVANTE

* Zone obligatoire

Une fois l'image téléversée, sont indiqués son format, son poids et l'indication que le fichier est valide (coche verte).

.jpg 23.7 kB 

Le modèle de marque est présenté dans une zone d'impression de 8 x 8 cm représentée par le liseret gris.

Il vous est possible de la supprimer en cliquant sur l'icône représentant une corbeille.

Si la représentation jointe de votre marque est en couleurs et que vous voulez indiquer ces couleurs, il convient de cliquer sur le bouton suivant :

Souhaitez-vous indiquer les couleurs de la représentation jointe de votre marque ?



Non

Vous pourrez indiquer les couleurs de votre modèle de marque en remplissant le champ proposé. Pour cela, il convient d'utiliser un ou des codes de type Pantone ou RAL, qui permettent d'identifier de façon précise une nuance de couleur.

Il vous est également proposé d'ajouter, de façon optionnelle, des précisions quant aux caractéristiques de l'image téléversée en remplissant le champ « brève description du signe ».

Brève description du signe

Cette rubrique est optionnelle et sert à décrire les éléments représentés dans votre signe.

ATTENTION: les précisions apportées ne peuvent porter que sur des éléments représentés effectivement dans le signe. Il ne peut pas par exemple s'agir de variantes envisagées, de renseignements concernant l'exploitation qui sera faite du signe ou encore d'informations quant à l'activité du déposant.

Vous pouvez par exemple décrire la disposition des éléments visuels apparaissant dans le modèle de marque. Si la marque comporte une partie verbale en langue étrangère, peut également y être indiquée la traduction ou la translittération de cette partie du signe.

Cette rubrique peut comprendre jusqu'à 2000 caractères.

Attention : les précisions apportées ne peuvent porter que sur des éléments représentés effectivement sur l'image.

Il ne peut par exemple pas s'agir de variantes envisagées, de renseignements concernant l'exploitation qui sera faite du signe ou encore d'informations quant à l'activité du déposant.

Si la représentation ne reproduit pas exactement ce que vous souhaitez protéger, il vous faut corriger votre modèle de marque avant de valider votre demande.

En effet, vous devez impérativement téléverser le **modèle de marque définitif**. Après le paiement de votre demande d'enregistrement, vous ne pourrez plus modifier le modèle de marque.

Une fois les éléments de votre modèle de marque entrés, vous devez cliquer sur  pour les valider.

Une fois la validation effectuée, si vous désirez effectuer une modification, il convient de cliquer sur  > dans le menu de gauche.

Vous pouvez alors modifier les données entrées (modèle de marque et/ou couleur et/ou description) en sélectionnant le type de marque choisi initialement, puis en cliquant sur . Vous retrouvez alors toutes les informations sur votre modèle de marque, avec possibilité de les modifier.

Vous pouvez également modifier le type de votre marque en cliquant dans le nouveau type de marque sur . Vous devrez alors renseigner les champs proposés.

Dans les deux cas, la validation des modifications s'effectue à nouveau en cliquant sur

ÉTAPE SUIVANTE

- **Marque de couleur**

Une marque de couleur est constituée d'une couleur unique ou d'une combinaison de couleurs.

Attention : Sauf exception, l'acceptation d'une marque de couleur est subordonnée à la fourniture de preuves d'usage justifiant que le signe est perçu par le consommateur comme étant une marque.

Pour une marque de couleurs, un fichier contenant la représentation de la marque doit être téléversé à partir de votre ordinateur.

Il convient de cliquer sur

 Glissez-déposez ou cliquez pour proposer une nouvelle marque

Types de fichiers autorisés: jpeg

Poids maximum autorisé: 2Mo

afin d'avoir accès à vos fichiers personnels et de sélectionner le fichier contenant la représentation de votre marque.

Il doit s'agir impérativement d'un fichier au format jpeg ne dépassant pas 2 Mo.

Par ailleurs, le modèle de marque doit être d'une netteté suffisante pour permettre la reproduction de tous les détails.

Marque de couleur

Il s'agit exclusivement d'une couleur ou d'une combinaison de couleurs.

Référence client

Votre référence client

 Glissez-déposez ou cliquez pour ajouter la représentation de la marque couleur

Poids maximum autorisé: 2Mo

Types de fichiers autorisés: jpeg

Couleur *

Vous pouvez ajouter des preuves d'usage ⓘ

Sélectionner votre fichier 

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

ÉTAPE SUIVANTE

* Zone obligatoire

Une fois l'image téléversée, Sont indiqués son format, son poids et l'indication que le fichier est valide.

.jpg 12.8 kB 

Le modèle de marque est présenté dans une zone d'impression de 8 x 8 cm représentée par le liseret gris.

Il est possible de le supprimer en cliquant sur l'icône représentant une corbeille rouge.

Couleur *

Il vous est ensuite demandé d'indiquer impérativement dans le champ par un code de type Pantone ou RAL, la ou les couleurs représentées. S'il s'agit d'un agencement de couleurs, vous pouvez ajouter des précisions concernant cet agencement.

Attention : les précisions apportées ne peuvent porter que sur ce qui est effectivement représenté sur l'image.

Il ne peut par exemple pas s'agir de variantes envisagées, de renseignements concernant l'exploitation qui sera faite du signe ou encore d'informations quant à l'activité du déposant.

Il vous est également demandé de fournir des preuves d'usage justifiant que le signe est perçu par le consommateur comme étant une marque. Les preuves d'usage seront téléversées en utilisant la

Vous pouvez ajouter des preuves d'usage ⓘ

Sélectionner votre fichier 

fonctionnalité : .Elles devront impérativement être au format pdf et ne devront pas dépasser 100 Mo.

Si la représentation ne reproduit pas exactement ce que vous souhaitez protéger, vous devez corriger votre modèle de marque avant de valider votre demande.

En effet, vous devez impérativement téléverser le **modèle de marque définitif**.

Après le paiement, vous ne pourrez plus modifier le modèle de marque.

Par ailleurs, le modèle de marque doit être d'une netteté suffisante pour permettre la reproduction de tous les détails.

Une fois les éléments de votre modèle de marque entrés, vous devez cliquer sur  pour les valider.

Une fois la validation effectuée, si vous désirez effectuer une modification, il convient de cliquer sur

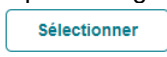
3 Type de marque



dans le menu de gauche.

Vous pouvez alors modifier les données entrées (modèle de marque et/ou couleur et/ou preuves d'usage) en sélectionnant le type de marque choisi initialement, puis en cliquant sur  . Vous retrouvez alors toutes les informations sur votre modèle de marque, avec possibilité de les modifier.

Vous pouvez également modifier le type de votre marque en cliquant dans le nouveau type de marque



sur . Vous devrez alors renseigner les champs proposés.

Dans les deux cas, la validation des modifications s'effectue à nouveau en cliquant sur  .

- **Marque hologramme**

Une marque déposée sous forme d'hologramme est constituée d'une image en relief obtenue par un procédé holographique.

Pour une marque hologramme, un fichier contenant « *une ou plusieurs représentations graphiques ou photographies du ou des éléments holographiés, à l'exclusion de l'hologramme lui-même* » doit être téléversé à partir de votre ordinateur.

Il convient de cliquer sur

 Glissez-déposez ou cliquez pour proposer une nouvelle marque

Types de fichiers autorisés: jpeg,mp4
Poids maximum autorisé:
2Mo - jpeg
20Mo - mp4

afin d'avoir accès à vos fichiers personnels et de sélectionner le fichier contenant la représentation de votre marque.

Il doit s'agir impérativement d'un fichier au format jpeg ne dépassant pas 2 Mo ou d'un fichier au format MP4 ne dépassant pas 20 Mo.

Par ailleurs, le modèle de marque doit être d'une netteté suffisante pour permettre la reproduction de tous les détails.

Marque hologramme

Il s'agit d'un visuel en relief obtenu par un procédé holographique.

Référence client

Votre référence client

 Glissez-déposez ou cliquez pour proposer une nouvelle marque

Types de fichiers autorisés: jpeg,mp4
Poids maximum autorisé:
2Mo - jpeg
20Mo - mp4

Brève description du signe

Cette rubrique est optionnelle et sert à décrire les éléments représentés dans votre signe.
ATTENTION: les précisions apportées ne peuvent porter que sur des éléments représentés effectivement dans le signe. Il ne peut pas par exemple s'agir de variantes envisagées, de renseignements concernant l'exploitation qui sera faite du signe ou encore d'informations quant à l'activité du déposant.

Attention : les marques françaises déposées au format MP3/MP4 ne peuvent pas faire l'objet d'une extension internationale conformément au règlement d'exécution de l'OMPI.

Une fois le signe téléversé, sont indiqués son format, son poids et l'indication que le fichier est valide (coche verte).

.jpg 26.0 kB 

Le modèle de marque est présenté dans une zone d'impression de 8 x 8 cm représentée par le liseret gris.

L'empreinte numérique du signe téléversé apparaît également, si le fichier est au format MP4 :

.mp4 6.1 MB 

Empreinte numérique: d066b827c3cfd27d06f166552ff03093773455a5c9a9411e56a4b45cde9760ee

Il est possible de le supprimer en cliquant sur l'icône représentant une corbeille rouge.

Il vous est également proposé d'ajouter, de façon optionnelle, des précisions quant aux caractéristiques du signe téléversé en remplissant le champ « brève description du signe ».

Brève description du signe



Cette rubrique est optionnelle et sert à décrire les éléments représentés dans votre signe.

ATTENTION: les précisions apportées ne peuvent porter que sur des éléments représentés effectivement dans le signe. Il ne peut pas par exemple s'agir de variantes envisagées, de renseignements concernant l'exploitation qui sera faite du signe ou encore d'informations quant à l'activité du déposant.

Vous pouvez par exemple décrire la disposition des éléments visuels apparaissant dans le modèle de marque. Si la marque comporte une partie verbale en langue étrangère, peut également y être indiquée la traduction ou la translittération de cette partie du signe.

Cette rubrique peut comprendre jusqu'à 2000 caractères.

Attention : les précisions apportées ne peuvent porter que sur des éléments représentés effectivement sur le signe.

Il ne peut par exemple pas s'agir de variantes envisagées, de renseignements concernant l'exploitation qui sera faite du signe ou encore d'informations quant à l'activité du déposant.

Si la représentation ne reproduit pas exactement ce que vous souhaitez protéger, il vous faut corriger votre modèle de marque avant de valider votre demande.

En effet, vous devez impérativement téléverser le **modèle de marque définitif**. Après le paiement de votre demande d'enregistrement, vous ne pourrez plus modifier le modèle de marque.

Une fois les éléments de votre modèle de marque entrés, vous devez cliquer sur  pour les valider.

Une fois la validation effectuée, si vous désirez effectuer une modification, il convient de cliquer sur **3 Type de marque** > dans le menu de gauche.

Vous pouvez alors modifier les données entrées (modèle de marque et/ou brève description de la marque) en sélectionnant le type de marque choisi initialement, puis en cliquant sur . Vous retrouvez alors toutes les informations sur votre modèle de marque, avec possibilité de les modifier.

Vous pouvez également modifier le type de votre marque en cliquant dans le nouveau type de marque sur . Vous devrez alors renseigner les champs proposés.

Dans les deux cas, la validation des modifications s'effectue à nouveau en cliquant sur .

- **Marque de forme**

Une marque de forme est constituée de la représentation d'une forme de produit ou de son conditionnement en trois dimensions.

Pour une marque de forme, un fichier contenant la représentation de la marque doit être téléversé à partir de votre ordinateur. Ce fichier peut contenir plusieurs vues de la même forme.

Il convient de cliquer sur

 Glissez-déposez ou cliquez pour proposer une nouvelle marque

Types de fichiers autorisés: jpeg

Poids maximum autorisé: 2Mo

afin d'avoir accès à vos fichiers personnels et de sélectionner le fichier contenant la représentation de votre marque.

Il doit s'agir impérativement d'un fichier au format jpeg ne dépassant pas 2 Mo.

Par ailleurs, le modèle de marque doit être d'une netteté suffisante pour permettre la reproduction de tous les détails.

Marque de forme

Elle est constituée de la représentation d'une forme de produit ou de son conditionnement en 3D.

Référence client

Votre référence client

 Glissez-déposez ou cliquez pour proposer une nouvelle marque

Poids maximum autorisé: 2Mo

Types de fichiers autorisés: jpeg

Brève description du signe

Cette rubrique est optionnelle et sert à décrire les éléments représentés dans votre signe.
ATTENTION: les précisions apportées ne peuvent porter que sur des éléments représentés effectivement dans le signe. Il ne peut pas par exemple s'agir de variantes envisagées, de renseignements concernant l'exploitation qui sera faite du signe ou encore d'informations quant à l'activité du déposant.

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

ÉTAPE SUIVANTE

* Zone obligatoire

Une fois l'image téléversée, sont indiqués son format, son poids et l'indication que le fichier est valide (coche verte).

.jpg 12.8 kB 

Le modèle de marque est présenté dans une zone d'impression de 8 x 8 cm représentée par le liseret gris.

Dans l'hypothèse où l'image téléversée ne vous conviendrait pas, il est possible de la supprimer en cliquant sur l'icône représentant une corbeille.

Il vous est également proposé d'ajouter des précisions quant aux caractéristiques de l'image téléversée.

Brève description du signe



Cette rubrique est optionnelle et sert à décrire les éléments représentés dans votre signe.

ATTENTION: les précisions apportées ne peuvent porter que sur des éléments représentés effectivement dans le signe. Il ne peut pas par exemple s'agir de variantes envisagées, de renseignements concernant l'exploitation qui sera faite du signe ou encore d'informations quant à l'activité du déposant.

Vous pouvez par exemple décrire la disposition des éléments visuels apparaissant dans le modèle de marque. Si la forme comporte une partie verbale en langue étrangère, peut également y être indiqué la traduction ou la translittération de cette partie du signe.

Cette rubrique peut comprendre jusqu'à 2000 caractères.

Attention : les précisions apportées ne peuvent porter que sur des éléments représentés effectivement sur l'image.

Il ne peut par exemple pas s'agir de variantes envisagées, de renseignements concernant l'exploitation qui sera faite du signe ou encore d'informations quant à l'activité du déposant.

Si la représentation ne reproduit pas exactement ce que vous souhaitez protéger, il vous faut corriger votre modèle de marque avant de valider votre demande.

En effet, vous devez impérativement téléverser le **modèle de marque définitif**. Après le paiement de votre demande d'enregistrement, vous ne pourrez plus modifier le modèle de marque.

Une fois les éléments de votre modèle de marque entrés, vous devez cliquer sur  pour les valider.

Une fois la validation effectuée, si vous désirez effectuer une modification, il convient de cliquer sur **3 Type de marque** > dans le menu de gauche.

Vous pouvez alors modifier les données entrées (modèle de marque et/ou brève description de la marque) en sélectionnant le type de marque choisi initialement, puis en cliquant sur . Vous retrouvez alors toutes les informations sur votre modèle de marque, avec possibilité de les modifier.

Vous pouvez également modifier le type de votre marque en cliquant dans le nouveau type de marque sur . Vous devrez alors renseigner les champs proposés.

Dans les deux cas, la validation des modifications s'effectue à nouveau en cliquant sur .

- **Marque sonore**

Une marque sonore est constituée d'un son ou d'une combinaison de sons reproduits par un fichier audio ou représentés par des notes sur une portée musicale.

Pour une marque sonore, un fichier contenant la représentation de notes sur une portée musicale (format Jpeg) ou un fichier audio (format MP3) doit être téléversé à partir de votre ordinateur.

Il convient de cliquer sur

 Glissez-déposez ou cliquez pour proposer une nouvelle marque

Types de fichiers autorisés: jpeg,mp3

Poids maximum autorisé:

2Mo - jpeg

2Mo - mp3

afin d'avoir accès à vos fichiers personnels et de sélectionner le fichier contenant la représentation de votre marque. Il doit s'agir impérativement d'un fichier au format jpeg ou au format MP3 ne dépassant pas 2 Mo.

Par ailleurs, le modèle de marque doit être d'une netteté suffisante pour permettre la reproduction de tous les détails.

Marque sonore

Elle est constituée d'un son ou d'une combinaison de sons.

Référence client

Votre référence client

 Glissez-déposez ou cliquez pour proposer une nouvelle marque

Types de fichiers autorisés: jpeg,mp3

Poids maximum autorisé:

2Mo - jpeg

2Mo - mp3

Brève description du signe

Cette rubrique est optionnelle et sert à décrire les éléments représentés dans votre signe.

ATTENTION: les précisions apportées ne peuvent porter que sur des éléments représentés effectivement dans le signe. Il ne peut pas par exemple s'agir de variantes envisagées, de renseignements concernant l'exploitation qui sera faite du signe ou encore d'informations quant à l'activité du déposant.

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

ÉTAPE SUIVANTE

* Zone obligatoire

Attention : les marques françaises déposées au format MP3/MP4 ne peuvent pas faire l'objet d'une extension internationale conformément au règlement d'exécution de l'OMPI.

Une fois l'image ou le son téléversé, sont indiqués son format, son poids et l'indication que le fichier est valide (coche verte).

.jpg 26.8 kB 

Le modèle de marque est présenté dans une zone d'impression de 8 x 8 cm représentée par le liseret gris.

.mp3 1.2 MB 

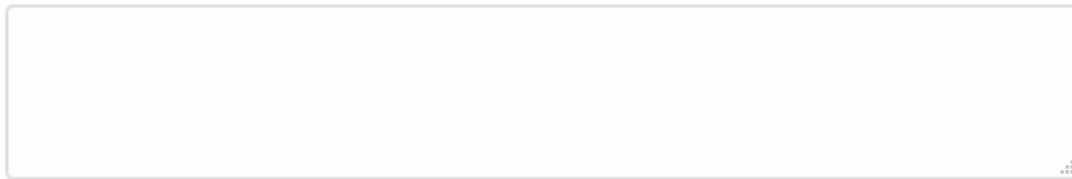
L'empreinte numérique du signe téléversé apparaît également, si le fichier est au format MP3 :

Empreinte numérique: 70bcc395fedd7deefe0981ea7927aefb362cc453cb7c7c88c9f82428dfbcc74e

Dans l'hypothèse où l'image ou le son téléversés ne vous conviendrait pas, il est possible de le ou de la supprimer en cliquant sur l'icône représentant une corbeille.

Il vous est également proposé d'ajouter des précisions quant aux caractéristiques de l'image ou du son téléversé.

Brève description du signe



Cette rubrique est optionnelle et sert à décrire les éléments représentés dans votre signe.

ATTENTION: les précisions apportées ne peuvent porter que sur des éléments représentés effectivement dans le signe. Il ne peut pas par exemple s'agir de variantes envisagées, de renseignements concernant l'exploitation qui sera faite du signe ou encore d'informations quant à l'activité du déposant.

Cette rubrique peut comprendre jusqu'à 2000 caractères.

Attention : les précisions apportées ne peuvent porter que sur des éléments représentés effectivement sur l'image ou le son.

Il ne peut par exemple pas s'agir de variantes envisagées, de renseignements concernant l'exploitation qui sera faite du signe ou encore d'informations quant à l'activité du déposant.

Si la représentation ne reproduit pas exactement ce que vous souhaitez protéger, il vous faut corriger votre modèle de marque avant de valider votre demande.

En effet, vous devez impérativement téléverser le **modèle de marque définitif**. Après le paiement de votre demande d'enregistrement, vous ne pourrez plus modifier le modèle de marque.

Une fois les éléments de votre modèle de marque entrés, vous devez cliquer sur  pour les valider.

Une fois la validation effectuée, si vous désirez effectuer une modification, il convient de cliquer sur

3 Type de marque



dans le menu de gauche.

Vous pouvez alors modifier les données entrées (modèle de marque et/ou brève description de la marque) en sélectionnant le type de marque choisi initialement, puis en cliquant sur . Vous retrouvez alors toutes les informations sur votre modèle de marque, avec possibilité de les modifier.

Vous pouvez également modifier le type de votre marque en cliquant dans le nouveau type de marque sur [Sélectionner](#). Vous devrez alors renseigner les champs proposés.

Dans les deux cas, la validation des modifications s'effectue à nouveau en cliquant sur [ÉTAPE SUIVANTE](#).

Marque de position

Elle est caractérisée par la façon spécifique dont elle est placée ou apposée sur le produit.

Pour une marque de position, un fichier contenant une reproduction **identifiant dûment la position de la marque et sa taille ou sa proportion, par rapport aux produits concernés**, doit être téléversé à partir de votre ordinateur.

Les éléments ne faisant pas partie de l'enregistrement (c'est à dire les produits sur lesquels est apposée la marque) doivent être visuellement ignorés, de préférence par la présence de lignes discontinues ou pointillées.

Il convient de cliquer sur

 Glissez-déposez ou cliquez pour proposer une nouvelle marque

Types de fichiers autorisés: jpeg

Poids maximum autorisé: 2Mo

afin d'avoir accès à vos fichiers personnels et de sélectionner le fichier contenant la représentation de votre marque.

Il doit s'agir impérativement d'un fichier au format jpeg ne dépassant pas 2 Mo.

Par ailleurs, le modèle de marque doit être d'une netteté suffisante pour permettre la reproduction de tous les détails.

Marque de position

Elle est caractérisée par la façon spécifique dont elle est placée ou apposée sur le produit.

Référence client

Votre référence client

 Glissez-déposez ou cliquez pour proposer une nouvelle marque

Types de fichiers autorisés: jpeg

Poids maximum autorisé: 2Mo

Brève description du signe

Cette rubrique est optionnelle et sert à décrire les éléments représentés dans votre signe.
ATTENTION: les précisions apportées ne peuvent porter que sur des éléments représentés effectivement dans le signe. Il ne peut pas par exemple s'agir de variantes envisagées, de renseignements concernant l'exploitation qui sera faite du signe ou encore d'informations quant à l'activité du déposant.

[ÉTAPE PRÉCÉDENTE](#)

[ÉTAPE SUIVANTE](#)

* Zone obligatoire

Une fois l'image téléversée, sont indiqués son format, son poids et l'indication que le fichier est valide (coche verte).

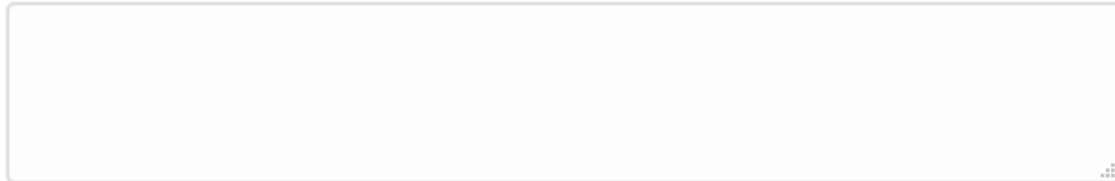
.jpg 3.4 kB 

Le modèle de marque est présenté dans une zone d'impression de 8 x 8 cm représentée par le liseret gris.

Il vous est possible de la supprimer en cliquant sur l'icône représentant une corbeille.

Il vous est également proposé d'ajouter des précisions quant aux caractéristiques de l'image téléversée en remplissant le champ « brève description du signe ». Par exemple, la description peut détailler la façon dont le signe est apposé sur les produits.

Brève description du signe



Cette rubrique est optionnelle et sert à décrire les éléments représentés dans votre signe.

ATTENTION: les précisions apportées ne peuvent porter que sur des éléments représentés effectivement dans le signe. Il ne peut pas par exemple s'agir de variantes envisagées, de renseignements concernant l'exploitation qui sera faite du signe ou encore d'informations quant à l'activité du déposant.

Si la marque comporte une partie verbale en langue étrangère, peut également y être indiquée la traduction ou la translittération de cette partie du signe.

Cette rubrique peut comprendre jusqu'à 2000 caractères.

Attention : les précisions apportées ne peuvent porter que sur des éléments représentés effectivement sur l'image.

Il ne peut par exemple pas s'agir de variantes envisagées, de renseignements concernant l'exploitation qui sera faite du signe ou encore d'informations quant à l'activité du déposant.

Si la représentation ne reproduit pas exactement ce que vous souhaitez protéger, il vous faut corriger votre modèle de marque avant de valider votre demande.

En effet, vous devez impérativement téléverser le **modèle de marque définitif**. Après le paiement de votre demande d'enregistrement, vous ne pourrez plus modifier le modèle de marque.

Une fois les éléments de votre modèle de marque entrés, vous devez cliquer sur  pour les valider.

Une fois la validation effectuée, si vous désirez effectuer une modification, il convient de cliquer sur  > dans le menu de gauche.

Vous pouvez alors modifier les données entrées (modèle de marque et/brève description de la marque) en sélectionnant le type de marque choisi initialement, puis en cliquant sur . Vous retrouvez alors toutes les informations sur votre modèle de marque, avec possibilité de les modifier.

Vous pouvez également modifier le type de votre marque en cliquant dans le nouveau type de marque sur . Vous devrez alors renseigner les champs proposés.

Dans les deux cas, la validation des modifications s'effectue à nouveau en cliquant sur

ÉTAPE SUIVANTE

- **Marque de motif**

Elle est constituée d'un ensemble d'éléments répétés de façon régulière.

Pour une marque de motif, un fichier contenant une représentation du signe doit être téléversé à partir de votre ordinateur.

Il convient de cliquer sur

 Glissez-déposez ou cliquez pour proposer une nouvelle marque

Types de fichiers autorisés: jpeg

Poids maximum autorisé: 2Mo

afin d'avoir accès à vos fichiers personnels et de sélectionner le fichier contenant la représentation de votre marque.

Il doit s'agir impérativement d'un fichier au format jpeg ne dépassant pas 2 Mo.

Par ailleurs, le modèle de marque doit être d'une netteté suffisante pour permettre la reproduction de tous les détails.

Marque de motif

Elle est constituée d'un ensemble d'éléments répétés de façon régulière.

Référence client

Votre référence client

 Glissez-déposez ou cliquez pour proposer une nouvelle marque

Types de fichiers autorisés: jpeg

Poids maximum autorisé: 2Mo

Brève description du signe

Cette rubrique est optionnelle et sert à décrire les éléments représentés dans votre signe.

ATTENTION: les précisions apportées ne peuvent porter que sur des éléments représentés effectivement dans le signe. Il ne peut pas par exemple s'agir de variantes envisagées, de renseignements concernant l'exploitation qui sera faite du signe ou encore d'informations quant à l'activité du déposant.

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

ÉTAPE SUIVANTE

* Zone obligatoire

Une fois l'image téléversée, sont indiqués son format, son poids et l'indication que le fichier est valide (coche verte).

.jpg 26.0 kB 

Le modèle de marque est présenté dans une zone d'impression de 8 x 8 cm représentée par le liseret gris.

Il vous est possible de la supprimer en cliquant sur l'icône représentant une corbeille.

Il vous est également proposé d'ajouter, de façon optionnelle, des précisions quant aux caractéristiques de l'image téléversée en remplissant le champ « brève description du signe ». Par exemple, vous pouvez y préciser la façon dont les éléments se répètent de façon régulière.

Brève description du signe

Cette rubrique est optionnelle et sert à décrire les éléments représentés dans votre signe.

ATTENTION: les précisions apportées ne peuvent porter que sur des éléments représentés effectivement dans le signe. Il ne peut pas par exemple s'agir de variantes envisagées, de renseignements concernant l'exploitation qui sera faite du signe ou encore d'informations quant à l'activité du déposant.

Cette rubrique peut comprendre jusqu'à 2000 caractères.

Attention : les précisions apportées ne peuvent porter que sur des éléments représentés effectivement sur l'image.

Il ne peut par exemple pas s'agir de variantes envisagées, de renseignements concernant l'exploitation qui sera faite du signe ou encore d'informations quant à l'activité du déposant.

Si la représentation ne reproduit pas exactement ce que vous souhaitez protéger, il vous faut corriger votre modèle de marque avant de valider votre demande.

En effet, vous devez impérativement téléverser le **modèle de marque définitif**. Après le paiement de votre demande d'enregistrement, vous ne pourrez plus modifier le modèle de marque.

Une fois les éléments de votre modèle de marque entrés, vous devez cliquer sur **ÉTAPE SUIVANTE** pour les valider.

Une fois la validation effectuée, si vous désirez effectuer une modification, il convient de cliquer sur **3 Type de marque** > dans le menu de gauche.

Vous pouvez alors modifier les données entrées (modèle de marque et/ou brève description de la marque) en sélectionnant le type de marque choisi initialement, puis en cliquant sur **Modifier**. Vous retrouvez alors toutes les informations sur votre modèle de marque, avec possibilité de les modifier.

Vous pouvez également modifier le type de votre marque en cliquant dans le nouveau type de marque sur **Sélectionner**. Vous devrez alors renseigner les champs proposés.

Dans les deux cas, la validation des modifications s'effectue à nouveau en cliquant sur **ÉTAPE SUIVANTE**.

- **Marque de mouvement**

Elle est constituée par un mouvement ou changement de position des éléments de la marque.

Pour une marque de mouvement, un fichier vidéo (MP4) ou une série d'images fixes séquentielles (Jpeg) montrant le mouvement ou le changement de position doit être téléversé à partir de votre ordinateur.

Il convient de cliquer sur

 Glissez-déposez ou cliquez pour proposer une nouvelle marque

Types de fichiers autorisés: jpeg,mp4
Poids maximum autorisé:
2Mo - jpeg
20Mo - mp4

afin d'avoir accès à vos fichiers personnels et de sélectionner le fichier contenant la représentation de votre marque.

Il doit s'agir impérativement d'un fichier au format jpeg ne dépassant pas 2 Mo ou d'un fichier au format MP4 ne dépassant pas 20 Mo.

Par ailleurs, le modèle de marque doit être d'une netteté suffisante pour permettre la reproduction de tous les détails.

Marque de mouvement

Elle est constituée par un mouvement ou changement de position des éléments de la marque.

Référence client

Votre référence client

 Glissez-déposez ou cliquez pour proposer une nouvelle marque

Types de fichiers autorisés: jpeg,mp4
Poids maximum autorisé:
2Mo - jpeg
20Mo - mp4

Brève description du signe

Cette rubrique est optionnelle et sert à décrire les éléments représentés dans votre signe.
ATTENTION: les précisions apportées ne peuvent porter que sur des éléments représentés effectivement dans le signe. Il ne peut pas par exemple s'agir de variantes envisagées, de renseignements concernant l'exploitation qui sera faite du signe ou encore d'informations quant à l'activité du déposant.

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

ÉTAPE SUIVANTE

* Zone obligatoire

Attention : les marques françaises déposées au format MP3/MP4 ne peuvent pas faire l'objet d'une extension internationale conformément au règlement d'exécution de l'OMPI.

Une fois le signe téléversé, sont indiqués son format, son poids et l'indication que le fichier est valide (coche verte).

.jpg 12.8 kB 

Le modèle de marque est présenté dans une zone d'impression de 8 x 8 cm représentée par le liseret gris.

L'empreinte numérique du signe téléversé apparaît également, si le fichier est au format MP4 :

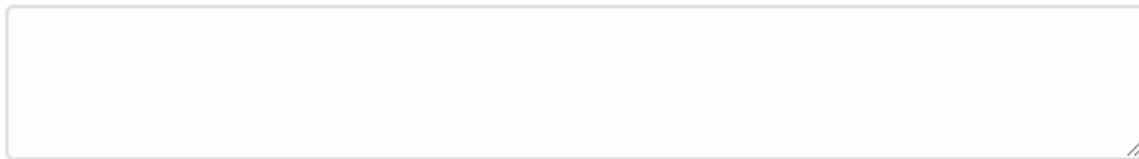
.mp4 6.1 MB 

Empreinte numérique: d066b827c3fd27d06f166552ff03093773455a5c9a9411e56a4b45cde9760ee

Il est possible de le supprimer en cliquant sur l'icône représentant une corbeille rouge.

Il vous est également proposé d'ajouter, de façon optionnelle, des précisions quant aux caractéristiques du signe téléversé en remplissant le champ « brève description du signe ».

Brève description du signe



Cette rubrique est optionnelle et sert à décrire les éléments représentés dans votre signe.

ATTENTION: les précisions apportées ne peuvent porter que sur des éléments représentés effectivement dans le signe. Il ne peut pas par exemple s'agir de variantes envisagées, de renseignements concernant l'exploitation qui sera faite du signe ou encore d'informations quant à l'activité du déposant.

Vous pouvez par exemple décrire la disposition des éléments visuels apparaissant dans le modèle de marque. Si la marque comporte une partie verbale en langue étrangère, peut également y être indiquée la traduction ou la translittération de cette partie du signe.

Cette rubrique peut comprendre jusqu'à 2000 caractères.

Attention : les précisions apportées ne peuvent porter que sur des éléments représentés effectivement sur le signe.

Il ne peut par exemple pas s'agir de variantes envisagées, de renseignements concernant l'exploitation qui sera faite du signe ou encore d'informations quant à l'activité du déposant.

Si la représentation ne reproduit pas exactement ce que vous souhaitez protéger, il vous faut corriger votre modèle de marque avant de valider votre demande.

En effet, vous devez impérativement téléverser le **modèle de marque définitif**. Après le paiement de votre demande d'enregistrement, vous ne pourrez plus modifier le modèle de marque.

Une fois les éléments de votre modèle de marque entrés, vous devez cliquer sur  pour les valider.

Une fois la validation effectuée, si vous désirez effectuer une modification, il convient de cliquer sur

3 Type de marque



dans le menu de gauche.

Vous pouvez alors modifier les données entrées (modèle de marque et/ou brève description de la marque) en sélectionnant le type de marque choisi initialement, puis en cliquant sur . Vous retrouvez alors toutes les informations sur votre modèle de marque, avec possibilité de les modifier.

Vous pouvez également modifier le type de votre marque en cliquant dans le nouveau type de marque sur . Vous devrez alors renseigner les champs proposés.

Dans les deux cas, la validation des modifications s'effectue à nouveau en cliquant sur .

- **Marque multimédia**

Elle est constituée d'une combinaison d'images et de sons.

Pour une marque multimédia, un fichier vidéo au format MP4 doit être téléversé à partir de votre ordinateur.

Il convient de cliquer sur

 Glissez-déposez ou cliquez pour proposer une nouvelle marque

Types de fichiers autorisés: mp4
Poids maximum autorisé: 20Mo

afin d'avoir accès à vos fichiers personnels et de sélectionner le fichier contenant la représentation de votre marque.

Il doit s'agir impérativement d'un fichier au format MP4 ne dépassant pas 20 Mo.

Par ailleurs, le modèle de marque doit être d'une netteté suffisante pour permettre la reproduction de tous les détails.

Marque multimedia

Elle est constituée d'une combinaison d'images et de sons.

Référence client

Votre référence client

 Glissez-déposez ou cliquez pour proposer une nouvelle marque

Types de fichiers autorisés: mp4
Poids maximum autorisé: 20Mo

Breve description du signe

Cette rubrique est optionnelle et sert à décrire les éléments représentés dans votre signe.

ATTENTION: les précisions apportées ne peuvent porter que sur des éléments représentés effectivement dans le signe. Il ne peut pas par exemple s'agir de variantes envisagées, de renseignements concernant l'exploitation qui sera faite du signe ou encore d'informations quant à l'activité du déposant.

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

ÉTAPE SUIVANTE

* Zone obligatoire

Attention : les marques françaises déposées au format MP3/MP4 ne peuvent pas faire l'objet d'une extension internationale conformément au règlement d'exécution de l'OMPI.

Une fois le signe téléversé, sont indiqués son format, son poids et l'indication que le fichier est valide (coche verte).

.mp4 19.8 MB 

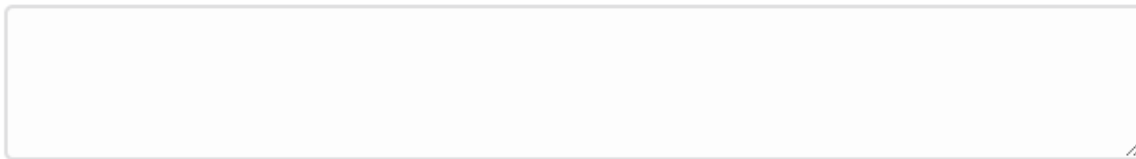
L'empreinte numérique du signe téléversé apparaît également :

Empreinte numérique: 0835a0fcfc17f9e4dc79538899b3804e9efa2fc12aa5f616a1f3d9c02e15db88

Il est possible de le supprimer en cliquant sur l'icône représentant une corbeille rouge.

Il vous est également proposé d'ajouter, de façon optionnelle, des précisions quant aux caractéristiques du signe téléversé en remplissant le champ « brève description du signe ».

Brève description du signe



Cette rubrique est optionnelle et sert à décrire les éléments représentés dans votre signe.

ATTENTION: les précisions apportées ne peuvent porter que sur des éléments représentés effectivement dans le signe. Il ne peut pas par exemple s'agir de variantes envisagées, de renseignements concernant l'exploitation qui sera faite du signe ou encore d'informations quant à l'activité du déposant.

Vous pouvez par exemple décrire la disposition des éléments visuels apparaissant dans le modèle de marque. Si la marque comporte une partie verbale en langue étrangère, peut également y être indiquée la traduction ou la translittération de cette partie du signe.

Cette rubrique peut comprendre jusqu'à 2000 caractères.

Attention : les précisions apportées ne peuvent porter que sur des éléments représentés effectivement sur le signe.

Il ne peut par exemple pas s'agir de variantes envisagées, de renseignements concernant l'exploitation qui sera faite du signe ou encore d'informations quant à l'activité du déposant.

Si la représentation ne reproduit pas exactement ce que vous souhaitez protéger, il vous faut corriger votre modèle de marque avant de valider votre demande.

En effet, vous devez impérativement téléverser le **modèle de marque définitif**. Après le paiement de votre demande d'enregistrement, vous ne pourrez plus modifier le modèle de marque.

Une fois les éléments de votre modèle de marque entrés, vous devez cliquer sur  pour les valider.

Une fois la validation effectuée, si vous désirez effectuer une modification, il convient de cliquer sur

3 Type de marque



dans le menu de gauche.

Vous pouvez alors modifier les données entrées (modèle de marque et/ou brève description de la marque) en sélectionnant le type de marque choisi initialement, puis en cliquant sur . Vous retrouvez alors toutes les informations sur votre modèle de marque, avec possibilité de les modifier.

Vous pouvez également modifier le type de votre marque en cliquant dans le nouveau type de marque sur . Vous devrez alors renseigner les champs proposés.

Dans les deux cas, la validation des modifications s'effectue à nouveau en cliquant sur .

- Autre

Attention : Cette rubrique est exclusivement réservée aux signes ne correspondant à aucun des autres types de marque présentés dans le menu.

Si vous pensez que votre signe relève du type « Autre », nous vous invitons à contacter notre service d'information INPI Direct par téléphone pour le confirmer.

Il convient de cliquer sur

 Glissez-déposez ou cliquez pour proposer une nouvelle marque

Types de fichiers autorisés: jpeg, mp4, mp3

Poids maximum autorisé:

2Mo - jpeg

2Mo - mp3

20Mo - mp4

afin d'avoir accès à vos fichiers personnels et de sélectionner le fichier contenant la représentation de votre marque.

Il doit s'agir impérativement d'un fichier au format jpeg ne dépassant pas 2 Mo ou d'un fichier au format MP3 ne dépassant pas 2 Mo ou d'un fichier au format MP4 ne dépassant pas 20 Mo.

Par ailleurs, le modèle de marque doit être d'une netteté suffisante pour permettre la reproduction de tous les détails.

Autre

Attention : Cette rubrique est exclusivement réservée aux signes ne correspondant à aucun des types de marque présentés dans le menu.

Référence client

Votre référence client

 Glissez-déposez ou cliquez pour proposer une nouvelle marque

Types de fichiers autorisés: jpeg, mp4, mp3

Poids maximum autorisé:

2Mo - jpeg

2Mo - mp3

20Mo - mp4

Brève description du signe

Cette rubrique est optionnelle et sert à décrire les éléments représentés dans votre signe.

ATTENTION: les précisions apportées ne peuvent porter que sur des éléments représentés effectivement dans le signe. Il ne peut pas par exemple s'agir de variantes envisagées, de renseignements concernant l'exploitation qui sera faite du signe ou encore d'informations quant à l'activité du déposant.

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

ÉTAPE SUIVANTE

* Zone obligatoire

Attention : les marques françaises déposées au format MP3/MP4 ne peuvent pas faire l'objet d'une extension internationale conformément au règlement d'exécution de l'OMPI.

Une fois le signe téléversé, sont indiqués son format, son poids et une coche verte signale la validité du fichier.

L'empreinte numérique du signe téléversé apparaît également, si le fichier est au format MP3 ou au format MP4

Il est possible de le supprimer en cliquant sur l'icône représentant une corbeille rouge.

Il vous est également proposé d'ajouter, de façon optionnelle, des précisions quant aux caractéristiques du signe téléversé en remplissant le champ « brève description du signe ».

Brève description du signe

Cette rubrique est optionnelle et sert à décrire les éléments représentés dans votre signe.

ATTENTION: les précisions apportées ne peuvent porter que sur des éléments représentés effectivement dans le signe. Il ne peut pas par exemple s'agir de variantes envisagées, de renseignements concernant l'exploitation qui sera faite du signe ou encore d'informations quant à l'activité du déposant.

Vous pouvez par exemple décrire la disposition des éléments visuels apparaissant dans le modèle de marque. Si la marque comporte une partie verbale en langue étrangère, peut également y être indiquée la traduction ou la translittération de cette partie du signe.

Cette rubrique peut comprendre jusqu'à 2000 caractères.

Attention : les précisions apportées ne peuvent porter que sur des éléments représentés effectivement sur le signe.

Il ne peut par exemple pas s'agir de variantes envisagées, de renseignements concernant l'exploitation qui sera faite du signe ou encore d'informations quant à l'activité du déposant.

Si la représentation ne reproduit pas exactement ce que vous souhaitez protéger, il vous faut corriger votre modèle de marque avant de valider votre demande.

En effet, vous devez impérativement téléverser le **modèle de marque définitif**. Après le paiement de votre demande d'enregistrement, vous ne pourrez plus modifier le modèle de marque.

Une fois les éléments de votre modèle de marque entrés, vous devez cliquer sur  pour les valider.

Une fois la validation effectuée, si vous désirez effectuer une modification, il convient de cliquer sur **3 Type de marque** > dans le menu de gauche.

Vous pouvez alors modifier les données entrées (modèle de marque et/ou brève description de la marque) en sélectionnant le type de marque choisi initialement, puis en cliquant sur . Vous retrouvez alors toutes les informations sur votre modèle de marque, avec possibilité de les modifier.

Vous pouvez également modifier le type de votre marque en cliquant dans le nouveau type de marque sur . Vous devrez alors renseigner les champs proposés.

Dans les deux cas, la validation des modifications s'effectue à nouveau en cliquant sur

ÉTAPE SUIVANTE

4 PRODUITS ET SERVICES

Un dépôt de marque n'a pas vocation à protéger un signe de manière générale, mais un signe identifiant des produits et/ou services classés par catégorie.

Cette rubrique vous permet de sélectionner les produits et les services destinés à être identifiés par votre marque. Ils sont rangés par classe, selon une classification internationale, la Classification de Nice et le coût du dépôt est lié au nombre de classes dont relèvent vos produits ou services.

La classification n'a pas de valeur juridique, mais uniquement une valeur administrative. Elle permet à l'INPI de percevoir les redevances de dépôt et aux tiers d'effectuer les recherches d'antériorités sur les marques.

La classification internationale contient 45 classes. Les classes numérotées de 1 à 34 regroupent les produits, tandis que les classes 35 à 45 regroupent les services. Pour savoir dans quelle classe de la classification de Nice se trouve un produit ou un service, vous pouvez consulter les intitulés de classes <http://www.wipo.int/classifications/nivilo/nice/frmain.htm>

Il vous appartient tout d'abord d'identifier les produits et/ou services pour lesquels vous déposez une marque ; ensuite vous devez les ranger en fonction de la classification internationale et enfin, les mentionner avec leur classe sur le formulaire électronique de dépôt de marque. L'énumération des produits et services doit être suffisamment précise car elle permet de fixer l'étendue de votre protection. Pour plus d'informations, il est recommandé de se reporter aux directives d'examen.

Vous devez énoncer TOUS les produits et/ou services qui vous intéressent.

Attention : Après le paiement de la demande d'enregistrement, vous ne pourrez plus ajouter de nouveaux produits et/ou services ou étendre la portée de votre dépôt.

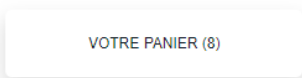
- **Rédaction de la liste des produits et services**

Pour vous aider à rédiger votre liste de produits et services, cette rubrique vous propose de sélectionner vos produits et services dans des listes prédéfinies de produits et services déjà correctement classés et qui répondent aux exigences de précision.

Dans cette rubrique, 4 méthodes de rédaction de votre liste de produits et services vous sont proposées :

- **Aperçu de la Classification**
- **Recherche avancée TMCLASS**
- **Saisie libre**
- **Import par fichier**

Il est possible d'associer ces différentes méthodes pour constituer votre liste de produits et services.



VOTRE PANIER (8)

L'onglet en haut à droite vous permet quant à lui de visualiser les produits et/ou services au fur et à mesure de leur ajout.

APERÇU DE LA CLASSIFICATION

RECHERCHE AVANCÉE D'UN
TERME

SAISIE LIBRE

IMPORT PAR FICHIER

VOTRE PANIER

Filtrer

- **Mode « APERÇU DE LA CLASSIFICATION »**

Astuce : Si vous utilisez ce mode de sélection, l'INPI ne vous adressera pas de notification d'irrégularités concernant d'éventuels problèmes liés à la rédaction de votre liste.

Ce mode de sélection vous propose une liste courte et variée de produits et/ou services rangés au sein de classes numérotées.

Cet onglet permet ainsi de sélectionner des produits et services issus de la Classification Internationale de Nice.

Dans chaque classe, ces produits et services sont regroupés par grandes thématiques (par exemple la classe 16 concerne les produits de l'imprimerie et la classe 38 les télécommunications). Pour retrouver ces thématiques, vous pouvez consulter les intitulés de classes <http://www.wipo.int/classifications/nivilo/nice/frmain.htm>

Classe 1 ☐

adhésifs (matières collantes) destinés à l'industrie	compositions extinctrices	décolorants à usage industriel
engrais	matières plastiques à l'état brut	matières tannantes
préparations pour la soudure des métaux	préparations pour la trempe de métaux	produits chimiques destinés à conserver les aliments
produits chimiques destinés à l'agriculture	produits chimiques destinés à la photographie	produits chimiques destinés à la sylviculture
produits chimiques destinés à l'horticulture	Produits chimiques destinés à l'industrie et aux sciences	réactifs chimiques autres qu'à usage médical ou vétérinaire
sel pour conserver, autre que pour les aliments		

Classe 2 ☐

Il est possible de rechercher un terme directement au sein de cette liste de produits et services en l'indiquant dans le champ « filtrer » :

APERÇU DE LA CLASSIFICATION

RECHERCHE AVANCÉE D'UN
TERME

SAISIE LIBRE

IMPORT PAR FICHIER

VOTRE PANIER

Filtrer

N'apparaîtront alors que les produits et/ou services contenant le terme renseigné.

APERÇU DE LA CLASSIFICATION

RECHERCHE AVANCÉE D'UN TERME

SAISIE LIBRE

IMPORT PAR FICHIER

VOTRE PANIER

pharma

Classe 5

préparations chimiques à usage pharmaceutique

Produits pharmaceutiques

Pour sélectionner un produit ou un service, il suffit de cliquer sur le produit ou service. Les produits et/ou services sélectionnés apparaissent dans un encadré en bleu.

Classe 1

adhésifs (matières collantes) destinés à l'industrie	compositions extinctrices	décolorants à usage industriel
engrais	matières plastiques à l'état brut	matières tannantes
préparations pour la soudure des métaux	préparations pour la trempe de métaux	produits chimiques destinés à conserver les aliments
produits chimiques destinés à l'agriculture	produits chimiques destinés à la photographie	produits chimiques destinés à la sylviculture
produits chimiques destinés à l'horticulture	Produits chimiques destinés à l'industrie et aux sciences	réactifs chimiques autres qu'à usage médical ou vétérinaire
sel pour conserver, autre que pour les aliments		

Pour sélectionner tous les produits ou services d'une même classe, cliquer sur le bouton situé à droite de numéro de la classe.

Une fois sélectionnés, les produits et/ou services sont directement ajoutés à votre panier.

Apparaît alors sur l'onglet

VOTRE PANIER (8)

, le nombre de produits et/ou services sélectionnés.

Ils peuvent être visualisés dans l'onglet, en cliquant sur celui-ci.

APERÇU DE LA CLASSIFICATION

RECHERCHE AVANCÉE D'UN TERME

SAISIE LIBRE

IMPORT PAR FICHIER

VOTRE PANIER (1)

Filter

Numéro	Produits et services
Classe 1	adhésifs (matières collantes) destinés à l'industrie,

Si vous désirez supprimer des produits et/ou services, deux choix s'offrent à vous :

- dans l'onglet « **Aperçu de la classification** », il est possible de supprimer des produits et/ou services un par un en cliquant sur chaque produit ou service sélectionné. L'encadré en bleu disparaît lorsque le produit ou service est désélectionné.

- directement dans le « **Panier** », il est possible de supprimer des produits et/ou services un par un en cliquant sur la corbeille à gauche du produit ou service.

Une fois vos produits et/ou services sélectionnés et après vérification du panier, il convient de cliquer

ÉTAPE SUIVANTE

sur afin de valider votre sélection et de passer à l'étape suivante dans la procédure de dépôt.

- **Mode « RECHERCHE AVANCEE D'UN TERME » par utilisation de la base TMCLASS**

Astuce : Si vous utilisez ce mode de sélection, l'INPI ne vous adressera pas de notification d'irrégularités concernant d'éventuels problèmes liés à la rédaction de votre liste de produits et services.

Cet onglet vous permet d'avoir accès à une base de données harmonisée appelée « TMCLASS » et composée de plus de 70 000 termes acceptés par tous les offices nationaux de propriété intellectuelle de l'Union européenne.

Il vous suffit de rentrer un terme (3 lettres minimum) dans le champ prévu à cet effet et de lancer votre recherche.

Par exemple, pour une recherche de produits et/ou services contenant le terme « *voiture* » :

APERÇU DE LA CLASSIFICATION

RECHERCHE AVANCEE D'UN TERME

SAISIE LIBRE

IMPORT PAR FICHIER

VOTRE PANIER

voiture

Classe 1 ☐

Mastics en pâtes pour la réparation de carrosseries de voiture

Classe 2 ☐

Peintures pour voitures

Classe 3 ☐

Produits pour polir les voitures

Shampoings pour voitures

Classe 4 ☐

Lubrifiants automobiles pour moteurs de voiture

Produits d'imperméabilisation sous forme d'huiles pour systèmes d'allumage de voitures automobiles

Classe 5 ☐

Désodorisants pour voitures

Classe 6 ☐

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

ÉTAPE SUIVANTE

Une fois la recherche lancée, il apparaît que le terme recherché est contenu dans 20 classes de produits et services.

Il est alors possible de sélectionner un par un chaque produit et/ou service en les cochant.

Les produits et/ou services sélectionnés apparaissent dans un encadré bleu.

APERÇU DE LA CLASSIFICATION

RECHERCHE AVANCÉE D'UN TERME

SAISIE LIBRE

IMPORT PAR FICHIER

VOTRE PANIER (2)

voiture

Classe 1

Mastics en pâtes pour la réparation de carrosseries de voiture

Classe 2

Peintures pour voitures

Classe 3

Produits pour polir les voitures

Shampoings pour voitures

Classe 4

Lubrifiants automobiles pour moteurs de voiture

Produits d'imperméabilisation sous forme d'huiles pour systèmes d'allumage de voitures automobiles

Classe 5

Désodorisants pour voitures

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

ÉTAPE SUIVANTE

Une fois sélectionnés, les produits et/ou services sont directement ajoutés à votre panier.

Apparaît alors sur l'onglet **VOTRE PANIER (8)**, le nombre de produits et/ou services sélectionnés.

Il suffit de cliquer sur cet onglet pour voir apparaître la liste des produits et/ou services sélectionnés.

Produits et services

APERÇU DE LA CLASSIFICATION

RECHERCHE AVANCÉE D'UN TERME

SAISIE LIBRE

IMPORT PAR FICHIER

VOTRE PANIER (2)

voiture

Référence client

Votre référence client

Si vous désirez supprimer des produits et/ou services ajoutés à votre panier, il suffit de cliquer une nouvelle fois sur la case correspondante.

Une fois vos produits et/ou services sélectionnés et ajoutés au panier, il convient de cliquer sur **ÉTAPE SUIVANTE** afin de valider votre sélection et de passer à l'étape suivante dans la procédure de dépôt.

- **Mode « SAISIE LIBRE »**

Attention : Il est important de noter que ce mode de saisie ne vous apporte pas l'assurance que le libellé rédigé par vos soins sera accepté lorsque votre demande sera examinée après son dépôt. Seuls peuvent être acceptés des libellés de produits et services suffisamment clairs et précis. Pour plus d'informations, il est recommandé de se reporter aux directives d'examen.

Vous pouvez choisir d'utiliser le mode « **saisie libre** » qui vous permet d'ajouter vous-même les produits et/ou services de votre choix.

Produits et services

Référence client
Votre référence client

APERÇU DE LA CLASSIFICATIONRECHERCHE AVANCÉE D'UN TERME**SAISIE LIBRE**IMPORT PAR FICHIERVOTRE PANIER (2)

Classe
Classe 1

Énumération des Produits & Services *
Pour la classe indiquée, saisissez ici les produits et/ou services destinés à être identifiés par la marque, en les séparant par des points virgule.

AJOUTER

Vous devez sélectionner la classe correspondante au produit ou service que vous allez renseigner puis saisir, à l'aide du clavier, le(s) produit(s) et/ou service(s) de votre choix en les séparant impérativement les uns des autres par un point-virgule.

Le nombre de caractères maximal par classe de produits et services en saisie libre est limité à 30 000.

Votre formulation devra être claire et précise sous peine d'être refusée lors de l'examen de votre marque.

Une fois votre/vos classe(s) et vos produits et/ou services renseignés, vous pouvez valider la saisie en cliquant sur **AJOUTER**.

Les produits ou services renseignés seront alors directement ajoutés à votre panier.

APERÇU DE LA CLASSIFICATION

RECHERCHE AVANCÉE D'UN TERME

SAISIE LIBRE

IMPORT PAR FICHIER

VOTRE PANIER (1)

Classe

Classe 1

Énumération des Produits & Services *

Pour la classe indiquée, saisissez ici les produits et/ou services destinés à être identifiés par la marque, en les séparant par des points virgule.

AJOUTER

? CLASSE 1

	Libellés	Origine	Supprimer
?	produits chimiques	Saisie libre	

?

✓ Terme trouvé dans la même classe

⚠ Terme trouvé dans une classe différente

? Terme non trouvé

⚠ Terme partiellement trouvé dans la même ou une autre classe

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

ÉTAPE SUIVANTE

Une fois les produits ou services ajoutés en saisie libre, vous êtes informés du niveau de validité des termes choisis avec différents symboles. Une coche verte vous informe de la conformité des termes. Si un autre symbole s'affiche, vous vous exposez au risque d'une notification d'irrégularités matérielles à l'issue de l'examen formel.

Un message vous informe que les produits et/ou services ont bien été ajoutés.

VOTRE PANIER (8)

Ils apparaissent alors dans l'onglet .

Il suffit de cliquer sur cet onglet pour voir apparaître la liste des produits ou services sélectionnés.

Vous pouvez la totalité des produits ou services d'une classe en cliquant sur la corbeille à droite.

Vous pouvez également supprimer individuellement un produit et/ou service en passant la souris dessus et en cliquant sur la croix rouge.

Une fois vos produits et/ou services sélectionnés et ajoutés au panier, il convient de cliquer sur

ÉTAPE SUIVANTE

afin de valider votre sélection et de passer à l'étape suivante dans la procédure de dépôt.

Attention, rappel : Lorsque vous sélectionnez un terme désignant un produit ou service à partir de la base de données harmonisée, vous avez l'assurance qu'il sera accepté au regard de sa précision et de sa classe lorsque votre demande sera examinée par nos services. Le mode "RECHERCHE

AVANCEE TMCLASS" doit donc être privilégié par rapport au mode "SAISIE LIBRE" lorsque cela est possible.

- **Mode « IMPORT PAR FICHIER »**

Il est possible de téléverser au dépôt un fichier contenant les produits et services sélectionnés au préalable.

Produits et services

Référence client
Votre référence client

APERÇU DE LA CLASSIFICATION RECHERCHE AVANCÉE D'UN TERME SAISIE LIBRE **IMPORT PAR FICHIER** VOTRE PANIER (16)

Fichier ⓘ
Sélectionner votre fichier (au format CSV) ➕

❓ Pour information, votre fichier doit contenir deux colonnes : une avec les numéros des classes et l'autre avec des noms de ces dernières
[Télécharger un fichier d'exemple](#)

Pour ajouter votre fichier, cliquez sur l'onglet « **fichier** » afin d'avoir accès à votre document.

Le fichier téléversé doit impérativement être au format CSV, et ne pas dépasser 100Mo comme présenté ci-après :

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1	N° Classe	Termes													
2		1 Produits chimiques destinés à la photographie													
3		1 Produits chimiques destinés à l'agriculture													
4		2 Peintures													
5		2 Vernis													
6		2 Laques													
7		2 Produits entirouille													
8		2 Produits contre la détérioration du bois													
9		2 Enduits (peintures)													
10		9 Appareils et instruments scientifiques													
11		9 Appareils et instruments géodésiques													
12		14 Bijouterie													
13		14 Boîtiers de montres													
14		14 Bracelets et montres													
15		38 Informations en matière de télécommunications													
16		38 Communications par terminaux d'ordinateurs													

Une fois téléversé, il convient de cliquer sur l'onglet « **Ajouter** » afin que les produits et/ou services contenus dans le fichier soient ajoutés à votre Panier.

Une fois vos produits et/ou services sélectionnés et ajoutés au panier, il convient de cliquer sur **ÉTAPE SUIVANTE** afin de valider votre sélection et de passer à l'étape suivante dans la procédure de dépôt.

5 OPTION : REVENDICATION DE PRIORITE

Cette rubrique est réservée aux personnes ayant préalablement déposé une demande d'enregistrement de marque dans un autre pays membres de l'Union de Paris ou de l'organisation mondiale du commerce (OMC) depuis moins de six mois et souhaitant étendre leur protection en France.

Cette option est accessible en mode guidé et en mode expert.

Revendiquer une priorité étrangère vous permet de bénéficier de la date de votre dépôt de marque à l'étranger pour la défense de votre marque française.

Attention : vous devez revendiquer la priorité au moment où vous effectuez la démarche de dépôt de votre demande en France.

Pour la revendiquer lors de votre dépôt en France, **deux conditions doivent être réunies :**

1. Le dépôt en France doit être effectué dans les 6 mois suivant le dépôt à l'étranger.
2. Le dépôt étranger doit avoir été réalisé dans un pays membres de la Convention d'Union de Paris (CUP), de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ou qui accordent les mêmes droits aux dépôts de marques françaises.
Afin de savoir si vous pouvez bénéficier de cette règle, il faut donc se référer aux Etats contractants aux accords : pour ce faire, vous pouvez consulter les sites de [l'OMPI](#) et de [l'OMC](#).

Ajouter une priorité +

Pour revendiquer une priorité, cliquer sur

Différents champs vous sont alors proposés.

Option : revendication de priorité

Cette rubrique est réservée aux personnes ayant préalablement déposé une demande d'enregistrement de marque dans un autre pays membre de l'Union de Paris ou de l'organisation mondiale du commerce (OMC) depuis moins de six mois et souhaitant étendre leur protection en France. Pour en savoir plus, [consulter l'aide en ligne](#).

PRIORITÉ N°1

Pays ou organisme *

Sélectionner un pays ou organisme

Numéro du dépôt d'origine *

Date du dépôt d'origine *

jj / mm / aaaa

Copie officielle de la demande antérieure ⓘ

Sélectionner votre fichier

Traduction de la copie officielle de la demande antérieure ⓘ

Sélectionner votre fichier

Justification du droit de revendiquer la priorité ⓘ

Sélectionner votre fichier

Traduction de la justification du droit de revendiquer la priorité ⓘ

Sélectionner votre fichier

ANNULER

AJOUTER LA PRIORITÉ

Il vous faut d'abord identifier l'Office national auprès duquel le dépôt de votre première marque a été réalisé. Pour sélectionner le pays concerné, cliquer sur « pays ou organisme » :

PRIORITÉ N°1

Pays ou organisme *

Un menu déroulant vous permet de sélectionner le pays de votre choix.

Vous devez ensuite renseigner le numéro de dépôt de marque effectué à l'étranger :

Numéro du dépôt d'origine *

Vous devez également préciser la date de ce dépôt, en remplissant les champs libres correspondants (jj/mm/aaaa) :

Date du dépôt d'origine *

Enfin, vous êtes invité à joindre les pièces nécessaires à la revendication du droit de priorité en utilisant la fonction de téléversement.

Copie officielle de la demande antérieure ⓘ

Sélectionner votre fichier ⬇

Justification du droit de revendiquer la priorité ⓘ

Sélectionner votre fichier ⬇

Traduction de la copie officielle de la demande antérieure ⓘ

Sélectionner votre fichier ⬇

Traduction de la justification du droit de revendiquer la priorité ⓘ

Sélectionner votre fichier ⬇

Attention : il appartient au déposant de transmettre les différentes pièces jointes justifiant de l'exercice de son droit de priorité dans les trois mois à compter de la date de dépôt.

A l'échéance de ce délai de trois mois, si la copie officielle de la demande antérieure et, lorsque la situation le nécessite, la justification du droit de revendiquer la priorité n'ont pas été téléversées, la priorité sera réputée ne pas avoir été revendiquée.

Pour sauvegarder les différentes informations apportées et les fichiers téléversés, il faut impérativement cliquer sur :

AJOUTER LA PRIORITÉ

Pour supprimer les informations indiquées, il faut cliquer sur :

ANNULER

AJOUTER LA PRIORITÉ

Après avoir cliqué sur le bouton , les différentes informations sont récapitulées dans l'encadré « Option : revendication de priorité » figurant au-dessous, et ce de la manière suivante :

#	Numéro	Date de dépôt	Pays	
1	1256458	18/04/2022	Allemagne	 

Pour pouvoir modifier ces informations, il est possible de cliquer sur l'icône en forme de crayon. Pour supprimer toutes les informations, il convient de cliquer sur la corbeille.

Ajouter une priorité +

Pour ajouter une nouvelle priorité, il convient de cliquer sur , et suivre les étapes décrites plus haut.

6 OPTION : EXTENSION DE PROTECTION A LA POLYNESIE FRANÇAISE

La demande de protection est faite sur le territoire français à l'exception de la Polynésie française, ce territoire disposant d'une compétence propre en matière de propriété industrielle.

Si vous le souhaitez, vous pouvez étendre la protection de votre demande de marque à la Polynésie française.

Attention : cette désignation doit être faite **au moment du dépôt**, elle ne pourra pas être ajoutée ensuite.

Cette option est proposée en mode guidé et en mode expert.

Attention, pour les types de marque suivants : marque hologramme (en format MP4), marque sonore (en format MP3), marque de position, marque de motif, marque de mouvement (en format MP4) et marque multimédia (en format MP4), il vous appartient de vous assurer que le type de marque que vous avez sélectionné est admis sur le territoire de la Polynésie française au jour du dépôt.

Par défaut, l'option n'est pas sélectionnée :

Option : extensions de protection

La demande de protection est faite sur le territoire français à l'exception de la Polynésie française, ce territoire disposant d'une compétence propre en matière de propriété industrielle. Si vous le souhaitez, vous pouvez étendre la protection de votre demande de marque à la Polynésie française. Cette désignation doit être faite au moment du dépôt, elle ne pourra pas être ajoutée ensuite. Attention, pour les types de marque suivants : marque hologramme (en format MP4), marque sonore (en format MP3), marque de position, marque de motif, marque de mouvement (en format MP4) et marque multimédia (en format MP4), il vous appartient de vous assurer que le type de marque que vous avez sélectionné est admis sur le territoire de la Polynésie française au jour du dépôt.

Extension de la protection à la Polynésie française ☐

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

ÉTAPE SUIVANTE

Pour sélectionner l'option, cliquer sur le bouton, qui devient bleu :

Extension de la protection à la Polynésie française ☒

Cette option est payante, le montant de la redevance correspondante vous sera indiqué en fin de récapitulatif.

7 RECAPITULATIF

La rubrique « récapitulatif » a pour objet de faire vérifier par la personne qui effectue le dépôt que le récapitulatif des données qui lui est présenté est conforme à ce qu'il souhaite déposer.

La première partie reprend les informations saisies aux étapes précédentes. Elle comprend également la liste des pièces téléversées.

La seconde partie récapitule le montant des redevances qui sont à acquitter au vu des données du dépôt.

La troisième partie permet à la personne qui effectue le dépôt d'attester de façon active que les données présentées à la relecture sont conformes à ses attentes.

Cette rubrique donne accès à l'étape de paiement qui coïncide avec la validation définitive du récapitulatif.

Attention : Après la validation définitive de ce récapitulatif, il n'est plus possible de modifier les données y figurant.

- Première partie : Récapitulatif des données

Il reprend les données du dépôt :

INFORMATIONS GÉNÉRALES
Type de dépôt Marque française
Date de la demande 03/08/2022
Référence client -

Le type de demande que vous avez sélectionné apparaît ci-dessus : « *marque française* ».

INTERVENANTS	
Déposant(s) Monsieur doe john 14 Avenue des Champs Elysées 75008 Paris France	Destinataire Monsieur doe john 14 Avenue des Champs Elysées 75008 Paris France
Signataire 0601010101 Déposant	

La rubrique « INTERVENANTS » indique le nombre et le type d'intervenants (déposant(s), mandataire, destinataire, signataire), leur identité et leurs coordonnées.

Il convient de vérifier que ces données sont conformes à vos souhaits (orthographe des noms, adresses). En particulier pour les co-dépôts, il faut vérifier que tous les co-dépôts apparaissent bien en tant que déposants.

A ce stade, il vous est encore possible de modifier ces données ou d'en supprimer. Pour cela, il convient de cliquer sur l'onglet « intervenants » à gauche de l'écran.

DÉPOSER, DIVISER OU TRANSFORMER UNE MARQUE

1 Type de demande

2 Intervenants

Déposant(s)
Mandataire
Destinataire
Signataire

3 Type de marque

4 Produits et services

5 Options

6 Récapitulatif

7 Paiement

Ce bouton renvoie directement à l'étape « intervenants », où vous pouvez effectuer les modifications souhaitées.

Il convient ensuite de cliquer sur « Récapitulatif » à la fin du menu à gauche de l'écran pour revenir sur le récapitulatif et vérifier que les données sont correctes. Puis vous pouvez poursuivre votre vérification.

3 Type de marque

4 Produits et services

5 Options

6 Récapitulatif

7 Paiement

Il convient de répéter la vérification, rubrique par rubrique, en vous assurant que les données sont bien adaptées à votre demande, et en vous posant, par exemple, les questions suivantes :

MARQUE

Type de la marque
Marque verbale

Texte de la marque
aide en ligne

Le modèle de marque que je souhaite déposer est-il bien une marque verbale telle qu'elle apparaît sur le récapitulatif ?

PRODUITS ET SERVICES

CLASSE 1

Libellés	Origine
adhésifs (matières collantes) destinés à l'industrie	Nice
compositions extinctrices	Nice
décolorants à usage industriel	Nice
engrais	Nice
matières plastiques à l'état brut	Nice
matières tannantes	Nice
préparations pour la soudure des métaux	Nice
préparations pour la trempe de métaux	Nice
produits chimiques destinés à conserver les aliments	Nice
produits chimiques destinés à l'agriculture	Nice
produits chimiques destinés à la photographie	Nice
produits chimiques destinés à la sylviculture	Nice
produits chimiques destinés à l'horticulture	Nice

Les produits, services et les classes que je souhaite revendiquer sont-ils bien ceux figurant sur le récapitulatif ?

OPTIONS

Priorités

#	Numéro	Date de dépôt	Pays
1	215456	06/07/2022	Allemagne

Extensions de protections

Extension de la protection à la Polynésie française

Ai-je bien sélectionné les options souhaitées ?

DOCUMENTS			
Nom	Type	Date d'ajout	Télécharger le fichier
Notice portail des marques V3 pdf.pdf	Traduction de la justification du droit de revendiquer la priorité	04/08/2022	Télécharger le fichier
Notice portail des marques V3 pdf.pdf	Traduction officielle de la demande antérieure	04/08/2022	Télécharger le fichier
Notice portail des marques V3 pdf.pdf	Justification du droit de revendiquer la priorité	04/08/2022	Télécharger le fichier
Notice portail des marques V3 pdf.pdf	Copie officielle de la demande antérieure	04/08/2022	Télécharger le fichier
RG 21-00491 ORDONNANCE SAVEUR KARURERA.pdf	Traduction de la justification du droit de revendiquer la priorité	04/08/2022	Télécharger le fichier
convocation IRPI.pdf	Traduction officielle de la demande antérieure	04/08/2022	Télécharger le fichier
4651297 - LES STARS DU CIRQUE HONGROIS.pdf	Justification du droit de revendiquer la priorité	04/08/2022	Télécharger le fichier
facture accidents.pdf	Copie officielle de la demande antérieure	04/08/2022	Télécharger le fichier
Télécharger la liste des pièces déposées			

Tous les documents que j'ai téléversés apparaissent-ils bien sur cette liste ?

Il est possible de télécharger chaque fichier téléversé ou bien la liste de ces pièces en utilisant respectivement les fonctionnalités de la colonne de droite [Télécharger le fichier](#) ou bien [Télécharger la liste des pièces déposées](#).

Il vous est possible de conserver, sous sa forme de pdf, le récapitulatif des données du projet de dépôt en cliquant en haut à droite sur [Télécharger le récapitulatif](#).

- Deuxième partie : Récapitulatif des redevances

Le montant des redevances apparaît dans cette partie sur le récapitulatif.

Il convient de vérifier le montant des redevances au regard du nombre de classes et des options revendiquées.

MONTANT DES REDEVANCES			
Prestation	Tarif	Quantité	Total
Dépôt pour une classe	190,00 €	1	190,00 €
Extension Extension de la protection à la Polynésie française	60,00 €	1	60,00 €
Total à payer 250,00 €			

- un dépôt de marque (1 classe)
- une extension de la marque à la Polynésie française

Dans le cas où il y a plus d'une classe, une redevance pour chaque classe supplémentaire doit apparaître sur le récapitulatif.

Dans l'exemple ci-dessus, l'option de l'extension de la protection à la Polynésie française a été sélectionnée. Cette option est payante.

- Troisième partie : Validation du récapitulatif

Sans validation du récapitulatif, le paiement est impossible. Pour effectuer cette validation et donc confirmer que les données sont conformes à celles que vous souhaitez, il faut cocher la case reproduite ci-dessous.

☐ Je confirme que les données ci-dessus sont conformes à mes attentes

Attention : à ce stade, le montant des redevances et le récapitulatif présenté en dessous doivent avoir été vérifiés. Si les données **ne sont pas conformes à vos attentes**, il convient d'apporter les corrections nécessaires aux rubriques mal renseignées en utilisant les boutons « modifier » et « enregistrer ».

ÉTAPE SUIVANTE

Pour passer à l'étape de paiement, cliquez sur le bouton

L'écran de paiement s'affiche comme ci-dessous, et comporte le détail de la prestation (par exemple : redevance de dépôt, redevance d'extension de la marque à la Polynésie française, et le cas échéant, redevance supplémentaire par classe au-delà de la première).

MONTANT DES REDEVANCES			
Prestation	Tarif	Quantité	Total
Dépôt pour une classe	190,00 €	1	190,00 €
Extension Extension de la protection à la Polynésie française	60,00 €	1	60,00 €
Total à payer 250,00 €			

CARTE BANCAIRE	COMPTE PROFESSIONNEL INPI	MÉMOIRE ADMINISTRATIF
Payeur Monsieur doe john 14 Avenue des Champs Elysées 75008 Paris France Consent à recevoir les notifications uniquement par courrier électronique Vous n'êtes pas le payeur ? PAYER	N° de compte professionnel * Mot de passe * PAYER	Ce mode de paiement est réservé aux collectivités territoriales et aux établissements publics PAYER

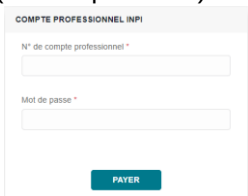
Le paiement peut se faire soit par carte bancaire, soit par prélèvement sur un compte professionnel ouvert à l'INPI.

- Paiement par carte bancaire :

Après avoir sélectionné ce mode de paiement en cliquant dans l'encadré correspondant à la carte bancaire sur , il convient d'indiquer votre numéro de carte bancaire, sa date de validité, ainsi que le cryptogramme visuel et de cliquer sur le bouton VALIDER.

- Paiement par compte client :

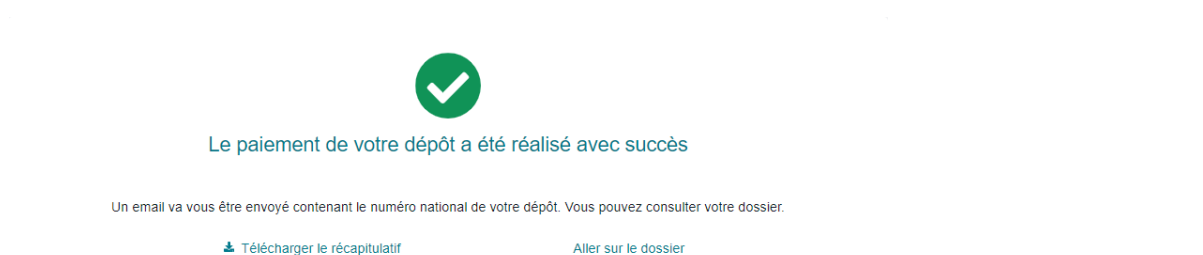
Pour accéder à ce mode de paiement, il convient de renseigner votre numéro de compte professionnel INPI (ou compte client) et votre mot de passe, dans les cases réservées à cet

effet, sur l'encadré , puis de cliquer sur : 

Si le paiement est en cours, l'indication « Le paiement CCL est en cours » apparaît.

- Quel que soit le mode de paiement :

Une fois le paiement validé, les informations suivantes s'affichent :



Un email va vous être envoyé contenant le numéro national de votre dépôt. Vous pouvez consulter votre dossier.

[Télécharger le récapitulatif](#) [Aller sur le dossier](#)

Il vous est alors possible de télécharger le récapitulatif de votre demande et de retrouver celui-ci dans la page d'accueil du portail des marques dans la corbeille « dépôts reçus par l'INPI ».

Le titulaire du compte de l'espace e-procédures (ETS) reçoit par mail le récapitulatif de la demande.

En cas de paiement par CB, le reçu de paiement ainsi que le ticket de carte bancaire seront envoyés à la même adresse mail.

En cas de paiement par compte client, le reçu de paiement de redevance sera envoyé à l'adresse mail du titulaire du compte client.

Si le paiement n'aboutit pas, les informations suivantes s'affichent :



Erreur lors de la réalisation du paiement de votre demande

Une erreur est survenue lors de la validation de votre paiement. N'hésitez pas à réessayer ultérieurement.

[Réessayer](#)

[Aller sur le dossier](#)

Dans ce cas, il est possible de réessayer de procéder au paiement directement ou bien d'aller sur le brouillon de la demande.

Effectuer des formalités suite à un dépôt de marque en ligne tant que la marque n'est pas enregistrée

ACCEDER A UNE MARQUE

Depuis le portail des marques, vous pouvez retrouver une de vos marques soit, dans l'une des corbeilles :



Rechercher dans mes dossi...

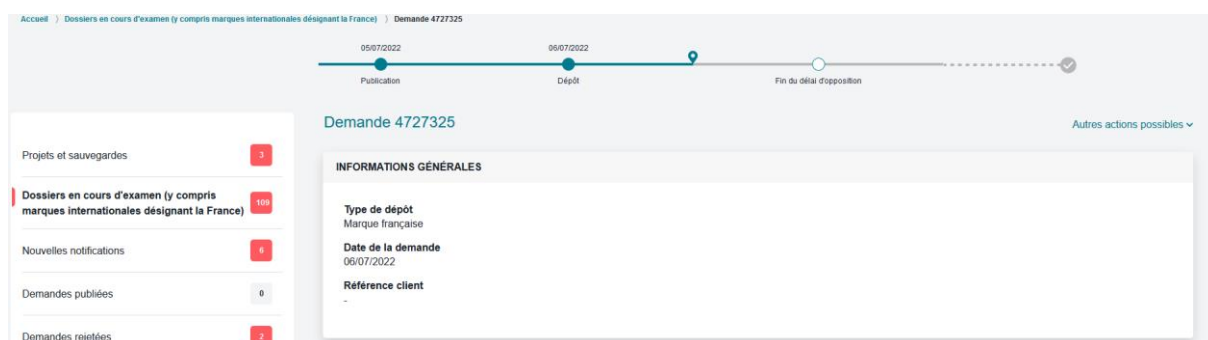


Soit par son numéro, en utilisant le champ de recherche « dans le bandeau en haut à gauche.

» situé



Une fois dans votre marque, vous avez accès à toutes les données de la marque, aux échanges avec l'INPI et aux différentes actions possibles.



Une frise chronologique vous indique à quelle étape de procédure se situe votre demande.

REPONDRE A UNE NOTIFICATION

Lors de l'examen de votre demande, l'INPI peut être amené à vous adresser une notification de refus provisoire. Cette notification vous indiquera les modalités de réponse possibles. Il pourra s'agir de fournir une pièce ou des informations manquantes ou de modifier la liste des produits et services.

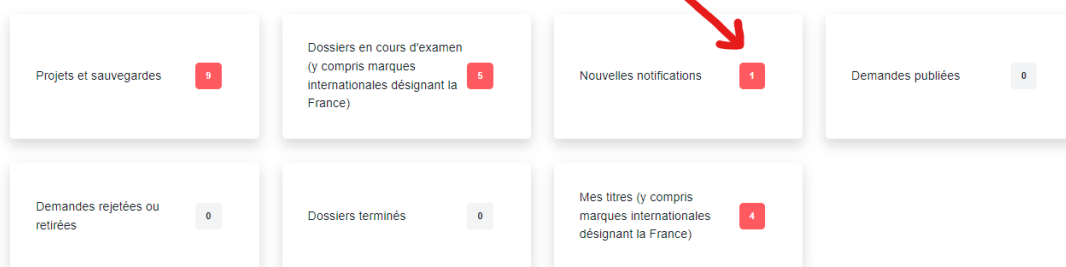
Vous êtes informé de la notification par l'envoi d'un mail contenant un lien vers le portail. Un courrier vous est également adressé en parallèle.

Le dossier faisant l'objet de la notification se trouve dans la corbeille « nouvelles notifications ».

Bienvenue sur le portail des Marques

Déposer, renouveler ou inscrire vos marques et suivre l'avancement de vos démarches

[Demander ou modifier un accès](#) ▼



En ouvrant le dossier, le bloc notifications apparaît en premier. Vous y trouverez des informations sur la notification qui vient de vous être envoyée.

- Le type de la notification : refus provisoire partiel **office** ou refus provisoire partiel **classique**
- Sa date de réception
- Son échéance, c'est-à-dire la date à laquelle une réponse doit y être apportée
- Son statut, c'est-à-dire le fait que vous y avez ou non répondu
- Un lien pour la télécharger et prendre connaissance de son contenu. Elle est également accessible par le lien en rouge « **veuillez télécharger le pdf pour voir l'intégralité de la notification** »

NOTIFICATIONS

Titre	Reçu le	Echéance	Statut	
Refus provisoire partiel classique - EXA	16/09/2022	31/10/2022	En attente de réponse	Fermer

CONTENU DE LA NOTIFICATION

OBJET : Demande d'enregistrement de marque. Refus provisoire partiel (art. R.712-11 du code de la propriété intellectuelle).

Madame, Monsieur,

Suite...

RÉPONSE À LA NOTIFICATION

[Veuillez télécharger le PDF pour voir l'intégralité de la notification](#)

Si la notification est un refus provisoire office, l'INPI y propose une régularisation. La modification proposée sera réputée acceptée en l'absence de réponse au terme du délai indiqué dans la notification.

Si cette régularisation proposée vous convient, pour accélérer la validation de votre demande, vous pouvez l'accepter en cliquant sur le bouton, qui se trouve dans la partie droite « réponse à la notification » :

BON POUR ACCORD

Si vous cliquez sur ce bouton, la fenêtre pop-up suivante s'ouvre pour vous indiquer qu'une fois validée, un texte d'accord pour les modifications proposées dans la notification sera transmis à l'INPI.

Répondre à la notification ✕

Le texte suivant sera transmis aux services de l'INPI :

Madame, Monsieur,

Je fais suite à votre notification et vous donne mon accord pour procéder aux modifications requises qui permettront la régularisation de ma demande.

Cordialement

VALIDER

Si vous validez, le statut de la notification passe à répondue et la date de réception par l'INPI est également indiquée.

Titre	Reçu le	Echéance	Statut		
Refus provisoire partiel office - EXA	16/09/2022	31/10/2022	Répondue		Fermer
CONTENU DE LA NOTIFICATION			RÉPONSE À LA NOTIFICATION		
OBJET : Demande d'enregistrement de marque. Refus provisoire partiel (art. R.712-11 du code de la propriété intellectuelle).			Bon pour accord le 16/09/2022		
Madame, Monsieur,			Réception confirmée le 16/09/2022		
Suite...					

[Veuillez télécharger le PDF pour voir l'intégralité de la notification](#)

Si la proposition de régularisation ne vous convient pas, vous pouvez cliquer sur « Autres types de réponse » pour accéder aux fonctionnalités d'ajout de document et de modification des produits et services.

BON POUR ACCORD

Autres types de réponse ^

Ajouter des documents

Régulariser les produits et services

ENVOYER LA RÉPONSE



N'oubliez pas, pour valider définitivement votre réponse auprès de l'INPI, de cliquer sur le bouton "ENVOYER LA REPONSE"

Si la notification est un refus provisoire classique, l'absence de réponse ou une réponse incorrecte entraînera le processus de rejet de votre demande. Pour ce type de notification, seules les modalités de réponse d'ajout de document et de modification des produits et services sont possibles.

Ajouter des documents

Régulariser les produits et services

ENVOYER LA RÉPONSE



N'oubliez pas, pour valider définitivement votre réponse auprès de l'INPI, de cliquer sur le bouton "ENVOYER LA REPONSE"

- Répondre en utilisant la fonctionnalité

Ajouter des documents

 - o Cette fonctionnalité vous permet de téléverser une réponse, telle que des observations ou bien des informations et documents manquants. Il est possible de téléverser plusieurs documents.
- Répondre en utilisant la fonctionnalité

Régulariser les produits et services

 - o En cliquant sur ce bouton, vous êtes redirigé vers le bloc produits et services et vous pouvez y apporter les modifications permettant de répondre à la notification.
Attention : la modification des produits et services doit avoir pour objectif de régulariser la demande par rapport au refus provisoire. Il n'est pas possible à ce stade de modifier ou de supprimer les produits et services non visés dans la notification.

Numéro	Produits et services
 Classe 3	cosmétiques; crèmes pour le cuir; dentifrices; dépilatoires; huiles essentielles; Lessives; lotions pour les cheveux; masques de beauté; parfums; préparations pour abraser; préparations pour dégraisser; préparations pour polir; produits de démaquillage; produits de rasage; produits pour la conservation du cuir (cirages); rouge à lèvres; savons;

- o Astuces :

Pour supprimer toute la classe :

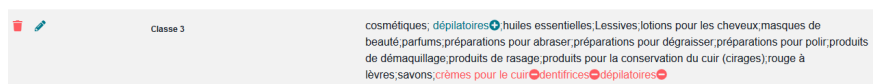
Je clique sur la corbeille rouge. Une fenêtre pop-up s'ouvre afin de confirmer la suppression. Si la validation est faite, les produits ou les services apparaissent en rouge avec le signe  pour indiquer leur suppression. Si je souhaite revenir sur cette suppression, je peux cliquer sur la flèche retour en arrière .

Pour supprimer un produit ou service :

Je positionne la souris sur ce produit ou service afin de faire apparaître juste après celui-ci une croix rouge . En cliquant sur la croix rouge, le produit ou service s'affiche en rouge avec le signe  pour indiquer sa suppression.

Pour modifier un produit ou service :

Je clique sur le crayon. Je peux alors me placer dans la classe en cliquant à l'endroit où je souhaite supprimer une partie de texte et en ajouter une autre. Une fois la saisie effectuée, je clique sur l'icône de validation . Le produit ou service ajouté ou modifié apparaît en bleu suivi du signe .



Pour déplacer des produits et services dans une classe non présente au dépôt :

Je clique sur [Ajouter une classe](#) pour accéder à une fenêtre permettant d'identifier cette classe et d'énumérer les produits ou services qui doivent y figurer. Puis je valide l'ajout des produits ou services.

Ajout de classe(s) 

Classe

Classe 1 

Énumération des Produits & Services *
Pour la classe indiquée, saisissez ici les produits et/ou services destinés à être identifiés par la marque, en les séparant par des points virgule.

AJOUTER

VALIDER L'AJOUT DES PRODUITS ET SERVICES

Pour effacer toutes mes suppressions et modifications, tant que je n'ai pas validé ma régularisation :

Je clique sur [Retour en arrière](#) en haut à droite du bloc « produits et services ».

Lorsque vous avez terminé les modifications de produits et services, vous devez les valider en cliquant sur [ENREGISTRER LES MODIFICATIONS](#).

Dans ce cas, il est indiqué qu'une régularisation de produits et services est enregistrée.

Ajouter des documents

Régularisation enregistrée sur les produits et services

ENVOYER LA RÉPONSE

- Il est également possible de répondre en cumulant les deux fonctionnalités.
 - [garanties.pdf](#) 

Ajouter des documents

Régularisation enregistrée sur les produits et services

ENVOYER LA RÉPONSE

?

N'oubliez pas, pour valider définitivement votre réponse auprès de l'INPI, de cliquer sur le bouton "ENVOYER LA REPONSE"

Attention, que vous utilisiez l'ajout de document, la régularisation de produits et services ou les deux, une validation globale de la réponse est **impérative** en cliquant sur **ENVOYER LA RÉPONSE**. La fenêtre pop-up ci-dessous s'ouvre afin que vous validiez l'envoi de la réponse à la notification.

Répondre à la notification

Vous êtes sur le point de répondre à une notification ?

VALIDER

Une fois cette validation effectuée, le bloc notifications reprend sur sa partie droite le contenu de la réponse apportée (documents et/ régularisation de produits et services) ainsi que les documents téléversés. Ces documents se retrouvent également dans le bloc documents plus bas.

RÉPONSE À LA NOTIFICATION

Réception confirmée le 16/09/2022

Document(s) justificatif(s)

- [garanties.pdf](#)

Régularisation enregistrée sur les produits et services

Une confirmation par mail de la réception de votre réponse à la notification vous est faite.

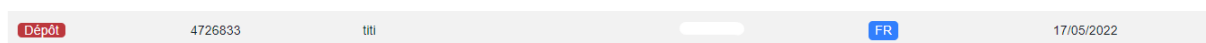
Votre réponse va faire l'objet d'un examen par l'INPI. Si elle ne permet pas régulariser votre demande, vous recevrez un nouveau courrier.

FAIRE UN RETRAIT TOTAL

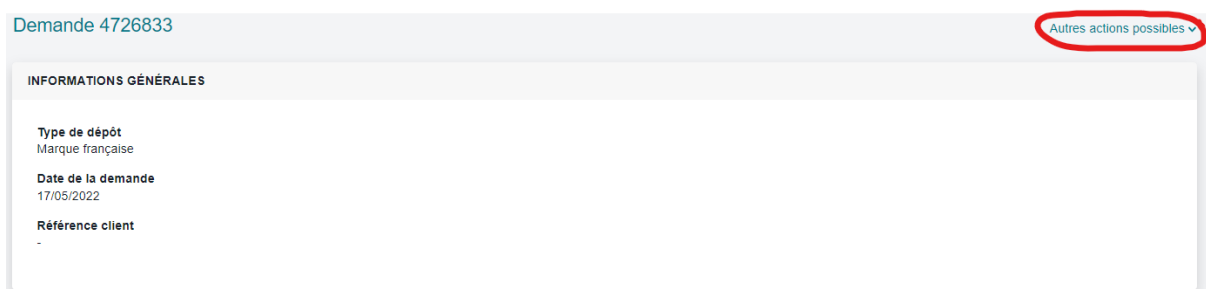
Le retrait total est la formalité par laquelle un déposant signifie qu'il renonce **totale**ment à poursuivre la procédure de demande d'enregistrement de marque. A l'issue du retrait total, la procédure s'arrête définitivement et la marque ne pourra pas être enregistrée.

Attention ! Cette formalité ne donne lieu à aucun remboursement et une fois la formalité effectuée, il n'est pas possible de l'annuler.

Le retrait total s'effectue en sélectionnant la marque choisie en cliquant sur son numéro.



Vous avez alors accès à un menu déroulant d'actions « Autres actions possibles » présent en haut à droite de votre dossier :



Il convient de cliquer sur « accéder au retrait des produits et services » dans ce menu déroulant d'actions.



Vous êtes redirigé vers le bloc produits et services, où vous pourrez sélectionner le « retrait total ».



Une fenêtre pop-up s'ouvre alors pour vous alerter sur le **caractère définitif de la formalité** et son effet sur la marque.



Si vous êtes sûr de vouloir procéder au retrait total de votre demande et ne plus avoir de marque, il convient de cliquer sur le bouton « retirer les produits et services ». Dans le cas contraire, il convient de cliquer sur la croix de la fenêtre pop-up.

Lorsque vous cliquez sur « retirer les produits et services », votre demande de retrait est transmise à l'INPI. Un courriel d'accusé de réception vous est envoyé à votre adresse mail ainsi que le récapitulatif de votre retrait.

Le récapitulatif du retrait figure également dans le bloc « documents ».

Ensuite, sur la fenêtre affichée :

- Un message vous informe que votre demande de retrait est en attente de validation par l'INPI.
- Les produits et services affichés correspondent à la **DERNIÈRE VERSION VALIDÉE PAR L'INPI** (avant le retrait)

Numéro	Produits et services
Classe 5	aliments diététiques à usage médical; aliments diététiques à usage vétérinaire; aliments pour bébés; alliages de métaux précieux à usage dentaire; articles pour pansements; compléments alimentaires; culottes hygiéniques; dentifrices médicamenteux; désinfectants; fongicides; herbes médicinales; herbicides; matières pour empreintes dentaires; matières pour plomber les dents; parasitocides; préparations chimiques à usage médical; préparations chimiques à usage pharmaceutique; préparations pour le bain à usage médical; produits antibactériens pour le lavage des mains; produits hygiéniques pour la médecine; Produits pharmaceutiques; produits pour la destruction des animaux nuisibles; produits vétérinaires; savons désinfectants; savons médicinaux; serviettes hygiéniques; shampoings médicamenteux; tisanes médicinales;
Classe 6	boîtes en métaux communs; câbles et fils métalliques non électriques; constructions métalliques; constructions transportables métalliques; échafaudages métalliques; figurines en métaux communs; matériaux de construction métalliques; matériaux métalliques pour les voies ferrées; Métaux communs et leurs alliages; minerais; monuments métalliques; objets d'art en métaux communs; panneaux acoustiques métalliques; plaques d'immatriculation métalliques; quincaillerie métallique; récipients d'emballage en métal; statues en métaux communs; tuyaux métalliques;

- Vous pouvez voir tous les produits et services dont vous avez demandé la suppression en cliquant sur le bouton : **VOTRE DEMANDE DE RETRAIT** qui s'affiche alors en bleu **VOTRE DEMANDE DE RETRAIT**.

? Une version est en attente de validation. La version affichée est la dernière version validée par l'INPI.

DERNIÈRE VERSION VALIDÉE PAR L'INPI

VOTRE DEMANDE DE RETRAIT

Numéro

Produits et services

Classe 5

aliments diététiques à usage médical, aliments diététiques à usage vétérinaire, aliments pour bébés, alliages de métaux précieux à usage dentaire, articles pour pansements, compléments alimentaires, culottes hygiéniques, dentifrices médicamenteux, désinfectants, fongicides, herbes médicinales, herbicides, matières pour empreintes dentaires, matières pour plomber les dents, parasitocides, préparations chimiques à usage médical, préparations chimiques à usage pharmaceutique, préparations pour le bain à usage médical, produits antibactériens pour le lavage des mains, produits hygiéniques pour la médecine, Produits pharmaceutiques, produits pour la destruction des animaux nuisibles, produits vétérinaires, savons désinfectants, savons médicaux, serviettes hygiéniques, shampooings médicamenteux, tisanes médicinales.

Classe 6

boîtes en métaux communs, câbles et fils métalliques non électriques, constructions métalliques, constructions transportables métalliques, échafaudages métalliques, figurines en métaux communs, matériaux de construction métalliques, matériaux métalliques pour les voies ferrées, Métaux communs et leurs alliages, minerais, monuments métalliques, objets d'art en métaux communs, panneaux acoustiques métalliques, plaques d'immatriculation métalliques, quincaillerie métallique, récipients d'emballage en métal, statues en métaux communs, tuyaux métalliques.

Le retrait va faire l'objet d'un examen par l'INPI et, s'il est régulier, sera mentionné au BOPI.

Dans le cas contraire, il sera refusé et une notification d'irrégularité vous sera adressée.

FAIRE UN RETRAIT PARTIEL

Le retrait partiel est la formalité par laquelle un déposant signifie qu'il renonce à poursuivre la procédure de demande d'enregistrement de marque, **pour une partie des produits et / ou services**. A l'issue du retrait partiel, la procédure s'arrête définitivement et la marque ne pourra pas être enregistrée pour les produits et services visés par le retrait partiel.

Attention ! Cette formalité ne donne lieu à aucun remboursement et une fois la formalité effectuée, il n'est pas possible de l'annuler.

Le retrait partiel s'effectue en sélectionnant la marque choisie en cliquant sur son numéro.

Dépôt	4726833	titi	FR	17/05/2022
-------	---------	------	----	------------

Vous avez alors accès à un menu déroulant d'actions « autres actions possibles » présent en haut à droite de votre dossier :

Demande 4726833

Autres actions possibles ▾

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de dépôt

Marque française

Date de la demande

17/05/2022

Référence client

-

Il convient de cliquer sur « accéder au retrait des produits et services » dans ce menu d'actions.

Autres actions possibles ▾

Télécharger le récapitulatif

Demander de correction d'erreur matérielle

Accéder au retrait de produits et services

Accéder aux documents

Vous êtes redirigé vers le bloc produits et services, où vous pourrez sélectionner le « retrait partiel ».

PRODUITS ET SERVICES

RETRAIT TOTAL

RETRAIT PARTIEL

Numéro

Produits et services

Dans ce bloc, vous pouvez modifier ou supprimer des produits et services.

Numéro	Produits et services
 Classe 3	cosmétiques;crèmes pour le cuir,dentifrices;dépilatoires;huiles essentielles;Lessives;lotions pour les cheveux;masques de beauté;parfums;préparations pour abraser;préparations pour dégraisser;préparations pour polir;produits de démaquillage;produits de rasage;produits pour la conservation du cuir (cirages);rouge à lèvres;savons;

Astuces :

Pour supprimer toute la classe :

Je clique sur la corbeille rouge. Une fenêtre pop-up s'ouvre afin de confirmer la suppression. Si la validation est faite, les produits ou les services apparaissent en rouge avec le signe  pour indiquer leur suppression. Si je souhaite revenir sur cette suppression, je peux cliquer sur la flèche retour en arrière .

Pour supprimer un produit ou service :

Je positionne la souris sur ce produit ou service afin de faire apparaître juste après celui-ci une croix rouge . En cliquant sur la croix rouge, le produit ou service s'affiche en rouge avec le signe  pour indiquer sa suppression.

Pour modifier un produit ou service :

Je clique sur le crayon. Je peux alors me placer dans la classe en cliquant à l'endroit où je souhaite supprimer une partie de texte et en ajouter une autre. Une fois la saisie effectuée, je clique sur l'icône de validation . Le produit ou service ajouté ou modifié apparaît en bleu suivi du signe .

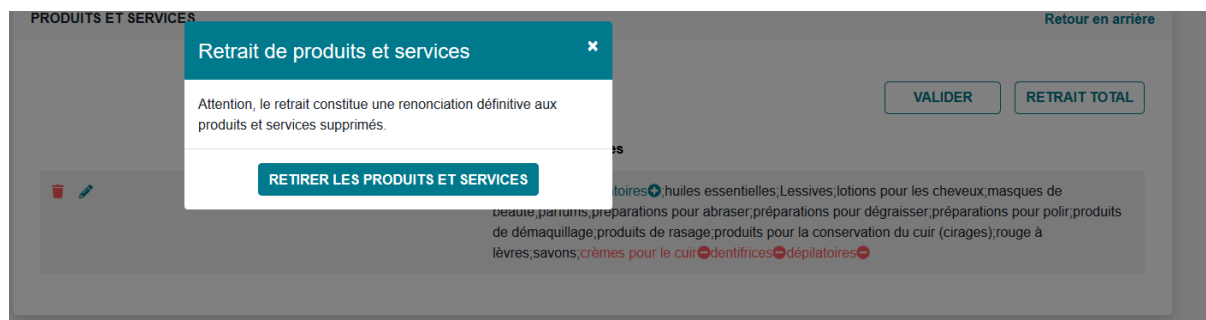
 Classe 3	cosmétiques; dépilatoires  ;huiles essentielles;Lessives;lotions pour les cheveux;masques de beauté;parfums;préparations pour abraser;préparations pour dégraisser;préparations pour polir;produits de démaquillage;produits de rasage;produits pour la conservation du cuir (cirages);rouge à lèvres;savons; crèmes pour le cuir  ; dentifrices  ; dépilatoires 
---	---

Attention : le retrait ne peut pas avoir pour conséquence d'étendre la portée de votre dépôt. Il n'est donc pas possible d'utiliser cette formalité pour ajouter des produits ou des services que vous auriez oublié d'indiquer au moment du dépôt.

Pour effacer toutes mes suppressions et modifications, tant que je n'ai pas validé mon retrait partiel :

Je clique sur **Retour en arrière** en haut à droite du bloc « produits et services ».

Une fois les modifications effectuées, si vous êtes sûr de vouloir procéder au retrait partiel de votre demande, il convient de cliquer sur le bouton **VALIDER**. Une fenêtre pop-up s'ouvre pour vous alerter sur le caractère définitif d'un retrait partiel.



Pour procéder au retrait partiel de votre demande, il convient de cliquer sur le bouton « retirer les produits et services ». Dans le cas contraire, il convient de cliquer sur la croix de la fenêtre pop-up.

Lorsque vous cliquez sur « retirer les produits et services », votre demande de retrait est transmise à l'INPI. Un courriel d'accusé de réception vous est envoyé à votre adresse mail ainsi que le récapitulatif de votre retrait.

Le récapitulatif du retrait figure également dans le bloc « documents ».

Ensuite, dans le bloc « produits et services » :

- Un message vous informe que votre demande de retrait est en attente de validation par l'INPI.
- Les produits et services affichés correspondent à la **DERNIÈRE VERSION VALIDÉE PAR L'INPI** (avant le retrait)

PRODUITS ET SERVICES Retrait de produits et services

Une version est en attente de validation. La version affichée est la dernière version validée par l'INPI.

DERNIÈRE VERSION VALIDÉE PAR L'INPI **VOTRE DEMANDE DE RETRAIT**

Numéro	Produits et services
Classe 5	aliments diététiques à usage médical; aliments diététiques à usage vétérinaire; aliments pour bébés; alliages de métaux précieux à usage dentaire; articles pour pansements; compléments alimentaires; culottes hygiéniques; dentifrices médicamenteux; désinfectants; fongicides; herbes médicinales; herbicides; matières pour empreintes dentaires; matières pour plomber les dents; parasitocides; préparations chimiques à usage médical; préparations chimiques à usage pharmaceutique; préparations pour le bain à usage médical; produits antibactériens pour le lavage des mains; produits hygiéniques pour la médecine; Produits pharmaceutiques; produits pour la destruction des animaux nuisibles; produits vétérinaires; savons désinfectants; savons médicinaux; serviettes hygiéniques; shampoings médicamenteux; tisanes médicinales;
Classe 6	boîtes en métaux communs; câbles et fils métalliques non électriques; constructions métalliques; constructions transportables métalliques; échafaudages métalliques; figurines en métaux communs; matériaux de construction métalliques; matériaux métalliques pour les voies ferrées; Métaux communs et leurs alliages; minerais; monuments métalliques; objets d'art en métaux communs; panneaux acoustiques métalliques; plaques d'immatriculation métalliques; quincaillerie métallique; récipients d'emballage en métal; statues en métaux communs; tuyaux métalliques;

- Vous pouvez voir que tous les produits et services dont vous avez demandé la suppression en cliquant sur le bouton : **VOTRE DEMANDE DE RETRAIT** qui s'affiche alors en bleu **VOTRE DEMANDE DE RETRAIT**.

Numéro	Produits et services
5	aliments diététiques à usage médical; aliments diététiques à usage vétérinaire; aliments pour bébés; alliages de métaux précieux à usage dentaire; articles pour pansements ➔ compléments alimentaires; culottes hygiéniques; dentifrices médicamenteux; désinfectants; fongicides; herbes médicinales; herbicides; matières pour empreintes dentaires; matières pour plomber les dents; parasitocides ➔ préparations chimiques à usage médical; préparations chimiques à usage pharmaceutique; préparations pour le bain à usage médical; produits antibactériens pour le lavage des mains; produits hygiéniques pour la médecine; Produits pharmaceutiques; produits pour la destruction des animaux nuisibles; produits vétérinaires; savons désinfectants; savons médicinaux; serviettes hygiéniques; shampoings médicamenteux; tisanes médicinales;
9	appareils cinématographiques; appareils d'enregistrement d'images; appareils de reproduction d'images; appareils de transmission d'images; appareils et instruments de pesage; appareils et instruments de signalisation; appareils et instruments de vérification (contrôle); appareils et instruments géodésiques; appareils et instruments nautiques; appareils et instruments

Le retrait va faire l'objet d'un examen par l'INPI et, s'il est régulier, sera mentionné au BOPI.

Dans le cas contraire, il sera refusé et une notification d'irrégularité vous sera adressée.

Attention : votre retrait partiel ne pourra pas être accepté si la modification des produits et services que vous proposez entraîne une extension de la portée du dépôt.

FAIRE UNE DEMANDE D'ERRATUM SUITE A UNE ERREUR DE PUBLICATION DE L'INPI

L'erratum consiste à corriger une **erreur commise par l'INPI lors de la publication** de la demande ou de l'enregistrement. Si la publication est conforme aux données transmises par le déposant, il ne peut pas y avoir d'erratum.

Attention, il ne faut pas confondre la demande d'erratum avec la demande de correction d'erreur matérielle qui vise à corriger des erreurs commises par le déposant dans les données du formulaire de dépôt. Voir plus loin le paragraphe "faire une demande de correction d'erreur matérielle".

La demande d'erratum s'effectue en sélectionnant la marque choisie en cliquant sur son numéro.

Dépôt	4726833	titl	FR	17/05/2022
-------	---------	------	----	------------

Vous avez alors accès à un menu déroulant d'actions « autres actions possibles » présent en haut à droite de votre dossier :

Demande 4726833

Autres actions possibles ▼

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de dépôt
Marque française

Date de la demande
17/05/2022

Référence client
-

Il convient de cliquer sur « demande d'erratum » dans ce menu déroulant d'actions.

Attention, cette fonctionnalité n'est pas offerte tant que la demande d'enregistrement n'a pas été publiée.

Une fenêtre pop-up s'ouvre dans laquelle vous pouvez téléverser les documents à l'appui de votre demande d'erratum :

Projets et sauvegardes

Dossiers en cours d'examen (y compris marques internationales désignant la France)

Nouvelles notifications

Demandes publiées

Demande d'erratum

Un erratum est une erreur de publication commise par l'INPI. Vous pouvez en signaler en déposant un pdf d'erratum qui sera transmis à l'INPI.

Sélectionner votre fichier

ENVOYER

Dem

INPI

Titl

Marque française

Date de la demande

06/07/2022

Référence client

-

La taille du document à transmettre ne doit pas dépasser les **100.00 Mo**.

Vous pouvez vérifier le téléversement effectif des pièces dans le bloc documents de votre dossier :

Nom	Type	Date d'ajout	Télécharger le fichier
ER-15446614.pdf	Demande d'erratum	04/08/2022	Télécharger le fichier

Cette demande va faire l'objet d'un examen par l'INPI qui vous répondra dans les plus brefs délais.

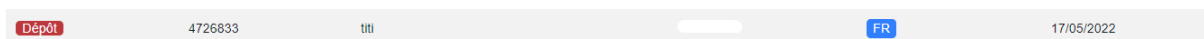
FAIRE UNE DEMANDE DE CORRECTION D'ERREUR MATERIELLE

La demande de correction d'erreur matérielle vise à corriger des **erreurs commises par le déposant** dans les données du formulaire de dépôt. Toutes les erreurs ne peuvent pas être corrigées, en particulier lorsque les corrections proposées ont un impact sur la portée du dépôt (modèle de marque, produits et services, typage, type de marque).

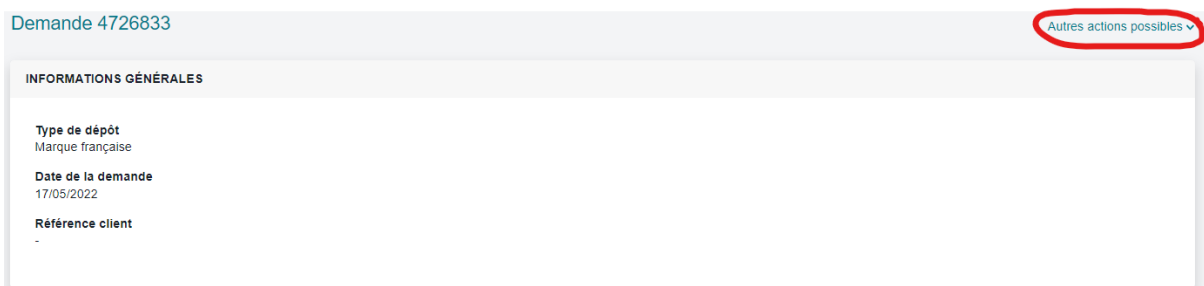
Attention ! La formalité est soumise au paiement d'une redevance, qui n'est pas remboursée lorsque la demande de correction est refusée.

Il ne faut pas confondre la demande de correction d'erreur matérielle avec la demande d'erratum qui vise à corriger des erreurs commises par l'INPI lors de la publication. Voir plus haut le paragraphe "faire une demande d'erratum".

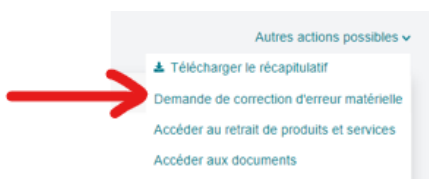
La demande de correction d'erreur matérielle s'effectue en sélectionnant la marque choisie en cliquant sur son numéro.



Vous avez alors accès à un menu déroulant d'actions « autres actions possibles » présent en haut à droite de votre dossier :



Il convient de cliquer sur « demande de correction d'erreur matérielle » dans ce menu déroulant d'actions.



La fenêtre suivante s'ouvre :

Demande de correction d'erreur matérielle

? Si vous avez effectué une erreur lors de votre demande de marque, vous pouvez faire demander une correction d'erreur matérielle. Votre demande de correction d'erreur matérielle fera l'objet d'un examen par l'institut. Si cette correction d'erreur matérielle est considérée comme étant non justifiée (pièces justificatives absentes ou insuffisantes) ou si elle est de nature à modifier la portée de la marque (modification des produits et services ou du modèle de marque), elle sera refusée. Ce refus ne vous donnera pas droit à remboursement de la redevance correspondante.

Fichier concernant la correction d'erreur matérielle * ⓘ
Sélectionner votre fichier

MONTANT DES REDEVANCES

Prestation	Tarif	Quantité	Total
Marques - Régularisation, rectification d'erreur matérielle	104,00 €	1	104,00 €
Total à payer 104,00 €			

CARTE BANCAIRE

Payeur

COMPTE PROFESSIONNEL INPI

N° de compte professionnel *

MÉMOIRE ADMINISTRATIF

Ce mode de

Vous devez alors transmettre un document dans lequel vous indiquerez la nature de votre erreur matérielle (*par exemple : saisie erronée de l'adresse du déposant au moment du dépôt*) ainsi que les éléments justifiant cette erreur.

La formalité étant soumise au paiement d'une redevance, il vous est demandé de sélectionner le moyen de paiement que vous souhaitez utiliser : carte bancaire ou compte professionnel INPI.

Une fois que vous avez procédé au paiement de cette demande, une nouvelle fenêtre s'affiche dans laquelle il vous est indiqué que votre demande d'erreur matérielle a bien fait l'objet d'un paiement.

Un courriel de confirmation de bonne réception de votre demande de correction d'erreur matérielle vous est alors envoyé à votre adresse e-mail ainsi qu'un reçu de paiement.

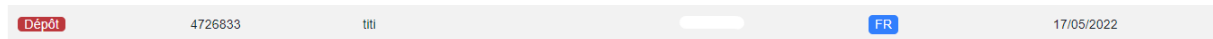
Vous pouvez retrouver les pièces versées dans le bloc documents de votre dossier :

Nom	Type	Date d'ajout	Télécharger le fichier
EM-15446614.pdf	Demande de correction d'erreur matérielle	04/08/2022	Télécharger le fichier

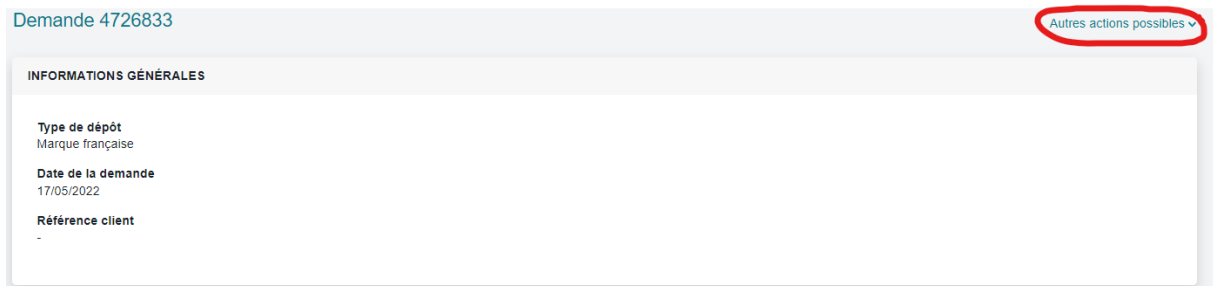
Attention, votre demande de correction d'erreur matérielle fera l'objet d'un examen par l'institut. Un courrier vous sera adressé pour vous indiquer l'issue de cet examen (accord pour la correction, refus pour la correction, demande de justificatif). Comme indiqué plus haut, en cas de refus, **aucun remboursement n'est possible**.

TRANSMETTRE UN DOCUMENT

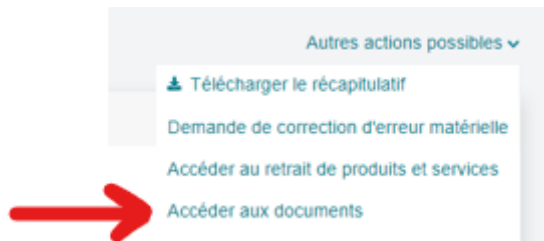
La transmission d'un document s'effectue en sélectionnant la marque choisie en cliquant sur son numéro.



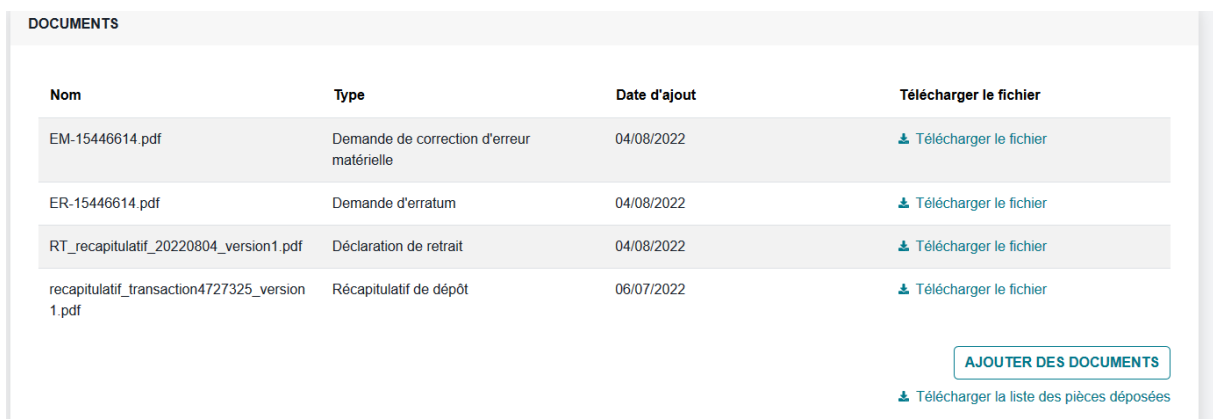
Vous avez alors accès à un menu déroulant d'actions « autres actions possibles » présent en haut à droite de votre dossier :



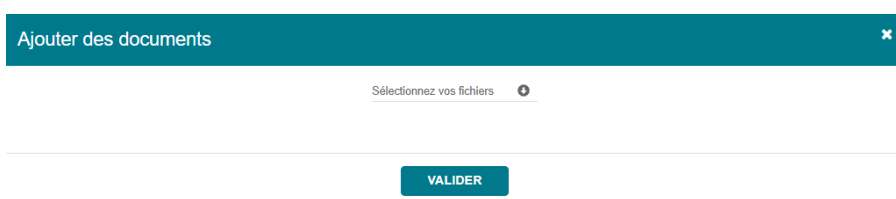
Il convient de cliquer sur « accéder aux documents » dans ce menu déroulant d'actions.



Vous êtes redirigé vers le bloc documents.



Vous pouvez alors transmettre un nouveau document (*par exemple : pouvoir, documents de priorité*), en cliquant sur le bouton **AJOUTER DES DOCUMENTS**. Une nouvelle fenêtre s'ouvre et vous permet de sélectionner parmi vos fichiers le document que vous souhaitez téléverser.



La taille du document à transmettre ne doit pas dépasser les **100.00 Mo**.

The screenshot shows a web interface titled "Ajouter des documents". At the top, there is a button "RÉINITIALISER" and a text prompt "Sélectionnez vos fichiers". Below this is a table with two columns: "Nom du fichier" and "Type du document à ajouter". The first row of the table contains the filename "marquesonore.jpg" in the first column. In the second column, a dropdown menu is open, displaying a list of document types: "Demande d'avis de publication/enregistrement", "Documents de priorité", "Documents de TUE", "Pièce complémentaire", "Pouvoir", "Preuve d'usage", "Récapitulatif de dépôt", "Réclamation", "Règlement d'usage", and "Réponse à notification".

Une fois le document sélectionné, le fichier apparaît dans la liste des documents et vous pouvez alors vérifier que vous avez téléversé la bonne pièce.

Vous devez ensuite indiquer à l'INPI le type de pièce que vous avez transmise en cliquant sur le menu déroulant dans la colonne « type du document à ajouter ».

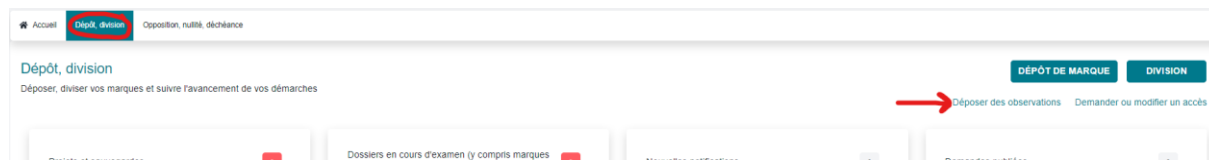
Ce document va ensuite être examiné, notamment au regard des pièces attendues dans le dossier.

Afin de faciliter le traitement des documents transmis, pour les pièces qui n'ont pas été réclamées par l'INPI, il peut être utile de les accompagner d'une lettre explicative, transmise également par la formalité "transmettre un document".

Attention ! Le typage de documents « règlement d'usage » ne doit être sélectionné que si la demande porte sur une marque de garantie ou une marque collective, telle qu'identifiée au moment du dépôt.

Faire des observations de tiers

Pour faire des observations de tiers, sur la page d'accueil, cliquez sur l'onglet « dépôt, division », puis sur « déposer des observations » :



Attention ! Pour être recevables, les observations de tiers doivent être faites dans le délai de deux mois à compter de la publication au BOPI de la demande d'enregistrement sur laquelle vous souhaitez les formuler.

En cliquant sur l'onglet « déposer des observations », une nouvelle fenêtre s'ouvre.

Vous devez alors entrer le numéro de la marque à l'encontre de laquelle vous souhaitez émettre des observations, sélectionner dans le menu déroulant le type d'observations « observations de tiers » et téléverser un document au format pdf faisant état de vos observations en cliquant sur le bouton

Sélectionner votre fichier 

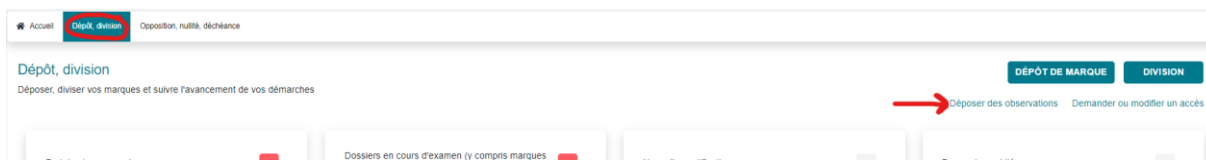
Puis il convient de cliquer sur le bouton **ENVOYER**.

Un message validant la transmission de vos observations apparaît en vert.

Un courriel de confirmation vous est adressé sur votre adresse mail pour vous confirmer la transmission à l'INPI des observations de tiers.

Faire des observations de tiers à l'encontre d'un règlement d'usage

Pour faire des observations de tiers à l'encontre d'un règlement d'usage, sur la page d'accueil, cliquez sur l'onglet « dépôt, division », puis sur « déposer des observations » :



Attention ! Nous vous rappelons que pour être recevables, les observations doivent être faites dans le délai de deux mois à compter de la publication au BOPI du règlement d'usage sur lequel vous souhaitez les formuler.

En cliquant sur l'onglet « déposer des observations », une nouvelle fenêtre s'ouvre :

The image shows a form titled 'Déposer des observations' with a close button (X) in the top right corner. The form contains three main input areas: 1. 'Numéro de la marque' with a text input field and an asterisk indicating it's required. 2. 'Type d'observations' with a dropdown menu showing 'Sélectionner ...' and an asterisk. 3. 'Sélectionner votre fichier' with a file selection icon (cloud with arrow) and an asterisk. At the bottom left of the form is a blue button labeled 'ENVOYER'.

Vous devez alors entrer le numéro de la marque concernée par vos observations sur le règlement d'usage, sélectionner dans le menu déroulant le type d'observations « observations portant sur le règlement d'usage d'une marque collective ou de garantie » et téléverser un document PDF faisant état de vos observations en cliquant sur le bouton Sélectionner votre fichier .

Puis il convient de cliquer sur le bouton **ENVOYER**.

Un message validant la transmission de vos observations apparaît en vert.

Un courriel de confirmation vous est adressé sur votre adresse mail pour vous confirmer la transmission des observations de tiers à l'INPI.

Gérer l'accès à un dépôt de marque

DEMANDER LE RATTACHEMENT A SON DOSSIER

- Vous avez reçu des codes de rattachement et vous souhaitez vous rattacher

Vous avez reçu une notification de l'INPI par voie postale et un courrier vous indiquant la marche à suivre pour accéder à votre dossier en ligne.

Vous devez :

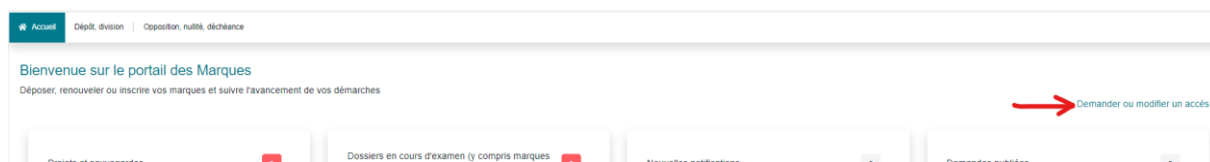
- Vous créer un compte e-Procédure à partir de l'adresse suivante : <https://procedures.inpi.fr/?/et> et cliquer sur « s'inscrire ».

The screenshot shows the INPI website's login and registration area. On the left, the 'SE CONNECTER' section has fields for 'Email' and 'Mot de passe', with a 'SE CONNECTER' button and a 'MOT DE PASSE PERDU?' link. On the right, the 'CREER MON COMPTE' section has a 'CREER MON COMPTE' button. A blue arrow points to this button. Above the buttons, there is a message about connection issues and a link to 'NOUS CONTACTER'.

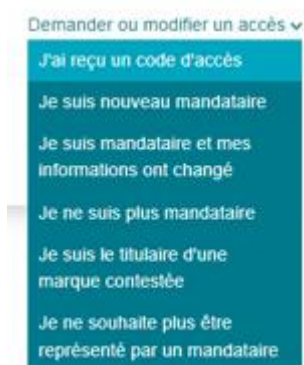
- Vous connecter au Portail des Marques en cliquant sur l'encadré « déposer, gérer, enregistrer sa marque française », dans le bloc « Marques ».

The screenshot shows the INPI website's 'COMMENCER UNE NOUVELLE E-PROCEDURE' page. The page is divided into four main sections: 'MARQUES' (red), 'BREVETS' (orange), 'DESSINS & MODÈLES' (green), and 'AUTRES' (blue). Under the 'MARQUES' section, there is a list of options: 'Déposer, gérer, enregistrer sa marque française', 'Etendre sa marque à l'international', 'Former, intervenir dans une opposition', 'Effectuer une inscription au Registre national des marques', 'REM test prod', 'Renouveler sa marque', 'SOGA test prod', and 'Former, intervenir dans une procédure d'opposition, nullité ou déchéance'. A blue arrow points to the first option, 'Déposer, gérer, enregistrer sa marque française'.

- Cliquer sur le menu déroulant « demander ou modifier un accès » en haut à droite :



- Cliquer sur « j'ai reçu un code d'accès »



- Indiquer le code et le mot de passe figurant dans le courrier accompagnant la notification que vous avez reçue et cliquer sur « confirmer ».

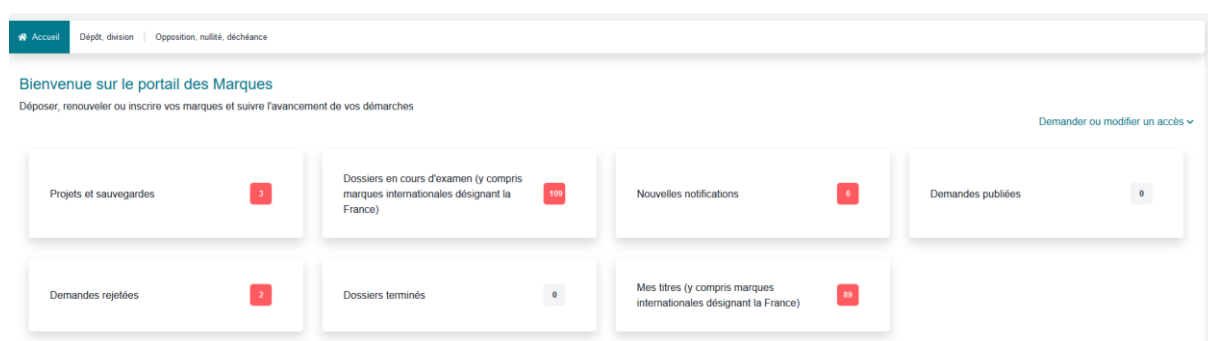
J'ai reçu un code d'accès

Code *

Mot de passe *

CONFIRMER

Vous êtes alors redirigé vers la page d'accueil et vous pouvez accéder à votre dossier et, par exemple, répondre à la notification que vous avez reçue.



- 2- Vous n'avez pas vos codes de rattachement et vous souhaitez les obtenir pour vous rattacher à un dossier.

Il convient de contacter notre plateforme téléphonique INPI Direct par téléphone au 01 56 65 89 98 ou par courriel à contact@inpi.fr.

Votre demande sera prise en charge dans les plus brefs délais et les codes vous seront envoyés par courrier à l'adresse de correspondance que vous avez indiquée au moment de votre dépôt de marque.

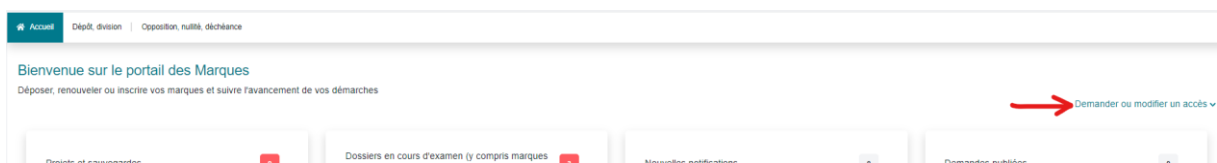
SE CONSTITUER MANDATAIRE DANS UN DOSSIER

Pour réaliser une demande de constitution de mandataire, vous devez :

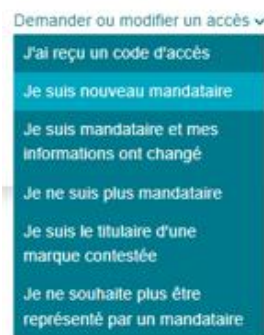
- Disposer d'un compte e-procédures
- Vous connecter au Portail des Marques

Une fois sur votre portail, il faut :

- Cliquer sur le menu déroulant « demander ou modifier un accès » en haut à droite :



- Cliquer sur « je suis un nouveau mandataire »



- Indiquer votre qualité, en utilisant le menu déroulant, puis le numéro national de la marque pour laquelle vous souhaitez vous constituer mandataire

Je suis nouveau mandataire

Type de procédure *

Dépôt

N° national / n° de publication *

J'agis en qualité de *

Sélectionner ...

Joindre un fichier ⓘ

Sélectionner votre fichier ⓘ

☒ Je suis également le destinataire des correspondances afférentes à l'enregistrement ou au maintien en vigueur du titre concerné

CONFIRMER

- Donner ou non votre consentement à la réception de courriers électroniques, à être destinataire des correspondances relatives à l'enregistrement ou au maintien en vigueur du titre concerné et cliquer sur « confirmer ».

Vous recevez alors un courriel sur votre boîte mail vous indiquant que votre demande de constitution de mandataire a bien été reçue par l'INPI et est actuellement en cours d'examen.

Si celle-ci est validée, vous aurez accès à l'intégralité du dossier.

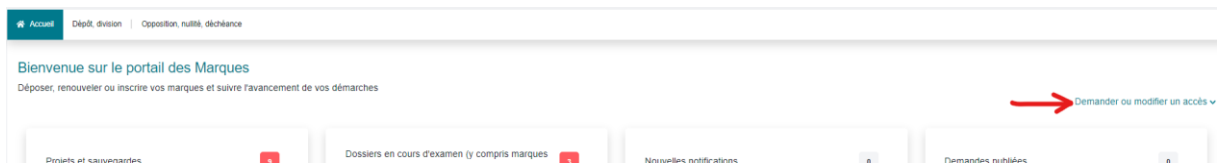
DEMANDER LA REVOCATION DE SON MANDATAIRE

Pour révoquer votre mandataire, vous devez :

- Disposer d'un compte e-procédures
- Vous connecter au Portail des Marques

Une fois sur votre portail, il convient de :

- Cliquer sur le menu déroulant « demander ou modifier un accès » en haut à droite :



- Cliquer sur « je ne souhaite plus être représenté par un mandataire ».

Demander ou modifier un accès ▾

- J'ai reçu un code d'accès
- Je suis nouveau mandataire
- Je suis mandataire et mes informations ont changé
- Je ne suis plus mandataire
- Je suis le titulaire d'une marque contestée
- Je ne souhaite plus être représenté par un mandataire

- Indiquer le numéro national de la demande à laquelle vous souhaitez vous rattacher à la place du mandataire qui vous représente

Je ne souhaite plus être représenté par un mandataire

Pour les oppositions, nullités et déchéances, merci d'utiliser le formulaire intitulé "Je suis nouveau mandataire" en cliquant [ici](#).

Type de procédure * N° national / n° de publication *

Dépôt

Joindre un fichier ⓘ

Sélectionner votre fichier ⓘ

☒ Je suis également le destinataire des correspondances afférentes à l'enregistrement ou au maintien en vigueur du titre concerné

CONFIRMER

- Cliquer sur confirmer

Vous recevez alors un courriel sur votre boîte mail vous indiquant que votre demande de révocation de mandataire a bien été reçue par l'INPI et est actuellement en cours d'examen.

Si celle-ci est validée, vous aurez accès à l'intégralité du dossier. Le mandataire révoqué n'aura quant à lui plus accès au dossier.

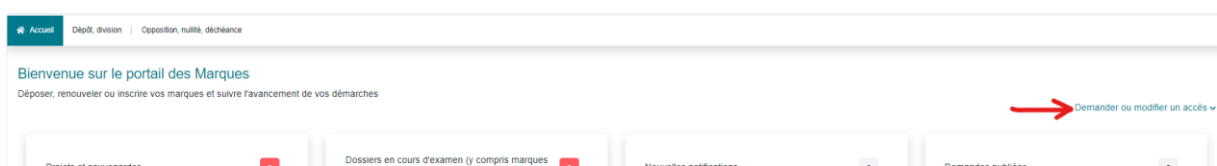
NE PLUS ETRE MANDATAIRE

Pour ne plus être le mandataire d'un dépôt, vous devez :

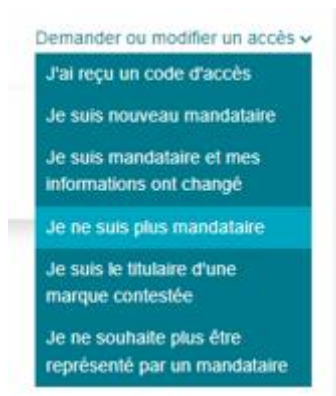
- Disposer d'un compte e-procédures
- Vous connecter au Portail des Marques

Une fois sur votre portail, il convient de :

- Cliquer sur le menu déroulant « demander ou modifier un accès » en haut à droite :



- Cliquer sur « je ne suis plus mandataire ».



- Indiquer le numéro national de la demande dont vous n'êtes plus le mandataire ainsi que votre qualité ayant justifié votre précédent rattachement au dossier.

[Je ne suis plus mandataire](#)

Type de procédure *	N° national / n° de publication *
Dépôt	
J'agis en qualité de *	Joindre un fichier ⓘ
Sélectionner ...	Sélectionner votre fichier ⬇

CONFIRMER

- Cliquer sur confirmer

Vous recevez alors un courriel sur votre boîte mail vous indiquant que votre demande de ne plus être mandataire a bien été reçue par l'INPI et est actuellement en cours d'examen.

Si celle-ci est validée, vous n'aurez plus accès au dossier.

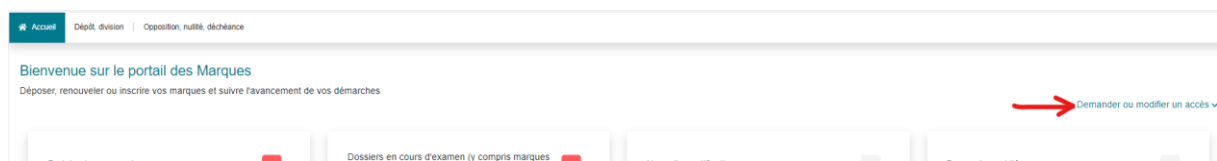
MODIFIER SES INFORMATIONS DE MANDATAIRE

Pour modifier vos informations de mandataire, vous devez :

- Disposer d'un compte e-procédures
- Vous connecter au Portail des Marques

Une fois sur votre portail, il convient de :

- Cliquer sur le menu déroulant « demander ou modifier un accès » en haut à droite :



- Cliquer sur « Je suis mandataire et mes informations ont changé ».

Demander ou modifier un accès ▼

J'ai reçu un code d'accès

Je suis nouveau mandataire

Je suis mandataire et mes informations ont changé

Je ne suis plus mandataire

Je suis le titulaire d'une marque contestée

Je ne souhaite plus être représenté par un mandataire

- Indiquer le numéro national de la demande dont vous êtes le mandataire et rappeler votre qualité.

Je suis mandataire et mes informations ont changé

Type de procédure *	N° national / n° de publication *
Dépôt	
J'agis en qualité de *	Joindre un fichier ⓘ
Sélectionner ...	Sélectionner votre fichier ⓘ

☒ Je suis également le destinataire des correspondances afférentes à l'enregistrement ou au maintien en vigueur du titre concerné

CONFIRMER

- Cliquer sur confirmer

Vous recevez alors un courriel sur votre boîte mail vous indiquant que votre demande de modification d'informations a bien été reçue par l'INPI et est actuellement en cours d'examen.

Si celle-ci est validée, les modifications seront effectives.

SE RATTACHER A UN DOSSIER EN TANT QUE TITULAIRE D'UNE MARQUE CONTESTEE

Cette fonctionnalité est destinée exclusivement aux titulaires de marque faisant l'objet d'une action en déchéance ou en nullité. Pour plus de précisions, il convient de se reporter à l'aide en ligne dédiée aux actions en nullité ou en déchéance.

Diviser sa marque

Le guide est destiné à vous assister dans la formation et dans la gestion d'une division de marque en ligne sur un espace sécurisé.

Cette aide est accessible sur le portail de dépôt division d'une marque. Cette page vous permet de former une division de marque et de suivre l'avancement de votre démarche.

L'e-procédure « *Accéder au portail du dépôt et de la division* » permet à toute personne de déposer électroniquement une division de marque et d'intervenir en cours de procédure

Par marque divisée on entend la marque d'origine déjà existante, également appelée « marque mère »
Par marque divisionnaire on entend la marque qui sera issue de la marque divisée, également appelée « marque fille »

La division d'une marque ne peut être faite que par le titulaire, l'ajout d'un co-titulaire est impossible. La division portera, en fonction du statut de la marque, sur une demande d'enregistrement ou sur une marque enregistrée.

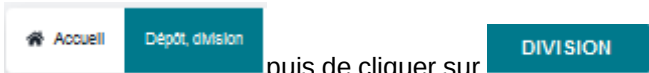
La division de marque va scinder la marque d'origine, ainsi le titulaire aura 2 marques distinctes avec des produits et services différents.

La demande divisionnaire doit porter sur le même modèle de marque que la demande initiale et les produits et services de la demande initiale se répartissent sans ajout ni retrait entre la demande divisée et la demande divisionnaire.

Une demande divisionnaire vous permet de surmonter un refus partiel ou une opposition en enregistrant les produits et/ou services qui ne font pas l'objet du refus ou de l'opposition.

Si vous demandez à tort la division d'une demande non enregistrée, votre dossier sera rejeté sans remboursement possible

Si vous souhaitez effectuer une demande divisionnaire, sur la page d'accueil, il convient de cliquer sur

l'onglet « dépôt, division » en haut à gauche  puis de cliquer sur  en haut à droite.

Un message d'information sur les données personnelles apparaît. Après lecture, il faut cliquer sur .

Les rubriques doivent être remplies dans l'ordre.

Différentes informations vont alors vous être demandées comme ci-dessous :

Vous pouvez tout d'abord créer votre « référence ». Celle-ci n'est pas obligatoire.

Référence client

Elle vous sera utile pour retrouver votre division non finalisée parmi d'éventuels brouillons ou pour chercher votre dossier au sein de la corbeille « *Dossiers en cours d'examen* ». Elle sera reprise lors du récapitulatif généré à la fin de la division.

Votre référence client est visible dans chaque rubrique et modifiable sur chaque page.

Attention : cette donnée est stockée en clair afin de faciliter les opérations de recherche. Elle ne doit contenir aucun élément confidentiel.

1 MARQUE A DIVISER

Cette étape a pour objectif d'identifier la marque à diviser. Il s'agit de la marque d'origine appelée « marque divisée ».

En cliquant sur « marque à diviser », l'écran ci-dessous apparaît :

Attention : Les champs identifiés par un astérisque doivent obligatoirement être complétés.

Il convient d'indiquer le numéro national de la marque française à diviser, sans espace et sans son millésime (exemple : 4205268) puis de cliquer sur **Vérifier** pour charger les informations relatives à la marque :

En cliquant sur « Vérifier », les données relatives à la marque sont automatiquement insérées dans les champs obligatoires.

Attention : il vous appartient de vérifier l'exactitude des données ainsi pré-remplies. L'Institut ne sera pas responsable en cas d'erreur concernant ces données.

Si les données remontées ne correspondent pas à la marque à diviser, vous pouvez modifier le numéro de la marque et cliquer à nouveau sur « Vérifier ».

Si la marque à diviser fait l'objet **d'une demande en nullité ou déchéance**, il vous est demandé de l'indiquer en utilisant le bouton ci-dessous :

La marque à diviser fait l'objet d'une demande en nullité ou déchéance ☐ Non

Le bouton est par défaut sur la position « Non ».

En cliquant sur le bouton, il apparaît ainsi ☒ Oui et vous devez ensuite téléverser le justificatif de la demande en nullité ou déchéance

La marque à diviser fait l'objet d'une demande en nullité ou déchéance ☒ Oui

Justificatif de la demande en nullité ou déchéance *

Sélectionner votre fichier

Si la marque à diviser fait partie **d'une suite de divisions**, il vous est demandé de l'indiquer en utilisant le bouton ci-dessous : ☒ Cette demande fait partie d'une suite de divisions ☐ Non

Le bouton est par défaut sur la position « Non ».

En cliquant sur le bouton, il apparaît ainsi : et vous devez ensuite indiquer sa position

Une fois l'ensemble des champs remplis et après vérification des informations, il convient de cliquer sur **ÉTAPE SUIVANTE** pour passer à la page relative aux intervenants.

DIVISER UNE MARQUE

1 Marque à diviser >

2 Intervenants

Déclarant(s)

Mandataire

Destinataire

Signataire

3 Produits et services

4 Options

5 Récapitulatif

6 Paiement

Marque à diviser

Cette rubrique vous permet d'identifier la marque à diviser.

Référence client

Votre référence client

Numéro national de la marque française à diviser *

4205268 Vérifier

MARQUES INPI

Modèle de marque M MARQUES INPI

Type de marque Marque semi-figurative

Date de dépôt 07/07/2015

Date d'enregistrement 18/12/2015

La marque à diviser fait l'objet d'une demande en nullité ou déchéance ☐ Non

Cette marque correspond-elle à la demande à diviser ? Si oui, passez à l'étape suivante. Sinon, veuillez modifier le numéro de la demande à diviser puis cliquez sur "Vérifier"

Cette demande fait partie d'une suite de divisions ☐ Non

ANNULER ÉTAPE SUIVANTE

2 INTERVENANTS

Cette étape a pour objectif d'identifier les intervenants c'est-à-dire le ou les déclarant(s), le mandataire, s'il y en a un, le destinataire des correspondances ainsi que le signataire qui est la personne titulaire du compte e-procédures de connexion aux services en ligne.

A minima les onglets déclarants, destinataire et signataire devront être remplis.

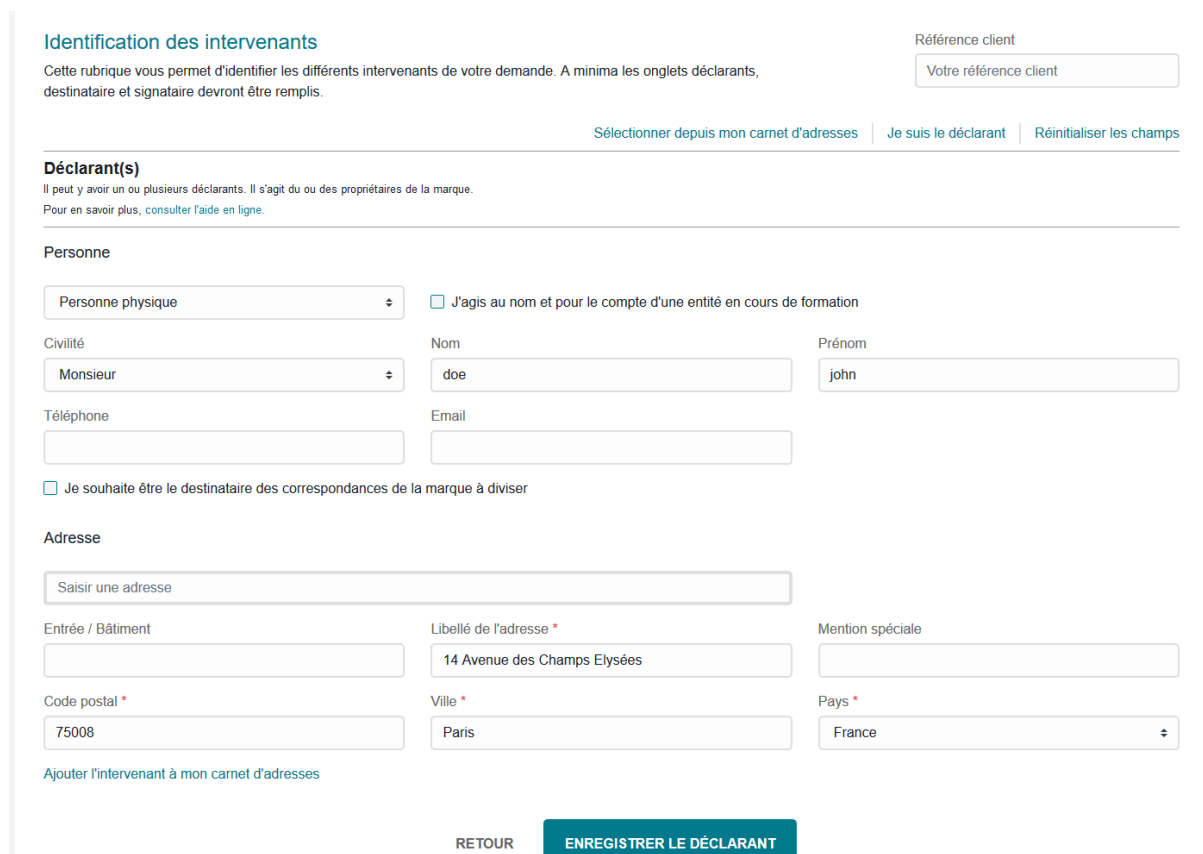
Il ne peut y avoir qu'un seul mandataire, un seul destinataire et un seul signataire.

DECLARANT :

Une division peut être formulée au nom d'un ou plusieurs déclarants, personnes physiques ou morales. Le(s) déclarant(s) sont le(s) titulaire(s) de la marque à diviser.

Lorsque vous cliquez sur « *Déclarant* », l'écran ci-dessous apparait et un certain nombre d'informations vous sont demandées.

Attention : Les champs identifiés par un astérisque doivent obligatoirement être complétés.



Identification des intervenants

Cette rubrique vous permet d'identifier les différents intervenants de votre demande. A minima les onglets déclarants, destinataire et signataire devront être remplis.

Référence client
Votre référence client

[Sélectionner depuis mon carnet d'adresses](#) | [Je suis le déclarant](#) | [Réinitialiser les champs](#)

Déclarant(s)
Il peut y avoir un ou plusieurs déclarants. Il s'agit du ou des propriétaires de la marque.
Pour en savoir plus, [consulter l'aide en ligne](#).

Personne

Personne physique ☐ J'agis au nom et pour le compte d'une entité en cours de formation

Civilité Nom Prénom

Téléphone Email

☐ Je souhaite être le destinataire des correspondances de la marque à diviser

Adresse

Saisir une adresse

Entrée / Bâtiment Libellé de l'adresse * Mention spéciale

Code postal * Ville * Pays *

[Ajouter l'intervenant à mon carnet d'adresses](#)

[RETOUR](#) [ENREGISTRER LE DÉCLARANT](#)

- Si le déclarant est le titulaire du compte e-procédures de connexion :

Le bouton situé en haut à droite du formulaire [Je suis le déclarant](#) permet la saisie automatique des informations du compte de connexion.

- Si le déclarant est un autre intervenant déjà identifié :

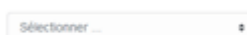
Le bouton [Copier les données d'un autre intervenant](#) reprend les informations du titulaire de la marque.

Le bouton [Sélectionner depuis mon carnet d'adresses](#) permet une saisie automatique des informations relatives à une autre personne. Un menu déroulant vous permet d'identifier la personne de votre choix parmi les différents intervenants déjà enregistrés.

- Si le déclarant est un nouvel intervenant, l'ensemble des informations suivantes doit être complété.

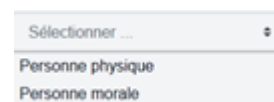
LA PERSONNE

Cliquez sur le menu déroulant suivant,

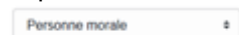


Sélectionner ...

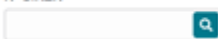
Sélectionnez dans le menu déroulant personne physique ou personne morale.



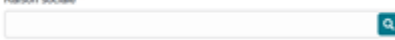
La personne morale peut indiquer si elle est une personne morale de droit public en cochant la case



☐ Personne morale de droit public, ce qui lui permettra de faire la demande d'un mémoire administratif.

Astuce : dans le champ , vous pouvez indiquer le n° SIREN, cliquer sur la loupe et l'ensemble des informations concernant la sociétés s'ajouteront automatiquement.

Astuce : dans le champ , vous pouvez indiquer la raison sociale de la société, cliquer sur la loupe et des propositions de sociétés seront proposées.

Attention : le champ  ne peut être supérieur à 120 caractères.

Si votre raison sociale est plus longue, une fenêtre apparaîtra



Il convient alors dans cette fenêtre d'indiquer la raison sociale complète et d'indiquer dans « raison sociale » une dénomination abrégée qui ne sera utilisée que pour les communications avec l'INPI.

Cas particulier de la société en cours de formation :

L'identification d'une personne morale en cours de formation se fait par le biais de la personne physique ou morale qui la représente.

Pour cela il convient de choisir personne physique ou morale et de cocher la case :

☐ J'agis au nom et pour le compte d'une entité en cours de formation

Si vous souhaitez être le destinataire des correspondances de la marque à diviser, il convient de cocher la case : ☐ Je souhaite être le destinataire des correspondances de la marque à diviser

Sur l'écran récapitulatif avec l'identification du déclarant saisi apparaîtra l'information suivante :

Destinataire des correspondances liées au titre

L'ADRESSE

Il est possible d'indiquer le début d'une adresse, alors différentes propositions d'adresses apparaissent :

Adresse

15 rue des minimes
15 Rue des Minimes 72000 Le Mans
15 Rue des Minimes 37000 Tours
15 Rue des Minimes 45000 Orléans
15 Rue des Minimes 57000 Metz
15 Rue des Minimes 92400 Courbevoie

Il convient de sélectionner l'adresse souhaitée et les champs de l'adresse se remplissent automatiquement

Si vous souhaitez ajouter cet intervenant à votre carnet d'adresse, une fois l'ensemble des champs remplis il convient de cliquer sur [Ajouter l'intervenant à mon carnet d'adresses](#)

Un message en haut à droite de l'écran vous informe de l'ajout :



Une fois que toutes les informations ont été correctement remplies, cliquez sur.

ENREGISTRER LE DÉCLARANT

Un écran récapitulatif avec l'identification du déclarant saisi apparaît

Identification des intervenants

Cette rubrique vous permet d'identifier les différents intervenants de votre demande. A minima les onglets déclarants, destinataire et signataire doivent être remplis.

Reference client
MARQUE INPI ✓

Déclarant(s)
Il peut y avoir un ou plusieurs déclarants. Il s'agit du ou des propriétaires de la marque.
Pour en savoir plus, consultez l'aide en ligne.

- INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE - Etablissement public - Etablissement public - 180060012 (Email: RPI-CSI)
15 rue des Minimes, CS 50001
92677
COURBEVOIE Cedex
France

AJOUTER UN DÉCLARANT

ÉTAPE PRÉCÉDENTE ÉTAPE SUIVANTE

Modifications des informations saisies

-En cliquant sur [ÉTAPE PRÉCÉDENTE](#), vous reviendrez à la dernière rubrique validée.

-Si vous souhaitez modifier les informations relatives au déclarant, cliquez sur l'icône  pour modifier le formulaire saisi et cliquez sur [ENREGISTRER LE DÉCLARANT](#) pour valider les modifications.

-Si vous souhaitez supprimer totalement le déclarant saisi, cliquez sur l'icône , alors l'ensemble des données saisies disparaissent.

-Si la marque est détenue en co-titularité, vous souhaitez ajouter un ou plusieurs déclarants.

Cliquez sur [AJOUTER UN DÉCLARANT](#) , pour indiquer les nouvelles informations du déclarant puis remplissez les différents champs et valider les modifications

L'écran récapitulatif reprendra l'ensemble des informations saisies

Si les informations présentes dans l'écran récapitulatif sont correctes , cliquez sur pour passer à la page relative aux mandataires.

ÉTAPE SUIVANTE

MANDATAIRE :

Il s'agit de la personne chargée de représenter le ou les déclarants devant l'INPI.

La désignation d'un mandataire est **obligatoire** :

-si le ou les déclarants ne sont ni domiciliés, ni établis en France, ni dans un Etat membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen.

-Si la marque est détenue en co-titularité.

L'écran mandataire est le suivant.

Attention : Les champs identifiés par un astérisque doivent obligatoirement être complétés.

Mandataire

Sélectionner depuis mon carnet d'adresses | Copier les données d'un autre intervenant | Je suis le mandataire

Page de la personne chargée de représenter le ou les déclarants devant l'INPI. Il peut être obligé.
Plus d'infos dans l'aide et les FAQ des mandataires. Cliquez ici pour en savoir plus.

Personne

Champ Nom Prénom

Téléphone Email

Carnet de société Logé en qualité de *

Adresse

Rue - Edifiant Libellé de l'adresse * Intention spéciale

Code postal * Ville * Pays *

Ajouter l'intervenant à mon carnet d'adresses

ÉTAPE PRÉCÉDENTE ÉTAPE SUIVANTE

-Si le mandataire est le titulaire du compte e-procédures de connexion :

Le bouton [Je suis le mandataire](#) situé en haut à droite du formulaire permet la saisie automatique des informations du compte de connexion.

-Si le mandataire est un autre intervenant déjà identifié :

Le bouton [Copier les données d'un autre intervenant](#) reprend les informations du titulaire de la marque.

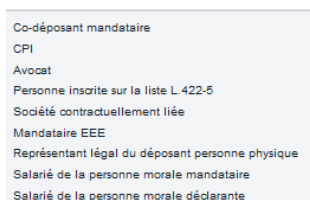
Le bouton [Sélectionner depuis mon carnet d'adresses](#) permet une saisie automatique des informations relatives à une autre personne. Un menu déroulant vous permet d'identifier la personne de votre choix parmi les différents intervenants déjà enregistrés.

-Si le mandataire est un nouvel intervenant, l'ensemble des informations suivantes doit être complété.

LA PERSONNE

Le mandataire est obligatoirement une personne physique.

En cliquant sur  , un menu déroulant proposant différentes qualités de mandataire s'affiche



Ce mandataire peut être :

- 1) Un Co-déposant mandataire.
- 2) Un Conseil en Propriété Industrielle.
- 3) Un Avocat.
- 4) Une personne inscrite sur la liste spéciale L.422-5.
- 5) Un représentant légal d'une société contractuellement liée.
- 6) Un mandataire EEE : professionnel d'un Etat membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen habilité à représenter toute personne auprès de l'office de propriété industrielle de son pays.
- 7) Un représentant légal du déposant personne physique.
- 8) Le salarié de la personne morale mandataire.
- 9) Le salarié de la personne morale déclarante.

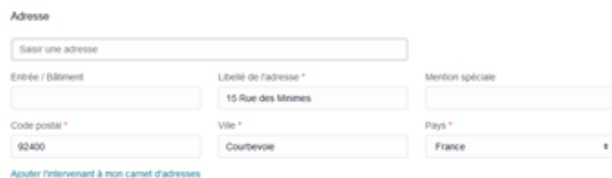
Un pouvoir de représentation est requis pour tous les mandataires à l'exception des CPI et Avocats. Il peut s'agir d'un pouvoir général enregistré auprès de l'Institut. Le pouvoir général permet d'éviter d'avoir à remplir un nouveau pouvoir pour chaque dépôt effectué pour le compte d'une même personne.

L'ADRESSE



Il est possible d'indiquer le début d'une adresse

Alors différentes propositions d'adresses apparaissent



Si vous souhaitez ajouter cet intervenant à votre carnet d'adresse, une fois l'ensemble des champs remplis, il convient de cliquer sur : [Ajouter l'intervenant à mon carnet d'adresses](#)

Un message en haut à droite de l'écran vous informe de l'ajout :



Modifications des informations saisies

Si vous souhaitez modifier les informations relatives au mandataire que vous venez de créer, cliquez sur la rubrique « mandataire » à gauche, pour accéder de nouveau au formulaire.

ÉTAPE SUIVANTE

Puis cliquez sur pour passer à la page relative au destinataire de la correspondance.

DESTINATAIRE DE LA CORRESPONDANCE :

Vous devez ici identifier un interlocuteur unique, nécessairement localisé en France, dans l'Union Européenne ou dans l'Espace Economique Européen.

Il sera le destinataire unique des correspondances envoyées par l'Institut pour la procédure de division. Il convient de le choisir avec soin. En effet, les correspondances sont adressées par voie électronique ou par voie électronique et courrier recommandé avec accusé de réception. Si le destinataire ne réclame pas le courrier dans le délai d'instance, les délais de réponse continuent à courir, ce qui peut, dans certains cas, entraîner le rejet total de la division.

Attention : lorsque la correspondance est à adresser à un interlocuteur se trouvant au sein d'une société, pensez à indiquer le nom de la personne ainsi que le nom de la société. Ces informations sont reprises à l'identique lors d'un envoi de courrier. Si le nom de la société n'est pas indiqué, le courrier risque de ne pas être distribué.

Attention : Les champs identifiés par un astérisque doivent obligatoirement être complétés.

Si le destinataire de la correspondance est titulaire du compte e-procédure de connexion, le bouton [Je suis le destinataire des correspondances](#) permet une saisie automatique des informations du compte de connexion.

Si le destinataire est un autre intervenant déjà identifié, le bouton

[Copier les données d'un autre intervenant](#) ▼

permet une saisie automatique des informations relatives à cette autre personne. Un menu déroulant vous permet d'identifier la personne de votre choix parmi les différents intervenants.

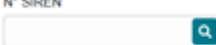
S'il s'agit d'un nouvel intervenant, l'ensemble des informations suivantes doit être complété.

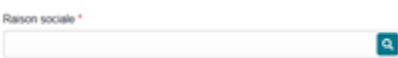
LA PERSONNE

Cliquez sur le menu déroulant suivant

Sélectionnez dans le menu déroulant personne physique ou personne morale.

En cliquant sur personne morale il convient d'indiquer l'interlocuteur destinataire de la correspondance au sein de la personne morale

Astuce : dans le champ , vous pouvez indiquer le n° SIREN, cliquer sur la loupe et l'ensemble des informations concernant la sociétés s'ajouteront automatiquement.

Astuce : dans le champ , vous pouvez indiquer la raison sociale de la société, cliquer sur la loupe et des propositions de sociétés seront proposées.

Si vous souhaitez recevoir les notifications par voie électronique, il convient de cocher la case oui.

☒ Je consens à recevoir les notifications électroniques exclusivement par courrier électronique * ☐ oui ☐ non

L'ADRESSE

Il est possible d'indiquer le début d'une adresse. Dans ce cas, différentes propositions d'adresses

apparaissent :

Il convient de sélectionner l'adresse souhaitée et les champs se remplissent automatiquement

Si vous souhaitez ajouter cet intervenant à votre carnet d'adresse, une fois l'ensemble des champs remplis il convient de cliquer sur : [Ajouter l'intervenant à mon carnet d'adresses](#)

Un message en haut à droite de l'écran vous informe de l'ajout :



Modifications des informations saisies

Si vous souhaitez modifier les informations relatives au destinataire de la correspondance que vous venez de créer, cliquez sur la rubrique « destinataire » à gauche, pour accéder de nouveau au formulaire.

Puis cliquez sur  pour passer à la page relative au signataire.

SIGNATAIRE :

Le signataire est le titulaire du compte créé pour la connexion au portail de dépôt, division. Il n'est pas modifiable et la qualité doit être indiquée.

Identification des intervenants

Cette rubrique vous permet d'identifier les différents intervenants de votre demande. A minima les onglets déclarants, destinataire et signataire devront être remplis.

Référence client

Votre référence client

[Réinitialiser les champs](#)

Signataire

Le signataire est en principe le titulaire du compte e-procedure. Il doit avoir la qualité requise pour effectuer la demande. Pour en savoir plus, [consulter l'aide en ligne](#).

Personne

Civilité	Nom	Prénom
Monsieur	Monsieur	Monsieur
Téléphone	Email *	
0601010101	m.rousseau@gmail.com	
J'agis en qualité de *		
Sélectionner ...		

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

ÉTAPE SUIVANTE

Pour indiquer la qualité, cliquez sur le menu déroulant :

J'agis en qualité de *

- Déposant
- Co-déposant mandataire
- CPI
- Avocat
- Personne inscrite sur la liste L.422-5
- Mandataire EEE
- Représentant légal du déposant personne physique
- Salarié de la personne morale mandataire
- Salarié de la personne morale déclarante
- Déclarant
- Co-déclarant mandataire

Vous devez sélectionner votre qualité parmi les différentes qualités proposées :

1. « **Déclarant / Déposant** » : si vous êtes titulaire de la marque.
2. « **Co-déclarant mandataire / Co-déposant mandataire** » : si vous êtes plusieurs déposants.
3. « **Conseil en Propriété Industrielle** » : Si vous êtes un Conseil en Propriété Industrielle, sélectionnez cette qualité et non « Représentant légal au sein de la personne morale mandataire ». En effet, les Conseils en Propriété Industrielle sont habilités à représenter un tiers en tant que personne physique et non en tant que personne morale.
4. « **Avocat** » : Si vous êtes Avocat, sélectionnez cette qualité et non « Représentant légal au sein de la personne morale mandataire ». En effet, les Avocats sont habilités à représenter un tiers en tant que personne physique et non en tant que personne morale.
5. « **Personne inscrite sur la liste L.422-5** ».
6. « **Mandataire EEE** ».
7. « **Représentant légal du déposant personne physique** » : il s'agit des cas de tutelle, de curatelle ou si la division est effectuée au nom d'un enfant mineur.
8. « **Salarié de la personne morale mandataire** » : lorsque vous effectuez la division pour le compte d'une société à laquelle vous êtes contractuellement liée et que vous êtes salarié de la société mandataire, sélectionnez cette qualité.

9. « **Salarié de la personne morale déclarante** » : lorsque vous n'êtes pas le gérant/président de la société déclarante mais un salarié, sélectionnez cette qualité.

Une fois que vous avez renseigné la qualité du signataire, cliquez sur [ÉTAPE SUIVANTE](#) .

Si vous souhaitez revenir en arrière, cliquez sur [ÉTAPE PRÉCÉDENTE](#) .

Si vous souhaitez modifier les informations relatives au signataire que vous venez de créer, cliquez sur la rubrique « signataire » à gauche, pour accéder de nouveau au formulaire.

Une fois que vous avez renseigné la qualité du signataire, cliquez sur [ÉTAPE SUIVANTE](#) .

3 PRODUITS ET SERVICES

La marque divisée est la marque d'origine déjà existante. Elle est appelée « marque mère »

La marque divisionnaire est la marque qui sera issue de la marque divisée. Elle est appelée « marque fille »

Attention : il est obligatoire de laisser des produits et services sur la marque divisée.

Cette rubrique reprend les informations issues de la base DATA INPI concernant les produits et services.

- Pour reporter les produits et services de la marque mère que vous souhaitez revendiquer dans la marque fille il convient de faire un copié-collé ou de faire glisser les libellés dans la classe correspondante.

-Pour les marques dont la répartition par classe est faite sur data INPI : Chaque libellé sera repris dans la classe indiquée sur DATA INPI

-Pour les marques dont la répartition par classe n'est pas faite sur data INPI : L'ensemble des libellés de la marque divisée seront repris dans une classe. Il faudra cliquer sur « ajouter une (ou plusieurs) classes » pour faire la répartition sur la marque divisionnaire

Produits et services

Référence client
votre référence client

APERÇU DE LA CLASSIFICATION

VOTRE PANIER

MARQUE DIVISÉE (MÈRE) Ajouter une classe

MARQUE DIVISIONNAIRE (FILLE) Ajouter une classe

CLASSE 35, 40, 42

Publicité et affaires, traitement de matériaux, programmation pour ordinateurs

-Visualisation des libellés

CLASSE 35

Publicité; diffusion de matériel publicitaire (tract, prospectus, imprimés, échantillons); services d'abonnement à des journaux (pour des tiers); reproduction de documents; gestion de fichiers informatiques; publications de textes publicitaires; publicité radiophonique et télévisée; informations et renseignements

Certaines classes ont de nombreux libellés et utiliser ce bouton  ne permet pas d'avoir une vue d'ensemble des libellés indiquées.

Astuce : pour visualiser l'ensemble des libellés, positionner votre souris sur l'icône , une flèche apparaît. En maintenant votre souris et en allant vers le bas, le cadre s'agrandit et l'ensemble des libellés est visualisable.

CLASSE 35

Publicité; diffusion de matériel publicitaire (tract, prospectus, imprimés, échantillons); services d'abonnement à des journaux (pour des tiers); reproduction de documents; gestion de fichiers informatiques; publications de textes publicitaires; publicité radiophonique et télévisée; informations et renseignements d'affaires; prévisions économiques; information statistique; recherche d'informations dans des fichiers informatiques; recueil et systématisation de données dans un fichier central

En cliquant sur « étape suivante », les produits et services sélectionnés pour la marque divisionnaire sont repris.

Produits et services

Référence client
MARQUE INPI ✓

APERÇU DE LA CLASSIFICATION

VOTRE PANIER (0)

Filter

Numéro	Produits et services
Classe 09	Logiciels (programmes enregistrés); cartes à mémoire ou à microprocesseur; Cédérom, DVD-Rom; supports d'enregistrement magnétiques et optiques; cartes magnétiques;

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

ÉTAPE SUIVANTE

Si les informations sont correctes, il convient de cliquer sur "étape suivante"

4 OPTIONS

Référence client
Votre référence client

Option : extensions de protection

La demande de protection est faite sur le territoire français à l'exception de la Polynésie française, ce territoire disposant d'une compétence propre en matière de propriété industrielle. Si vous le souhaitez, vous pouvez étendre la protection de votre demande de marque à la Polynésie française. Cette désignation doit être faite au moment du dépôt, elle ne pourra pas être ajoutée ensuite. Attention, pour les types de marque suivants : marque hologramme (en format MP4), marque sonore (en format MP3), marque de position, marque de motif, marque de mouvement (en format MP4) et marque multimédia (en format MP4), il vous appartient de vous assurer que le type de marque que vous avez sélectionné est admis sur le territoire de la Polynésie française au jour du dépôt.

Extension de la protection à la Polynésie française ☐

Option : extension internationale

Numéro d'enregistrement international Date d'enregistrement international
 jj / mm / aaaa

Option : inscriptions antérieures et/ou simultanées

Numéro d'inscription ou numéro d'ordre des inscriptions antérieures et/ou simultanées
[Ajouter une inscription antérieure et/ou simultanée](#)

ÉTAPE PRÉCÉDENTE ÉTAPE SUIVANTE

Si la division porte sur une marque enregistrée, l'information sur l'extension de protection à la Polynésie française sera reprise automatiquement, si l'information est présente sur DATA INPI.

Si la marque divisée n'avait pas cette option, l'ajout est impossible.

Si une marque internationale est dépendante de la marque à diviser, il convient d'indiquer le numéro d'enregistrement international.

Les numéros d'inscriptions antérieurs ou simultanées présents sur la marque seront repris automatiquement.

5 RECAPITULATIF

L'ensemble des informations saisies sont reprises et modifiables en cliquant sur la rubrique concernée à gauche de l'écran.

En cliquant en haut à droite sur [Télécharger le récapitulatif](#), un projet de récapitulatif est disponible.

Si l'ensemble des données est correct, il convient de cliquer sur :

☐ Je confirme que les données ci-dessus sont conformes à mes attentes

Puis de cliquer sur

ÉTAPE SUIVANTE

6 PAIEMENT

L'écran de paiement s'affiche comme ci-dessous, et comporte le détail de la prestation :

MONTANT DES REDEVANCES			
Prestation	Tarif	Quantité	Total
Division de la demande d'enregistrement ou de l'enregistrement	150,00 €	1	150,00 €
Total à payer 150,00 €			

Le paiement peut se faire soit par carte bancaire, soit par prélèvement sur un compte professionnel ouvert à l'INPI :

CARTE BANCAIRE

Payeur
Monsieur Le Goff Gaston
Rue de Paris
76600 Le Havre
France

[Vous n'êtes pas le payeur ?](#)




PAYER

COMPTE PROFESSIONNEL INPI

N° de compte professionnel *

Mot de passe *

PAYER

Attention : une fois le paiement effectué, il n'est plus possible de modifier les données que vous avez saisies.

Une fois le paiement effectué, un message vous informe que votre demande a bien été reçue par l'Institut.

Un courriel de confirmation ainsi que le reçu de paiement de votre demande de division vous sont également envoyés à l'adresse mail à laquelle votre compte client est rattaché.

Après paiement, s'affiche une fenêtre vous invitant à télécharger le récapitulatif de la transaction avec le numéro de votre formalité (DIAA-00000) ou à aller sur le dossier :

Cas particulier du mémoire administratif

Si le déclarant est une **personne morale de droit public** et s'est identifié comme tel dans la rubrique « intervenants », il lui est possible de payer par carte bancaire, par prélèvement sur un compte professionnel ouvert à l'INPI ou par mémoire administratif.

CARTE BANCAIRE



Payer

COMPTE PROFESSIONNEL INPI

N° de compte professionnel

Mot de passe

Payer

MÉMOIRE ADMINISTRATIF

 Ce mode de paiement supplémentaire est accessible uniquement aux collectivités territoriales et aux établissements publics qui doivent s'assurer de respecter notamment le délai légal de paiement.

Continuer

Attention : le mode de paiement par mémoire administratif est exclusivement réservé aux collectivités territoriales et aux établissements publics.

Pour payer par Mémoire Administratif, le client doit cliquer sur le bouton **Continuer** dans l'encadré correspondant.

Il est impératif de rappeler la référence du mémoire administratif attribuée par l'Institut (VIR-0000000) dans l'objet du virement pour que ce paiement soit pris en compte.

Attention : la date qui sera attribuée à votre demande correspondra à la date de règlement des redevances.

La demande de mémoire administratif ainsi effectuée apparaît alors dans la corbeille Mémoires en attente de paiement » sur la page d'accueil du portail.

Agir dans le cadre d'une division en ligne

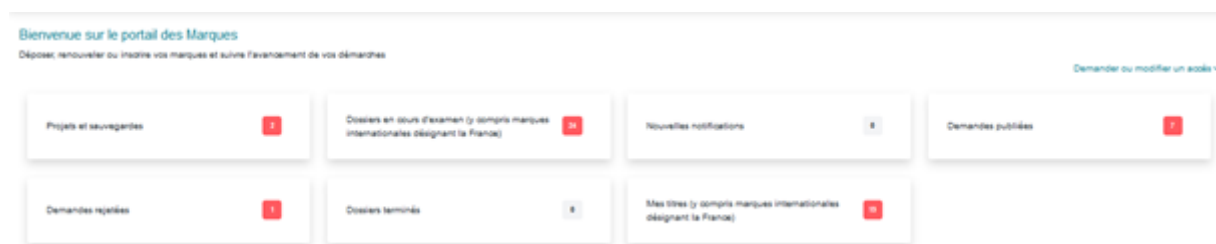
AFFICHAGE D'UN DOSSIER

La page d'accueil vous permet de déposer vos demandes de division de marques et de suivre l'avancement de vos démarches.

Elle donne un accès à l'ensemble des procédures et démarches liées aux marques (dépôt, opposition, action en nullité, action en déchéance, division, inscription, renouvellement, marque internationale).

Des corbeilles sont visibles sur la page d'accueil. Elles vous permettent de connaître l'étape d'avancement de votre procédure ou démarche.

Les corbeilles ci-dessous vous permettent, respectivement, de consulter vos brouillons et vos sauvegardes de démarches en cours, les démarches en cours, les échanges de courrier avec l'INPI (nouvelles notifications), les demandes d'enregistrement de marque publiées, les démarches rejetées, les démarches terminées et les marques en cours de validité.



Pour retrouver une demande de division, vous pouvez la chercher :

Dans l'une de vos corbeilles : en indiquant une référence, un numéro, l'adresse mail du signataire. Un second filtre vous permet de trier vos dossiers par type de procédure.

Pour la corbeille « Projets et sauvegardes », seules les demandes mises à jour dans les 30 derniers jours sont affichées.

Il convient de sélectionner son projet en cliquant sur le projet en attente, puis cliquer sur

POUR SUIVRE MA DEMANDE

Le numéro national mentionné et les informations sont reprises et il convient de cliquer sur vérifier.



Rechercher dans mes dossi...



Soit en utilisant le bouton «

» situé dans le bandeau en haut à gauche.

Vue de la marque :

Une fois dans votre marque, vous avez accès à toutes les données de la marque ainsi qu'aux échanges avec l'INPI et aux différentes actions.

TRANSMETTRE UN DOCUMENT

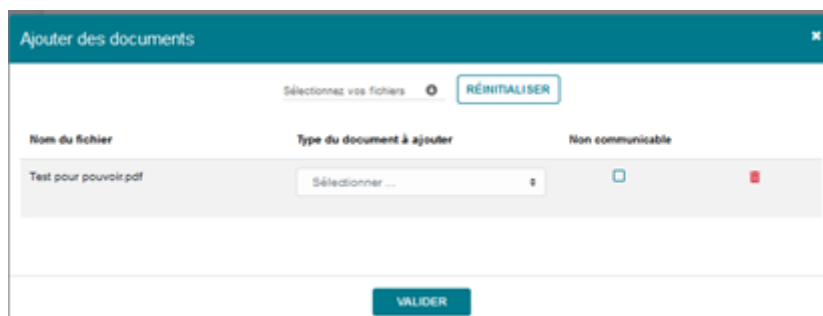
Pour transmettre un document sur une demande de division, depuis le portail, il convient de cliquer sur la demande concernée.

Puis en cliquant sur  , la fenêtre ci-dessous s'ouvre.



Vous pouvez sélectionner et téléverser le document.

Vous devez indiquer à l'INPI le type de pièce que vous entendez transmettre en cliquant sur le menu déroulant dans la colonne « Type du document à ajouter » et indiquer si le document est communicable.



Ce document est ajouté à votre demande initiale et fera l'objet d'un examen par l'INPI.

DEMANDER UN RATTACHEMENT A UN DOSSIER

1. Vous avez reçu des codes de rattachement et vous souhaitez vous rattacher :

Vous avez reçu une notification de l'INPI par voie postale et un courrier vous indiquant la marche à suivre pour accéder à votre dossier en ligne.

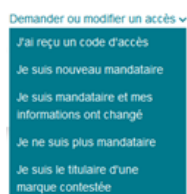
Vous devez créer un compte e-Procédure à partir de l'adresse suivante : <https://procedures.inpi.fr/> et cliquer sur « créer un compte ».



Puis, vous pouvez vous connecter au Portail « dépôt, division » en cliquant dans l'encadré « Marques » sur l'onglet « Accéder au portail du dépôt et de la division ».

Une fois sur le portail, il convient de :

Cliquer en haut à droite des corbeilles sur l'onglet « Demander ou modifier un accès » :



Puis cliquer sur l'onglet « *J'ai reçu un code d'accès* » :

Indiquer le code et le mot de passe figurant dans le courrier accompagnant la notification que vous avez reçue et cliquer sur « *confirmer* »

Vous êtes alors redirigé vers la page d'accueil et vous pouvez accéder à votre dossier.

2. Vous n'avez pas vos codes de rattachement et vous souhaitez les obtenir pour vous rattacher à un dossier

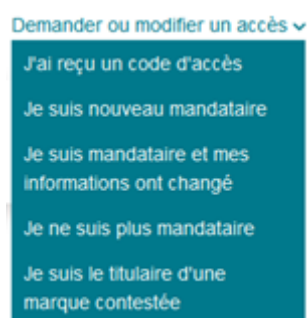
Il convient de contacter notre plateforme téléphonique INPI Direct par téléphone au **+33 (0)1 56 65 89 98** ou par courriel à contact@inpi.fr.

SE CONSTITUER MANDATAIRE DANS UN DOSSIER

Pour réaliser une demande de constitution de mandataire sur un dossier en cours d'examen, vous devez :

- Disposer d'un compte e-procédures
- Vous connecter au Portail des Marques

Une fois sur son portail, il convient de : cliquer sur l'onglet « demander ou modifier un accès » en haut à droite :



Cliquer sur l'onglet « je suis un nouveau mandataire » et remplir les différents champs :

Je suis nouveau mandataire



The form contains the following fields and options:

- Type de procédure *: Division
- N° national / n° de publication *
- J'agis en qualité de *: Sélectionner ...
- Joindre un fichier: Sélectionner votre fichier
- ☒ Je suis également le destinataire des correspondances afférentes à l'enregistrement ou au maintien en vigueur du titre concerné
- Je consens à recevoir les notifications exclusivement par courrier électronique: ☐ oui ☐ non
- CONFIRMER

Vous recevez alors un courriel sur votre boîte mail vous indiquant que votre demande de constitution de mandataire a bien été reçue par l'INPI et est actuellement en cours d'examen.

Si celle-ci est validée, vous aurez accès à l'intégralité du dossier.

Dans l'onglet « demander ou modifier un accès », vous pouvez également indiquer que vous n'êtes plus le mandataire ou que vos informations ont changé.

REPONDRE A UNE NOTIFICATION

Lors de l'examen de votre demande de division, l'INPI peut être amené à vous notifier en vous demandant un document justificatif complémentaire ou un paiement ou d'apporter des modifications aux produits et services.

Vous serez informé de la notification et trouverez la notification dans votre corbeille « nouvelles notifications »

Si la notification est dite d'irrégularité : l'absence de réponse ou une réponse incorrecte entraînera le rejet de votre demande.

Si la notification est dite d'office : l'INPI propose une régularisation, la modification sera réputée acceptée en l'absence de réponse au terme de la notification. Pour accélérer la validation de votre demande, vous pouvez accepter la proposition en cliquant sur le bouton :



Vous pouvez également répondre en cliquant sur « Autres types de réponse » et envoyer la réponse.



The form contains the following elements:

- Autres types de réponse
- Ajouter des documents
- Régulariser les produits et services
- ENVOYER LA RÉPONSE